

UNIVERSITE DE MONTREAL

LA DUREE DU TRAVAIL

**L'évolution des heures hebdomadaires moyennes
rémunérées, dans le secteur manufacturier canadien,
1966-1982**

par

BERTRAND LAROCQUE

**Département de Sciences Economiques
Faculté des arts et sciences**

**Mémoire présenté à la faculté des études supérieures
en vue de l'obtention du grade
de maître es sciences (M.Sc.)**

juin 1985



REMERCIEMENTS

La réalisation de ce mémoire, qui s'est effectuée sous la supervision de Monsieur André Raynauld (professeur), s'est avérée aussi enrichissante que stimulante, tout au long des quelque dix-huit mois nécessaires à la recherche, à la vérification empirique et à la rédaction. Je dois dire que ce fut un privilège pour moi que de pouvoir bénéficier de la vaste expérience de Monsieur André Raynauld dans le domaine des sciences économiques.

Quant à la partie empirique du mémoire, je tiens à adresser mes sincères remerciements à Monsieur Marcel G. Dagenais (professeur), ainsi qu'à son assistant de recherche, Monsieur Tran C. Liem, pour l'aide précieuse qu'ils m'ont accordée.

Enfin, je tiens à remercier tout particulièrement mon épouse Monique pour son soutien constant au cours de mon travail, et toute la patience dont elle a su faire preuve.

TABLE DES MATIERES

	ii
REMERCIEMENTS	i
LISTE DES TABLEAUX	iv
LISTE DES GRAPHIQUES ET FIGURES	v
SOMMAIRE	vi
INTRODUCTION	1
CHAPITRE I : La réduction séculaire du temps de travail	3
1.1 Les heures de travail	3
1.1.1 Evolution des heures de travail	3
1.1.2 Définitions des heures de travail	19
1.2 Les absences rémunérées	23
1.3 La durée de carrière	27
1.4 Le travail à temps partiel	29
1.5 Les heures prolongées	31
CHAPITRE II : Préférences de la population active et l'offre de travail	33
2.1 Le taux de salaire réel	33
2.2 Le taux d'activité	39
2.3 Le taux de chômage	50
2.4 Les dépenses personnelles en biens et services de loisir	55
CHAPITRE III : L'adaptation de l'entreprise et la demande d'heures de travail	65
3.1 L'approche antérieure	65
3.2 Les heures de travail en tant que facteur déterminant dans la production	68
3.3 Spécification de la demande pour des heures de travail	75
3.3.1 La part salariale	75
3.3.2 La demande pour les heures de travail	77
CHAPITRE IV : Le modèle proposé	80
4.1 La méthodologie	82
4.2 Les attentes	85

CHAPITRE V : Les résultats	87
5.1 Commentaires préliminaires	87
5.2 Présentation des résultats	87
5.3 Interprétation des résultats	90
5.3.1 Le comportement de l'offre	90
5.3.2 Les considérations de demande qui font intervenir l'entreprise	95
5.3.3 Le processus évolutif des heures de travail rémunérées	99
CONCLUSION	106
ANNEXE A	109
" B	111
" C	113
" D	114
" E	116
" F	117
" G	119
" H	120
" I	121
BIBLIOGRAPHIE	122

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1.1	Heures hebdomadaires moyennes rémunérées, 1870-1981	4
Tableau 1.2	Heures hebdomadaires moyennes rémunérées, 1927-1969	9
Tableau 1.3	Earnings and hours of production workers in manufacturing, 1909-1970, U.S.	11
Tableau 1.4	Heures hebdomadaires moyennes, 1947-1982	21
Tableau 1.5	Synthèse des variations s'étalant sur certaines périodes	22
Tableau 1.6	Heures d'absences rémunérées par semaine, 1947-1982	24
Tableau 2.2.1	Emploi à plein temps, hommes et femmes, 1953-1984	41
Tableau 2.2.2	Population active: répartition et taux d'activité, 1975-1983	42
Tableau 2.4.1	Dépenses en biens et services de loisir par habitant, dollars constants de 1971	56
Tableau 2.4.2	Indice du prix relatif du loisir, 1971 = 100.0	62
Tableau 4.2.1	Attentes concernant les signes des coefficients	86
Tableau 5.2.1	Estimation de la demande et de l'offre	88
Tableau 5.3.3.1	Effet sur les heures de travail rémunérées, 1966II-1982IV	102

LISTE DES GRAPHIQUES ET FIGURES

Graphique 1.1	Evolution des heures hebdomadaires moyennes, Canada et Etats-Unis, 1870-1980	13
Graphique 1.2	Evolution des heures hebdomadaires moyennes, 2 profils, Canada, 1870-1981	14
Graphique 1.3	Evolution des heures hebdomadaires moyennes, 2 profils, Canada, 1930-1981	17
Graphique 1.4	Evolution logarithmique des heures hebdomadaires moyennes, 2 profils, Canada, 1930, 1981	18
Figure 2.1	Effet substitution et effet revenu dominants	35
Figure 2.2	Offre positive et offre recourbée	36
Figure 2.3	Ajustements de l'offre en réponse des variations dans le taux de chômage (U)	53
Figure 2.4.1	Déplacements de la courbe de demande en biens et services de loisir	58
Figure 2.4.2	Déplacements le long de la demande en biens et services de loisir	60
Figure 3.1	Les rendements décroissants appliqués aux heures	69
Figure 5.3.1.0	Offre d'heures rémunérées par travailleur	91
Figure 5.3.1.1	Déplacement de l'offre en réponse à une hausse du taux de chômage (U)	92
Figure 5.3.1.2	Déplacement de l'offre en réponse à une hausse du taux d'activité (TACT)	93
Figure 5.3.1.3	Déplacement de l'offre en réponse à une hausse des dépenses de loisir (L)	95
Figure 5.3.2.0	Demande d'heures rémunérées par travailleur	96
Figure 5.3.2.1	Déplacement de la demande en réponse à une hausse du nombre de travailleurs (N)	97
Figure 5.3.2.2	Déplacement de la demande en réponse à une hausse du volume de production (Q)	99
Figure 5.3.3	Effet net résultant des déplacements de l'offre et de la demande	104

SOMMAIRE

Ce mémoire analyse et vise à expliquer l'évolution des heures de travail dans le secteur manufacturier. Par conséquent, l'analyse se démarque des études antérieures qui ont cherché à expliquer l'évolution des heures de travail par des différences insectorielles dans le temps de travail.

Dès le départ, les observations de certains auteurs, qui concluent à une stabilisation de la réduction des heures de travail, sont remises en question compte tenu des différences importantes qui existent dans les **niveaux** des heures sur de longues périodes. Puis, identifiant trois principales définitions des heures de travail, il apparaît que la diminution enregistrée dans les **heures rémunérées**, accompagnée de l'augmentation du nombre d'heures d'absences rémunérées, sont de nature à refléter une baisse encore plus substantielle des **heures effectives** de travail.

L'approche utilisée consiste à expliquer l'évolution des heures de travail, à l'aide d'un modèle où interviennent les équations d'offre et de demande. Alors que les considérations d'offre reposent sur des caractéristiques socio-économiques, qui sont susceptibles d'être déterminantes dans les choix des individus, celles qui définissent la demande sont dérivées de la part qu'occupe la rémunération du travail dans les revenus de production. Cette approche représente donc un pas de plus, dans le sens des rares études

ayant utilisé des modèles d'offre et de demande, pour expliquer le comportement des heures de travail.

Enfin, sur la base des résultats empiriques dégagés des estimations, l'ouvrage identifie les principaux facteurs qui auraient été à l'origine de la réduction des heures de travail. Dans un premier temps, chacun des effets est analysé séparément à l'aide de la statique comparative. Puis, en considérant l'ensemble des effets, le modèle reproduit la baisse des heures, enregistrée de 1966 à 1982, avec beaucoup de précision.

INTRODUCTION

Depuis les débuts de la révolution industrielle, il y a quelque trois cents ans, les progrès techniques accomplis ont permis de générer de grandes richesses. Et à la base de ces richesses, il y a la capacité d'accroître la production de biens et services, tout en limitant l'utilisation des ressources. Or la réduction de l'effort de travail, **dans le respect du maintien ou de l'augmentation des niveaux de production**, constitue une économie de ressources, en l'occurrence notre temps de travail. En terme concret, la réduction de la durée du travail peut alors se traduire par une amélioration du niveau de vie des individus et des sociétés.

En conséquence des développements technologiques, l'économie s'est adaptée et a subi des transformations importantes. Alors que l'agriculture a longtemps représenté une activité dominante dans notre société, elle n'occupe plus aujourd'hui qu'une très faible proportion de la population active. Aussi y a-t-il eu le développement de certains secteurs d'activité, où le temps de travail est plus court que certains autres. C'est là une forme tangible, par laquelle s'opère la réduction de la durée du travail, observée par les économistes. En ce qui concerne le sujet de ce mémoire, c'est l'évolution du temps de travail au sein d'un même secteur d'activité qui est étudiée, soit le secteur manufacturier.

Ayant d'une part à répondre à des besoins de production, et d'autre part à satisfaire les choix individuels pour de meilleures conditions de vie, la diminution de la durée du travail se situe au coeur des forces du marché. Dans cette optique, ce mémoire empruntera une approche qui attribue l'évolution du temps de travail à des considérations d'offre et de demande.

Enfin, l'étude de la durée du travail comporte des aspects multidimensionnels, à travers lesquels plusieurs aménagements du temps de travail sont possibles. A cet effet, mentionnons la durée de vie de travail (ou carrière) exprimée en nombre d'années, le nombre de semaines travaillées par année, le nombre de journées de travail par semaine ou par mois, et le nombre d'heures de travail par jour ou par semaine. Dans le cadre de ce mémoire, le concept retenu sera celui des heures hebdomadaires de travail qui sont payées, incluant les journées et les semaines d'absences rémunérées au cours d'une année.

CHAPITRE 1 : La réduction séculaire du temps de travail

1.1 Les heures de travail

La première observation qui nous conduit à l'étude de la durée du travail est certes l'évolution des heures de travail. Plusieurs auteurs les ont étudiées, décrivant d'abord leur tendance séculaire vers des heures plus courtes, puis dans un deuxième temps, une stabilisation relative amorcée depuis la seconde moitié des années 40. Le profil général consiste alors en une forme exponentielle convergeant lentement vers une asymptote située aux alentours des 40 heures (dépendant des définitions utilisées).

1.1.1 Evolution des heures de travail

Les données présentées au tableau 1.1 nous permettent une observation sur une période de 110 ans au Canada. Bien que leur compatibilité ne soit pas parfaite, elles demeurent suffisamment «homogènes» pour esquisser un premier profil des heures de travail sur une longue période. O.J. Firestone (9) présente des données sur la période de 1870 à 1953. Les données très anciennes (1870 et 1890) sont des approximations effectuées à partir de documents officiels de l'époque tel le «Report of the Royal Commission on capital and labor». Subséquemment, l'auteur se réfère au recensement canadien ainsi qu'à la revue générale des données (au tableau 1.2) pour obtenir des statistiques sur les 30 premières années du siècle présent. Par la

TABLEAU 1.1 : Heures hebdomadaires moyennes rémunérées, effectuées par des ouvriers rémunérés à l'heure, Canada, industries manufacturières , 1870-1981.

Année	O.J. Firestone ¹	Revue des heures-hommes et des salaires horaires ²	Emplois, gains et heures ³
1870	64.0		
1890	59.0		
1900	56.7		
1910	53.3		
1930	49.3		
1945	44.3	44.1	
1946		42.7	
1947		42.5	
1948		42.3	
1949		42.2	
1950	42.3	42.3	
1951	41.8	41.7	
1952	41.5	41.5	
1953	41.3	41.3	
1954		40.7	
1955		41.0	
1956		41.0	
1957		40.4	
1958		40.2	
1959		40.7	
1960		40.4	
1961		40.6	
1962		40.7	
1963		40.8	
1964		41.0	
1965		41.1	
1966		40.8	
1967		40.3	
1968		40.3	40.3
1969		40.0	40.0
1970		39.7	39.7
1971			39.7
1972			40.0
1973			39.6
1974			38.9
1975			38.6
1976			38.7
1977			38.7
1978			38.8
1979			38.8
1980			38.5
1981			38.5
1982			37.7

TABLEAU 1.1 (suite) :

1. Ce n'est qu'à compter de 1901 que Firestone utilise vraiment des documents statistiques (Recensement de 1901), auparavant il s'inspirait des impressions qui se dégageaient des documents officiels de l'époque. L'auteur décrit ses données comme des «heures travaillées». Toutefois, remarquons que les absences rémunérées ayant été à toutes fins pratiques inexistantes, au cours de l'intervalle 1867-1945, alors il apparaît raisonnable ici que le concept des heures travaillées soit assimilé à celui des heures rémunérées.
2. Review of man-hours and hourly earnings, Statistique Canada, catalogue n° 72-202. Firestone ayant utilisé cette revue pour la prolongation de ses données de 1945 à 1953, nous avons poursuivi par cette revue. Les heures supplémentaires travaillées ainsi que les heures rémunérées non travaillées (absences) sont comprises. On considère les ouvriers à plein temps, occasionnels et à temps partiel. Entre 1946 et 1957, l'étude retient les entreprises de 15 employés et plus, alors que de 1957 à 1970, elle considère celles avec 20 employés et plus.
3. Employment, earnings and hours, Statistique Canada, catalogue n° 72-002. Cette revue continue celle de 72-002. A compter de 1982, elle considère les entreprises de toute taille dans son enquête mensuelle du secteur manufacturier. Les heures indiquées sont également des heures rémunérées.

suite, la série est complétée par la «revue des heures-hommes et des salaires horaires» que nous avons étendue aux années récentes. Les données contemporaines sont mieux définies et plus précises que celles datant du début de la confédération, mais elles sont souvent interrompues dans le temps de sorte que nous devions utiliser plusieurs publications pour assurer une continuité.

Examinant le tableau 1.1, nous pouvons suivre l'évolution des heures de travail. La période de 1870 à 1890, d'après Firestone, aurait connu une diminution de 7.81% des heures de travail, pour une moyenne annuelle des années intermédiaires de 0.41%. Au cours de 1890 à 1910, la réduction fut supérieure en proportion avec 9.66%. La baisse annuelle moyenne fut alors de 0.51% dont près de 60% est imputable à la décennie 1900-1910. La période de 1910 à 1930 marque un retour à la décroissance du départ avec une moyenne annuelle de 0.39% et une baisse globale de 7.5% s'étendant sur les 19 années intermédiaires. Quant à la période de 1930 à 1945, les données indiquent une diminution remarquable, affichant une baisse de 10.14% sur les 14 années intermédiaires, pour une moyenne de 0.72% par année. Les chiffres disponibles au tableau 1.1 ne nous permettant pas d'autres observations sur la période considérée, nous pouvons alors nous référer au tableau 1.2 où l'intervalle est mieux décrit. En terme absolu, les heures sont plus longues qu'au tableau 1.1, mais puisque ce sont les variations que nous retenons, elles peuvent

constituer une reproduction assez semblable des événements.¹ Il est également à noter que Firestone a calculé les 49.3 heures de 1930 en effectuant une approximation linéaire des données de 1928 et 1932 présentées au tableau 1.2.

L'intervalle de 1927 à 1945 du tableau 1.2 a aussi connu une baisse exceptionnelle, tout comme la période correspondante du tableau 1.1, avec 10.62%, soit une moyenne annuelle de 0.62%. Cependant, des fluctuations importantes apparaissent au cours de la période. Le passage de 1927 à 1928 représente à lui seul une diminution de 40% de la baisse totale enregistrée sur la période.² Une autre réduction importante survient de 1937 à 1938 et explique 38% de la baisse totale de 10.62%. Quant aux années d'avant-guerre (1938-40), elles ont coïncidé avec une récupération des 2/3 de la diminution des heures de 1927 à 1938. En 1940, l'enquête réalisée auprès des entreprises incorporait pour la première fois les heures supplémentaires dans le calcul des heures hebdomadaires moyennes rémunérées. Bien qu'une partie importante de l'augmentation se soit produite au passage de 1939 à 1940, il demeure qu'elle s'inscrit assez bien dans l'ensemble

1. En fait, il semble que la différence de niveau observée entre les données des tableaux 1.1 et 1.2, sur la période 1945-1969, tiennent exclusivement au fait que les publications qui les rapportent appartiennent à deux catégories d'enquêtes distinctes. Alors qu'au tableau 1.1 les données sont recueillies sur une base mensuelle, elles sont collectées une fois l'an dans le cas des publications inscrites au tableau 1.2. Pour la majeure partie de la période, soit de 1948 à 1969, l'enquête annuelle s'effectuait durant la dernière semaine du mois d'octobre. Or, d'après les données mensuelles des publications au tableau 1.1, il s'avère que le nombre d'heures enregistré les mois d'octobre excède systématiquement celui de la moyenne annuelle. D'où l'écart dans le niveau des heures, qui est observé entre les tableaux 1.1 et 1.2.

2. Pour fins de comparaisons sur l'ensemble de la période 1927-1945, nous avons calculé les pourcentages de réduction ponctuelle sur la base de 1927 à chaque fois, leur attribuant ainsi des poids identiques.

de la période 1938-45, l'accroissement s'étant déjà amorcé l'année précédente (1938-39). Par conséquent, le biais causé par l'introduction des heures supplémentaires doit être interprété avec prudence. Notons les diminutions importantes et régressives des années 1942-43 (25.5%), 1943-44 (23.6%) et 1944-45 (21.8%) représentant plus de 70% de la baisse des heures rémunérées sur la période 1927-1945.

Il est surprenant de constater que l'avènement de la grande dépression ne soit pas apparent dans les données canadiennes du tableau 1.2. En effet, aux Etats-Unis, la période 1909-1945 (voir tableau 1.3) a été marquée par plusieurs cycles au cours de sa tendance à la baisse, dont une forte diminution au début des années 30. (Une analyse plus approfondie sur cette période pourrait permettre d'apporter des éclaircissements concernant ces différences observées par rapport aux données canadiennes). En revanche, les données américaines révèlent que la période d'après-guerre (1946-70) fut relativement stable quant aux heures de travail.

De retour aux données canadiennes, nous remarquons un saut abrupt au passage de 1945 à 1946. Cet écart survient alors que des modifications limitent l'enquête aux entreprises de 15 employés et plus. Le phénomène apparaît tant au tableau 1.1 qu'au tableau 1.2 et semble suggérer que les petits établissements travaillent des heures plus longues.

La période de 1946 à 1960, telle que représentée au tableau 1.1, a subi une baisse de 5.39% des heures rémunérées, soit 0.41% par

TABEAU 1.2 : Heures hebdomadaires moyennes rémunérées, secteur manufacturier, Canada, 1927-1969.

Année	Annuaire du Canada ¹	Revue générale des données dans l'industrie manufacturière ²		Salaires et durée du travail ³	
	ouvriers	ouvriers	salariés	ouvriers rému- nérés à l'heure	employés salariés
1927	51.8				
1928	49.6	49.6			
1932	48.9	48.9			
1933	48.7			48.9	
1934	49.2			48.7	
1935	48.7			49.2	
1936	48.7			48.7	
1937	48.8			48.7	
1938 ^a	46.7	46.7		48.8	
1939 ^a	47.2	47.2		46.7	
1940 ^b	50.1			47.2	
1941	50.5	50.6			
1942	50.2	50.2			
1943	48.8	48.8		50.2	
1944	47.5	47.5		48.8	
1945 ^c	46.3	46.2		47.5	
1946 ^{d,e}		43.7	41.1	46.2	
1947 ^e		43.7	40.4	43.7	41.1
1948 ^f		43.6	40.3	43.7	40.4
1949		43.3	40.1	43.6	40.3
1950		43.5	39.7	43.3	40.1
1951		42.0	39.5	43.5	39.7
1952		42.6	39.4	42.0	39.5
1953		41.7	39.0	42.6	39.4
1954		41.5	39.0	41.7	39.0
1955		42.0	39.1	41.5	39.0
1956		41.8	38.9	42.0	39.1
1957		40.5	38.6	41.8	38.9
1958		41.1	38.5	40.5	38.6
1959		41.4	38.5	41.1	38.5
1960		41.0	38.5	41.4	38.5
1961				41.0	38.5
1962				--	--
1963				--	--
1964				41.6	38.5
1965				41.7	38.5
1966				41.8	38.6
1967				41.3	38.4
1968				40.9	38.2
1969				40.9	38.1
				40.6	38.4

1. Annuaire du Canada. Les éditions de 1930 et 1931 fournissent les données pour 1927 et 1928. Les données de 1932 à 1939 sont couvertes par l'édition de 1942 alors que celles de 1934 à 1945 le sont par l'édition de 1948-49. Ces données complètent celles de la Revue générale.

TABEAU 1.2 (suite) :

2. General review of the manufacturing industries of Canada, Statistique Canada, catalogue n° 31-201. Les données de 1932 à 1945 ont été recueillies auprès d'établissements de toute taille durant le mois où chaque entreprise connaissait le plus haut niveau d'emploi au cours de l'année (mois différent d'une firme à l'autre). De 1946 à 1960, l'enquête considérait les établissements de 15 employés et plus seulement.

3. Earning and hours of work in manufacturing, Statistique Canada, catalogue n° 72-204. Les mêmes remarques que précédemment (cat. 31-201) tiennent ici. Ajoutons cependant que les éditions de 1944 à 1969 indiquent que les données incluent les employés à temps partiel, le temps supplémentaire et les heures d'absence rémunérées.

- a : On considère pour ces années le nombre d'heures au cours d'une semaine d'un mois d'emploi normal.
- b : Année où on a inclus les heures supplémentaires.
- c : Dernière année où l'enquête ne faisait aucune distinction au niveau de la taille des établissements.
- d : A compter de 1946 les établissements de 15 employés ou plus sont considérés.
- e : L'enquête se tenait au cours de la dernière semaine du mois de novembre.
- f : A partir de 1948, l'enquête s'effectue la dernière semaine du mois d'octobre.

TABLEAU 1.3 : Earnings and hours of production workers in manufacturing : 1909-1970. Etats-Unis. Toutes industries manufacturières, heures hebdomadaires moyennes, Séries D802-810.

Année	Heures	Année	Heures
1909	51.0	1944	45.2
1914	49.4	1945	43.5
1919	46.3	1946	40.3
1920	47.4	1947	40.4
1921	43.1	1948	40.0
1922	44.2	1949	39.1
1923	45.6	1950	40.5
1924	43.7	1951	40.6
1925	44.5	1952	40.7
1926	45.0	1953	40.5
1927	45.0	1954	39.6
1928	44.4	1955	40.7
1929	44.2	1956	40.4
1930	42.1	1957	39.8
1931	40.0	1958	39.2
1932	38.3	1959	40.3
1933	38.1	1960	39.7
1934	34.6	1961	39.8
1935	36.6	1962	40.4
1936	39.2	1963	40.5
1937	38.6	1964	40.7
1938	35.6	1965	41.2
1939	37.7	1966	41.3
1940	38.1	1967	40.6
1941	40.6	1968	40.7
1942	43.6	1969	40.6
1943	45.0	1970	39.8

Source : Historical Statistics of the United States. Colonial times to 1970, U.S. department of Commerce, Bureau of Census (5).

année. L'examen des données indique que près de 70% de la réduction de 5.39% est survenue entre 1950 et 1954. Des observations parallèles apparaissent au tableau 1.2 sur la même période qui a connu une diminution de 6.18% des heures hebdomadaires, avec une moyenne annuelle de 0.48%. Le sous-intervalle où s'est produit la plus grande part de la baisse, soit 74%, est le même qu'au tableau 1.1, celui de 1950-54. Dans l'ensemble, la période a connu une baisse mais il s'est produit des augmentations à l'occasion, probablement dues à la flexibilité accrue des données depuis la comptabilisation du temps supplémentaire amorcée en 1940.

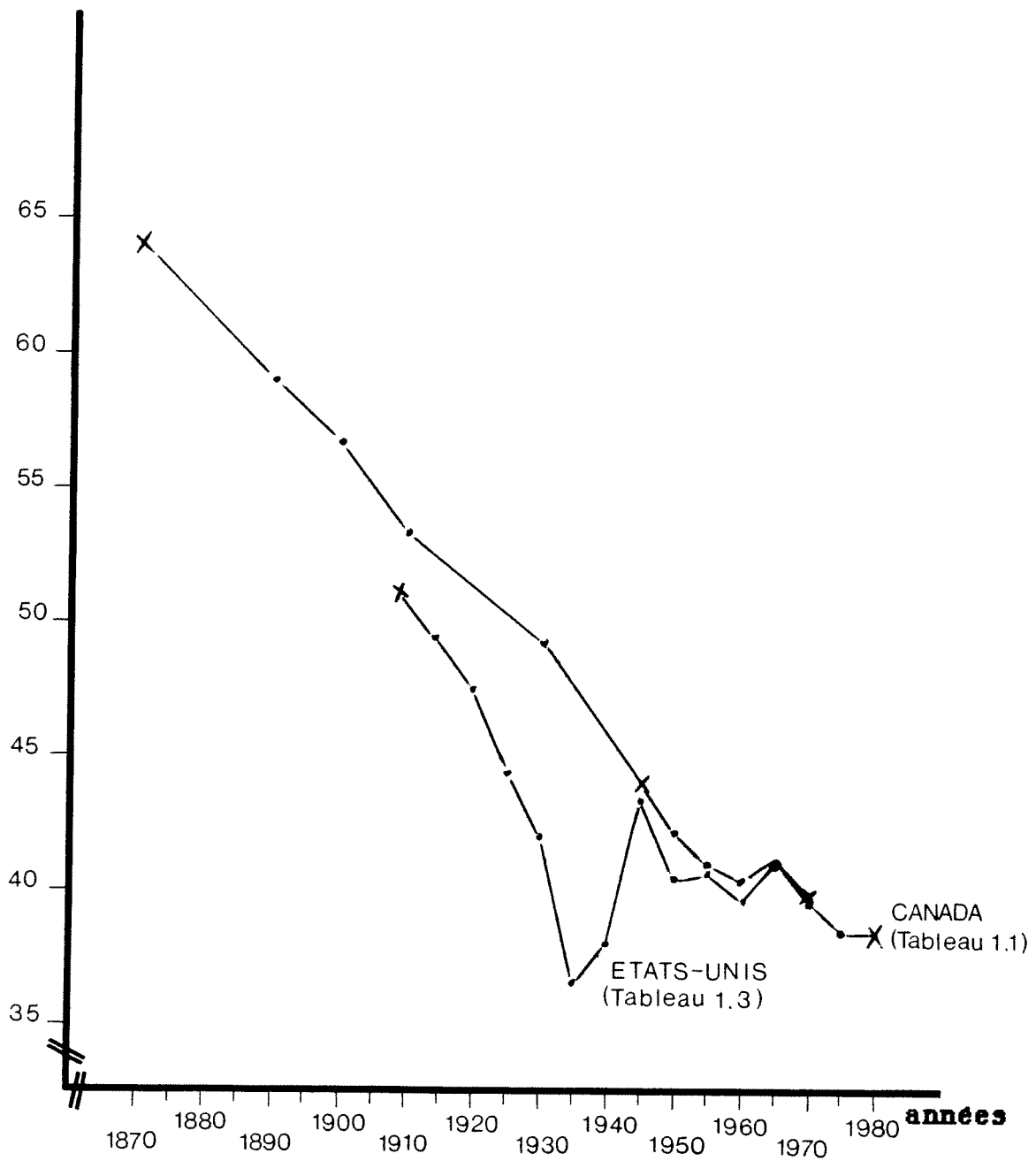
Tel qu'indiqué au tableau 1.1, la période 1960-1981 a connu aussi une diminution du nombre d'heures rémunérées. La baisse globale fut de 4.70% alors que sur une base annuelle elle fut en moyenne de 0.24%. L'intervalle de 1969 à 1972 semble avoir été une période de pause oscillant autour des 40 heures et marquant une transition entre la décennie des années 60 et celle des années 70. Tant au tableau 1.1 qu'au tableau 1.2, les données indiquent une période d'augmentation des heures de 1960 à 1965, suivie d'une diminution dans la deuxième moitié de la décennie, qui s'avéra beaucoup plus rapide que la moyenne annuelle de 0.24% sur l'ensemble de la période. Quant à la décennie 70, elle connut une réduction encore plus rapide dans la première moitié pour faire place à une période de stabilité de 1976 à 1981.

Les graphiques 1.1 et 1.2 traduisent visuellement les données décrites plus haut. Sur le graphique 1.2, deux tendances se dessinent nettement. La première s'étend de 1870 à 1945 où il y a eu une

GRAPHIQUE 1.1

**Evolution des heures hebdomadaires moyennes des ouvriers,
secteur manufacturier, Canada et Etats-Unis, 1870-1980**

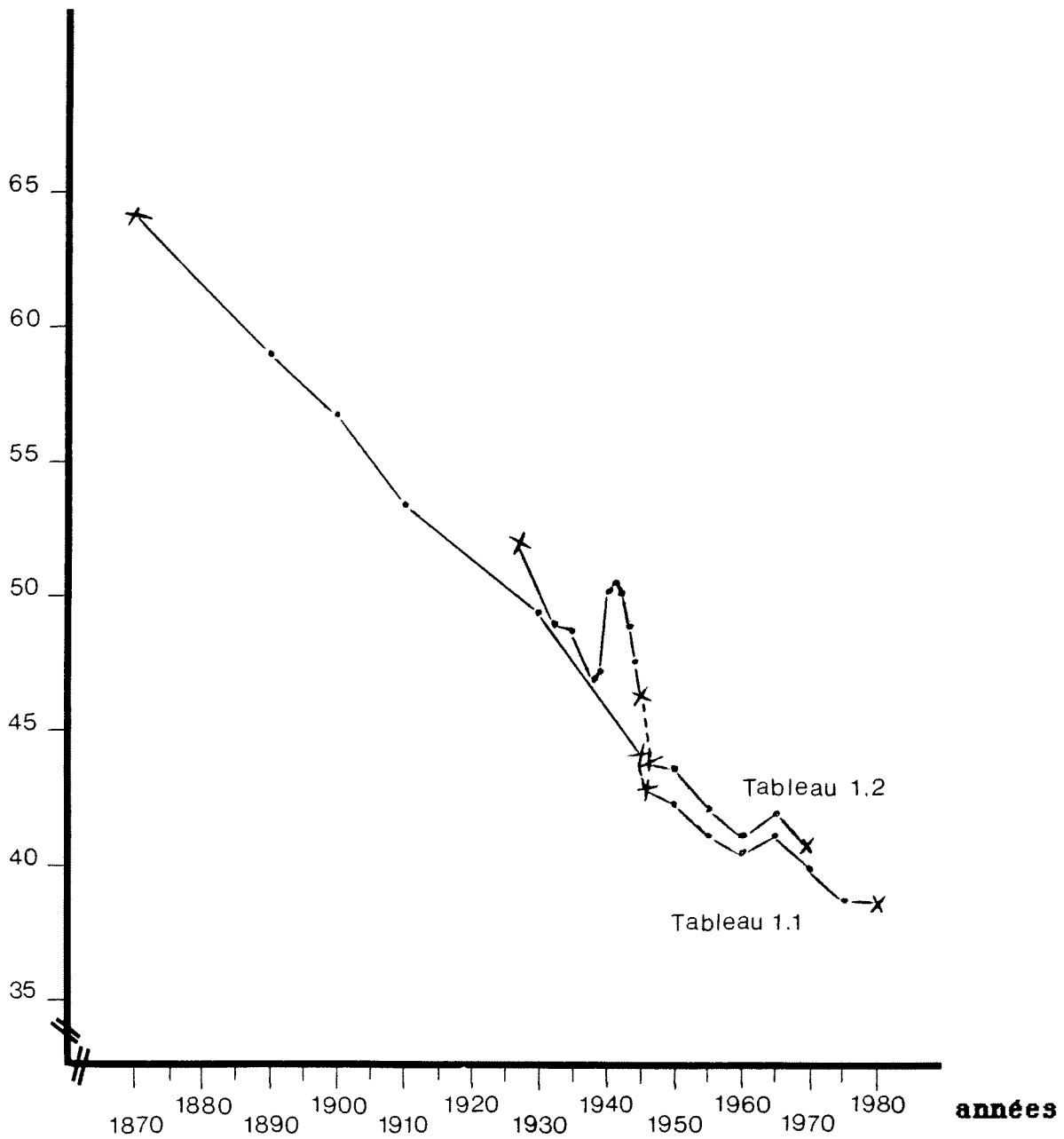
**heures hebdomadaires
moyennes rémunérées**



GRAPHIQUE 1.2

Evolution des heures hebdomadaires moyennes des ouvriers
selon 2 profils, secteur manufacturier, Canada, 1870-1981

heures hebdomadaires
moyennes rémunérées



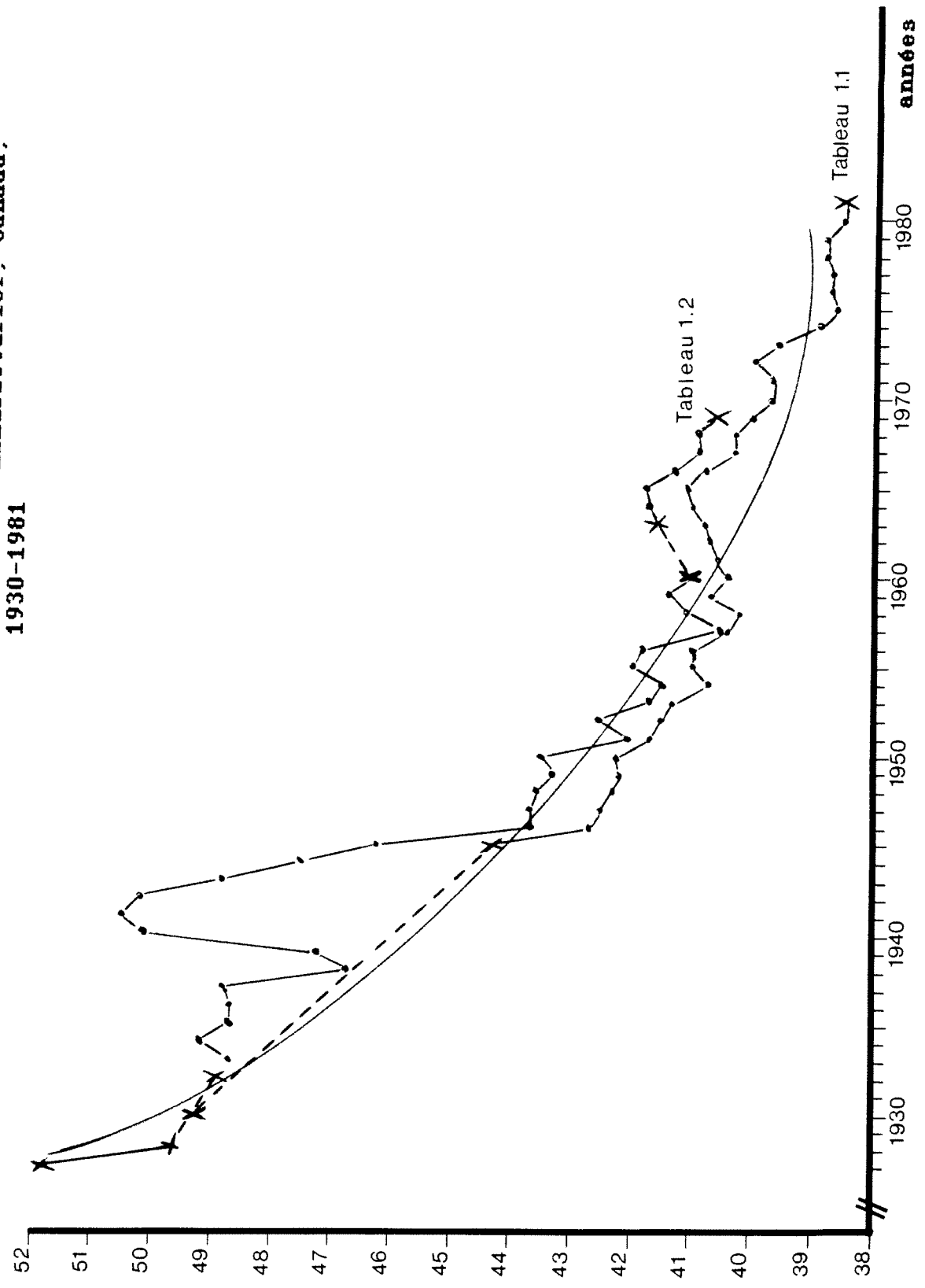
diminution moyenne de 0.42% par année. Des segments de 20 à 15 années répartis le long de l'intervalle révèlent que le rythme de régression des heures varie, même entre des périodes de temps passablement longues, et qu'une bonne partie des réductions s'effectue souvent par palier et non de façon régulière dans le temps. La discussion précédente nous a permis de mettre quelques uns de ces événements en lumière. Cette observation s'est également avérée juste pour le second intervalle qui s'étend de 1946 à 1981, quoique son rythme de diminution soit moins élevé avec 0.29% par année. De plus, le ralentissement de la réduction des heures rémunérées est également observable à l'intérieur même de la période plus récente de 1946 à 1981. En effet, le rythme de régression annuel s'établit à 0.41% entre 1946 et 1960, alors qu'il n'est que de 0.24% de 1960 à 1981. **Notons que les hausses observées à la première moitié des années 60 ont retardé de sept années la baisse tendancielle des heures.** En fait, le ralentissement apparent du taux de réduction des heures rémunérées est entièrement attribuable à cette période. Calculant le pourcentage de variation sur la période se situant entre 1965 et 1981, nous obtenons un taux de diminution de 6.33%, soit un taux annuel de 0.42%. Ce taux annuel est exactement celui qui prévalait de 1870 à 1945 (-0.42%) ainsi que de 1946 à 1960 (-0.41%). La période de 1960 à 1965 en serait donc une de déplacement de la courbe tel que nous l'avons tracé au graphique 1.2. C'est donc dire qu'au regard des pourcentages de variation, il n'y a pas de tendance à la stabilisation tel que mentionné par J.D. Owen (27) ainsi que Leckie et Newton (14). Cependant en terme absolu, il faut bien reconnaître que les réductions des heures observées récemment sont de beaucoup inférieures à celles

des années passées; de 1900 à 1910 les heures ont baissé de 3.4 heures alors qu'elles n'ont diminué que de 0.7 heure de 1960 à 1970. Ainsi, il est juste de prétendre qu'à cet égard la réduction des heures se fait de façon asymptotique. Le graphique 1.3 est la réplique du graphique 1.2 mais à plus grande échelle et sur une période plus courte (1930-1981), pour laquelle nous disposons de données plus abondantes. L'allure générale de la courbe nous donne nettement l'impression qu'il y a stabilisation des heures rémunérées (forme convexe). Toutefois, il n'est pas exact de comparer une diminution de 0.5 heure par rapport à 39 heures par exemple, de la même manière qu'avec 60 heures, sans que la différence évidente de niveau ne soit prise en considération. Et en utilisant des variations sur une échelle linéaire, c'est ce qui est fait précisément. En revanche, l'emploi d'une échelle semi-logarithmique élimine les effets de niveau, et rend possible la comparaison des variations récentes (1970-80) avec celles des années antérieures (1930-40). Le graphique 1.4 nous permet de visualiser l'allure de cette courbe. Cette fois nous avons affaire à une courbe qui paraît être concave, alors que le cas précédent suggérait une forme convexe. À notre avis, une analyse complète de l'évolution des heures hebdomadaires doit nécessairement tenir compte des facteurs de proportion. Ainsi, s'appuyant sur la courbe du graphique 1.4, il y a tout lieu de croire que la réduction des heures hebdomadaires rémunérées demeure réelle et qu'elle se poursuivra «toutes proportions gardées». Enfin nous pouvons observer au graphique 1.2, les effets combinés, de l'introduction des heures supplémentaires dans le calcul des moyennes hebdomadaires survenue en 1940, et de l'augmentation de la production en temps de guerre. La

GRAPHIQUE 1.3

heures hebdomadaires moyennes rémunérées

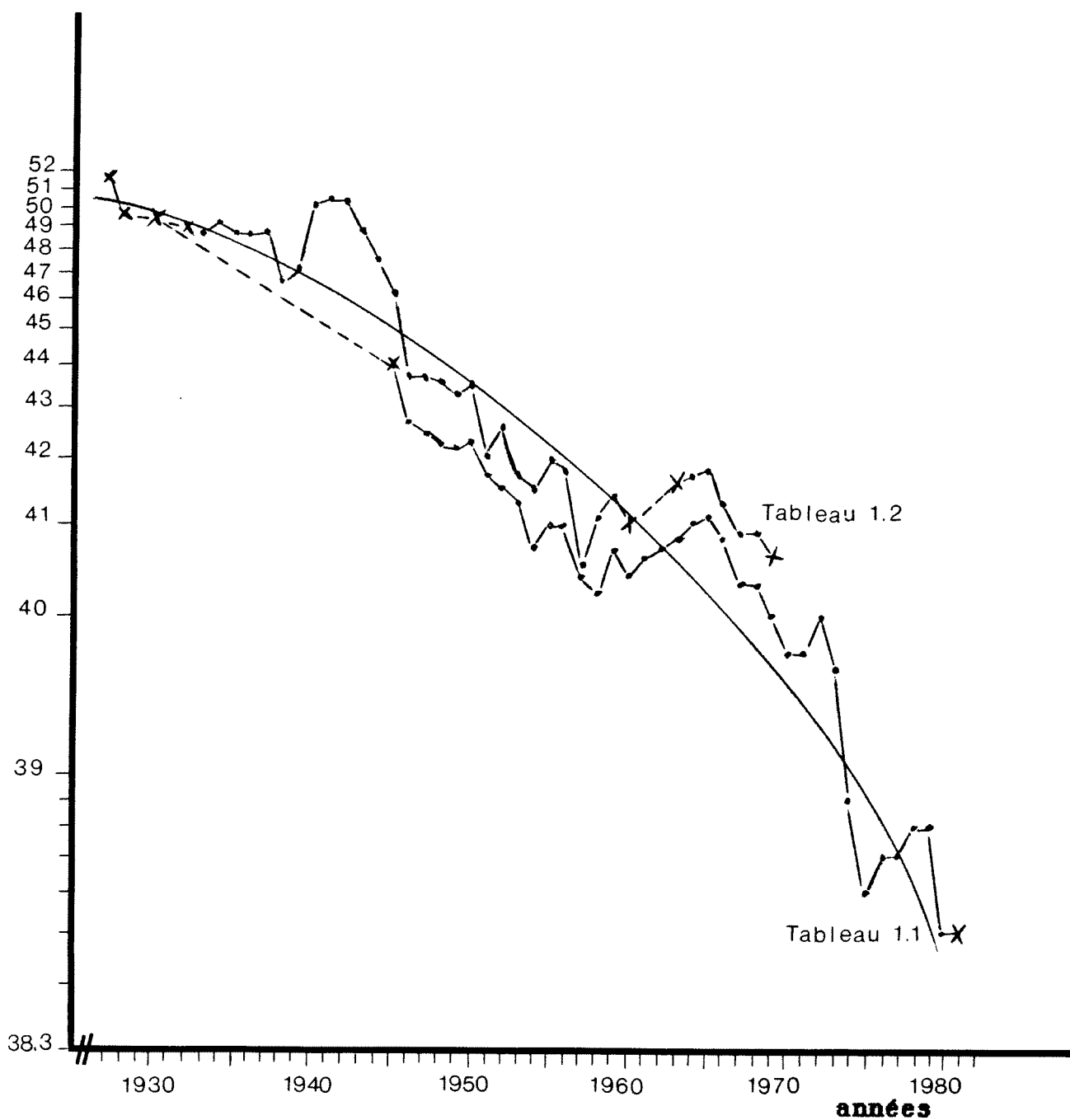
Evolution des heures hebdomadaires moyennes des ouvriers selon 2 sources de données, secteur manufacturier, Canada, 1930-1981



GRAPHIQUE 1.4

Evolution logarithmique des heures hebdomadaires moyennes des
ouvriers selon 2 sources de données, secteur manufacturier,
1930-1981

heures hebdomadaires
moyennes rémunérées



limite de l'enquête à des établissements de 15 employés et plus en 1946 se traduit par une discontinuité le long de la tendance. Quant aux effets de la grande dépression sur les heures rémunérées, ils ne sont pas observables au Canada, mais ils ont provoqué une chute remarquable des heures aux Etats-Unis, tel qu'indiqué au graphique 1.1.

1.1.2 Définitions des heures de travail

Jusqu'à présent, la disponibilité de données qui s'étendent sur une longue période nous a conduit à traiter des «heures rémunérées», c'est-à-dire des heures payées reliées à un travail incluant les heures d'absences rémunérées (congrés annuels, jours fériés, etc.). Par ailleurs, elles peuvent être utilisées à titre d'indicateur d'évolution des coûts de la main-d'oeuvre. Cependant, il existe deux autres concepts d'heures reliées au travail, soit les «heures effectives» et les «heures normales» ou «standardisées». Les heures effectives incluent les heures supplémentaires travaillées et réagissent aux aléas de courte période. Par conséquent, elles constituent un bon indicateur de l'activité économique, subissant l'influence de facteurs réels qui surviennent dans le processus de production, tel la productivité du travail. Enfin, les heures normales sont les heures qui sont admises par la collectivité économique et dictée par des lois, des règles, une convention collective, ou au-delà desquelles on s'entend pour déclarer que les heures travaillées sont du temps supplémentaire. Les heures standardisées excluent donc le temps supplémentaire, de sorte qu'elles sont plus indépendantes des

cycles économiques, affichant davantage de régularité dans leur tendance. De par leur nature, elles reflètent les ajustements qui se sont effectués à la suite de négociations ou de pressions entre les parties patronales et syndicales (ou ouvrières). Ce sont donc des points d'équilibre déterminés par le jeu de l'offre et de la demande pour des heures plus courtes.

Des données publiées par le Ministère du Travail (21) sont présentées au tableau 1.4 et affichent une régularité caractéristique dans leur diminution sur la période 1947-1982. Au cours de l'intervalle, on remarque que la baisse des heures normales a été plus importante que celle des heures rémunérées, tant en terme absolu (-5.4 heures contre -4.2 heures) qu'en terme relatif (-11.9% contre -9.8%). Pour fins de comparaison nous avons construit le tableau synthèse 1.5 qui suit, comparant l'évolution relative des heures pour les données des tableaux 1.1, 1.2 et 1.4.

Les données sur les heures sont des moyennes calculées sur une base hebdomadaire. Par conséquent, des changements dans la composition de la main-d'oeuvre peuvent affecter les heures moyennes et devenir alors des facteurs explicatifs importants pour comprendre le comportement des statistiques dont nous disposons. De plus, sur la base des heures normales, le Ministère du Travail considère trois explications au phénomène de stabilisation des heures. Aucun d'entre eux n'est valable lorsqu'il est pris séparément. Premièrement, il faut considérer les changements intervenant dans les préférences et les goûts des individus en ce qui touche leur consommation de loisir.

TABLEAU 1.4 : Heures hebdomadaires moyennes, industries manufacturières, Canada, 1947-1982

Année	Ministère du travail ¹ employés hors bureau;		Coûts de la main-d'oeuvre ouvrière; heures de travail ²	
	heures normales			
	brutes	nettes	rémunérées	travaillées
1947	45.3	43.0		
1948	45.0	-		
1949	44.4	41.2		
1950	44.1	41.4		
1951	43.5	40.7		
1952	43.2	-		
1953	42.8	39.9		
1954	42.3	39.4		
1955	42.1	39.2		
1956	41.9	38.9		
1957	41.6	38.6		
1958	41.5	38.4		
1959	41.4	38.2		
1960	41.4	38.2		
1961	41.3	38.1		
1962	41.3	38.0		
1963	41.2	37.9		
1964	41.0	37.7		
1965	41.0	37.6		
1966	41.0	37.5		
1967	40.8	37.3	41.1	38.0
1968	40.8	37.2	40.8	37.7
1969	40.8	37.1		
1970	40.6	36.9		
1971	40.5	36.7	39.6	36.1
1972	40.4	36.5		
1973	40.4	36.5		
1974	40.2	35.6		
1975	40.1	35.4		
1976	40.1	35.4	38.5	34.5
1977	40.0	35.3		
1978	40.0	35.2	39.0a 38.9b	35.2a 34.6b
1979	40.0	35.1		
1980	39.9	35.0		
1981	39.9	35.0		
1982	39.9	34.8		

a : employés non syndiqués

b : employés syndiqués.

1. Ministère du travail (21), Canada. Données tirées de «Survey of working conditions». Les heures normales brutes constituent des heures pour lesquelles les employés ont «coutume» de travailler. Les heures nettes de travail représentent la différence obtenue après avoir soustrait les vacances et les congés payés.

2. Coûts de la main-d'oeuvre; catalogues nos.72-506, 72-510, 72-612, 72-618, 72-619. Les heures travaillées incluent les heures normales et supplémentaires. Les heures rémunérées comprennent les heures travaillées, les jours fériés, les vacances annuelles, les congés de maladie et autres.

TABLEAU 1.5

Synthèse des variations s'étalant sur certaines périodes

	1870-90	1890-1910	1910-30	1930-45	1870-1945	1946-60	1946-69	1960-81	1946-81
Tableau 1.1 : heures rémunérées									
variation sur la période (%)	-7.81	-9.66	-7.50	-10.14	-30.78	-5.39	-6.32	-4.70	-9.84
variation annuelle moy. (%)	-0.41	-0.51	-0.39	-0.72	-0.42	-0.41	-0.29	-0.24	-0.29
Tableau 1.2 : heures rémunérées									
variation sur la période (%)	--	--	--	-10.62 ¹	--	-6.18	-7.09	--	--
variation annuelle moy. (%)	--	--	--	-0.62 ¹	--	-0.48	-0.32	--	--
Tableau 1.4 : heures normales									
variation sur la période (%)	--	--	--	--	--	-8.61 ²	-9.93 ³	-3.62	-11.92 ⁴
variation annuelle moy. (%)	--	--	--	--	--	-0.72 ²	-0.47 ³	-0.18	-0.36 ⁴
<p>1. La période s'étend de 1927 à 1945 pour le tableau 1.2.</p> <p>2. " " 1947 à 1960 " " 1.4.</p> <p>3. " " 1947 à 1969 " " " "</p> <p>4. " " 1947 à 1981 " " " "</p>									

Deuxièmement, la caractéristique de long terme du processus évolutif des heures de travail, fait en sorte que les réductions observées s'effectueraient davantage sur des périodes brèves que de façon constante et régulière. A ce sujet, une étude effectuée en Angleterre, et disposant de longues séries, aurait permis l'observation de baisses irrégulières au cours desquelles s'effectuait la majeure partie de la réduction des heures de travail.¹ En outre, il n'y a pas de raison de

1. A ce sujet, consulter l'étude préparée par le ministère du travail (21), p.16.

croire que la diminution des heures de travail doit nécessairement s'effectuer de manière lisse et régulière. Enfin, l'arrivée de nouvelles formes de loisir, en l'occurrence les absences rémunérées, serait aussi responsable du ralentissement observé dans la diminution absolue des heures de travail. La section suivante fournit plus de détails sur l'évolution des heures d'absences.

1.2 Les absences rémunérées

Outre la diminution des heures travaillées, le développement des absences rémunérées constitue un autre facteur de diminution du temps de travail. Cependant, les statistiques présentées aux tableaux 1.1 et 1.2 étaient des heures rémunérées qui englobaient les absences rémunérées. Donc, l'augmentation des absences rémunérées indiquerait que la réduction du temps de travail serait plus accentuée, que ne le laissait croire la diminution des heures rémunérées observée précédemment. Ainsi, la présence des absences rémunérées, en tant qu'autre forme de diminution des heures travaillées, devient un phénomène particulièrement intéressant dans le cadre de l'étude de l'évolution du temps de travail. On a donc introduit au tableau 1.6 les chiffres du Ministère du Travail qui comprennent deux formes importantes d'absences payées: les congés statutaires et les congés annuels. Il faut cependant noter, que le nombre de semaines de vacances du ministère est estimé par un calcul fondé sur une moyenne pondérée (indice) des populations de travailleurs, selon qu'ils disposent de une, de deux, de trois ...semaine(s) de vacances. Cette

TABLEAU 1.6 : Heures d'absences rémunérées par semaine, industries manufacturières, Canada, 1947-1982.

Année	Ministère du travail; congés statutaires et vacances estimés pour les employés hors bureau. ¹		Coûts de la main-d'oeuvre; jours fériés, vacances, congés de maladie et autres absences pour les ouvriers. ²	
1947	2.35			
1949	2.62			
1950	2.70	6.1% °		
1951	2.77			
1953	2.89			
1954	2.89			
1955	2.94			
1956	2.99			
1957	3.07			
1958	3.11			
1959	3.15			
1960	3.22	7.8% °		
1961	3.24			
1962	3.26			
1963	3.28			
1964	3.30			
1965	3.38			
1966	3.48			
1967	3.53	8.7% °	3.04	7.3% °
1968	3.62	8.9% °	3.13	7.7% °
1969	3.69			
1970	3.77			
1971	3.84	9.5% °	3.50	8.9% °
1972	3.90			
1973	4.37			
1974	4.60			
1975	4.68			
1976	4.71	11.7% °	3.98	10.3% °
1977	4.74			
1978	4.79	12.0% °	3.82 a 4.24 b	9.8% ° 10.9% °
1979	4.84			
1980	4.90			
1981	4.95			
1982	5.09	12.8% °		

1. Ministère du travail, Canada. Les données ont été obtenues de «Survey of working conditions» et estimées à l'aide d'un calcul simple afin de ramener les absences en nombre d'heures.

2. Coûts de la main-d'oeuvre, Statistique Canada, cat. n° 72-506, 72-510, 72-612, 72-618 et 72-619. Les heures d'absences indiquées sur une base annuelle (en chiffre absolu et en pourcentage) ont été ramenées sur la dénomination «heures hebdomadaires» en divisant par 52.

a : heures d'absences des ouvriers non syndiqués.

b : " " syndiqués.

c : calcul (en %) des heures d'absences en proportion des heures hebdomadaires normales brutes au tableau 1.4.

transformation permet d'évaluer un nombre moyen de semaines de vacances. D'après l'évaluation du ministère, l'utilisation de cette méthode (qui est un moindre mal) surestime le nombre de semaines attribuables aux vacances dans les calculs. De plus, la conversion en heures d'absences qui est réalisée, en accordant une pondération constante dans le temps (soit 8 heures/jour et 40 heures/sem.) aux congés et aux vacances, surestime également l'augmentation de ces deux types d'absence, à mesure que les heures de travail diminuent avec le temps. Comparant les données du ministère, avec celles d'enquêtes tenues occasionnellement sur les coûts de la main-d'oeuvre, nous pouvons alors apprécier l'ampleur du biais imputable à ces calculs. A première vue, il semble qu'il y ait une différence d'environ 1/2 heure entre les deux séries statistiques.

Malgré les approximations nécessaires effectuées par le ministère en ce qui concerne les absences rémunérées, il semble que celles-ci soient en voie de croître en importance. En effet, les données tirées des coûts de la main-d'oeuvre, ayant été ramenées sur une base hebdomadaire à partir de chiffres annuels, indiquent une progression croissante du temps payé mais non travaillé. D'autres résultats tirés d'une enquête américaine, qu'ont publié Northrup et Diss Greis (24), révèlent que le temps travaillé diminue en importance par rapport à l'ensemble des heures rémunérées. Pour la période de 1947 à 1979 aux Etats-Unis, le rapport heures travaillées/heures rémunérées serait passé de 94% à 87%, soit une diminution de plus de 2/10 de 1% par année. Dans le cas du Canada, il est intéressant de remarquer que les données du tableau 1.6 indiquent

que *l'équivalent vacances* des absences rémunérées croît en importance, compte tenu que la semaine de travail normale s'accourcit avec les années. Ainsi, les absences équivalaient à 2.7 semaines de vacances par année en 1947, à 4.1 semaines en 1963 et à 6.6 semaines en 1982.

Une autre façon d'aborder le problème des absences de travail, qui semble répandue mais aussi récente, consiste à recenser le nombre de personnes qui s'absentent du travail sans égard à la rémunération de leur absence. Le tableau 1.7 répond à cette description et présente des données pour les employés à plein temps seulement, sur une période s'étendant de 1975 à 1983 (consulter l'annexe «A» pour le tableau 1.7). Les personnes qui s'absentent sont rémunérées dans un peu plus de 60% des cas, en ce qui concerne celles ayant perdu toute la semaine.¹ Il s'avère que davantage de gens s'absentent en perdant des heures plutôt qu'une semaine entière, le phénomène persistant sur neuf années. Les variations observées pour cette période ne permettent pas de dégager une tendance, sauf que la proportion de gens «perdant une semaine de travail» demeure relativement stable alors que ceux qui ont perdu des heures et ceux qui n'en ont pas perdu semblent évoluer selon des cycles. Ajoutons enfin que sur l'ensemble de la période d'observation, on évalue à un peu plus de 22% la proportion moyenne des travailleurs à plein temps qui perdent du temps de travail à chaque mois. Parmi ceux-ci environ 7.5% sont absents pendant au moins une semaine, principalement parce qu'ils sont en vacances ou en congé de maladie.

1. Statistique Canada (50), p.10 et 11. Tiré d'une enquête occasionnelle concernant les personnes occupées absentes du travail.

1.3 La durée de carrière

Une autre dimension qui intervient dans la réduction du temps de travail consiste dans le nombre d'années durant lesquelles les gens se consacrent au travail. En fait, comparer des années et des heures de travail ne demeure qu'une question d'unités de mesure. Différents aménagements de travail peuvent exister tout en demeurant parfaitement équivalents; les uns peuvent choisir d'intensifier leur vie de travail sur 35 années, alors que les autres préféreront diversifier leurs activités et répartir leurs années de travail sur des périodes de 40 ou 45 ans.

Suivant des données issues de tables de vie de travail pour les canadiens de sexe masculin, il apparaît que le temps d'inactivité, autre que celui consacré à la retraite, se soit accru de façon appréciable pour la période s'échelonnant de 1921 à 1961 (voir tableau 1.8, annexe B). Il semble toutefois raisonnable de croire que cette période d'inactivité croissante soit en grande partie la réaction à un temps plus long qui est alloué aux études.

Les statistiques apparaissant au tableau 1.9 de l'annexe B, nous suggèrent que les hommes travaillent moins dans leur jeunesse (15-24 ans), leur taux d'activité se situant aux environs de 70%, que lorsqu'ils sont d'âge mûr (25-54 ans), leur taux d'activité atteignant près de 95%. Quant aux femmes, elles participeraient à la main-d'oeuvre dans une proportion à peu près équivalente, pour la

période s'étalant de 15 à 24 ans et celle de 25 à 54 ans, soit à un taux de 60%. Pour ce qui est des deux autres étapes de la vie (55-64 ans et 65 ans et plus), elles indiquent une tendance chez les deux sexes à se retirer progressivement de la population active, les niveaux moyens des taux d'activité chutant radicalement. Ce profil d'activité au cours de la vie est vérifié pour une période qui s'étend de 1975 à 1983. Or, la diminution importante sur l'intervalle, du taux d'activité des hommes de 55 ans et plus, nous suggère une extension des données à des années antérieures, tel que représenté au tableau 1.10 de l'annexe C. Il s'avère alors que le taux d'activité des hommes de 55 à 64 ans a régressé de 86.5% en 1953 à 72.3% en 1983, soit une baisse de 16.4% (0.57 par année) de la proportion des hommes demeurant actifs dans cette période de leur vie. Quant aux hommes de 65 ans et plus, leur participation à la population active a diminué d'un peu plus de 2% annuellement, représentant une baisse de 62.6% de 1953 à 1983, où les taux d'activité respectifs étaient de 34.8% et 13.0%. Concernant les hommes de 15 à 24 ans, l'augmentation des taux d'activité date de la fin des années 60, alors qu'ils diminuaient auparavant. Les travailleurs à temps partiel étant inclus dans la population active, et les jeunes hommes étant très nombreux dans cette catégorie de travailleurs, alors le renversement de la tendance dans leur taux d'activité pourrait être attribuable aux possibilités de travail à temps partiel. La proportion d'hommes de 15 à 24 ans, faisant partie de la population active et travaillant à temps partiel, était de 16.8% pour l'ensemble des jeunes hommes actifs en 1975, contre 20.4% en 1981 et 23.8% en 1983 (année de taux de chômage

élevé). On attribuait généralement la baisse des taux d'activité de ce groupe de travailleurs au fait qu'ils s'orientaient plutôt vers de longues études qu'un travail. Maintenant, les jeunes semblent profiter du fait qu'un travail à temps partiel leur permet de concilier l'activité de travail et la poursuite des études.

Selon deux auteurs, la durée de carrière des hommes serait supérieure à celle des femmes.¹ Au début des années 70, on estimait qu'un homme travaillait environ 40 ans sa vie durant. En ce qui concerne la femme, on évalue sa durée de carrière à un peu plus de la moitié de celle de l'homme.

À la lumière des observations précédentes, il apparaît que le profil de carrière des individus soit évolutif et qu'il indique une nette préférence pour le travail au cours de la période de 25 à 54 ans, notamment pour les hommes. Finalement, le fait remarquable des trente dernières années demeure le retrait de plus en plus fréquent des hommes de 55 ans et plus de la vie active, une indication que leur durée de carrière s'écourte progressivement.

1.4 Le travail à temps partiel

Par définition, le travail à temps partiel implique un temps de travail de moins de 30 heures par semaine depuis 1975 au Canada (moins

1. Consulter le Conseil Economique (6), p.116 ainsi que Janice Neipert Hedges et Daniel E. Taylor (23), p.9.

de 35 heures/semaine avant 1975), ce qui représente des heures plus courtes que l'emploi à plein temps généralement d'une durée de 40 heures/semaine. De fait, le nombre d'heures hebdomadaires moyen travaillé (hommes et femmes), pour la période s'étendant de 1975 à 1983, a oscillé autour de 38.3 heures pour les travailleurs à plein temps alors qu'il était d'environ 14.2 heures pour ceux à temps partiel. Cette différence est d'autant plus importante que le poids du travail à temps partiel s'accroît progressivement depuis 1953. Alors qu'il ne représentait que 3.8% de l'emploi en 1953, le travail à temps partiel atteint 15.4% des emplois en 1983 (voir le tableau 1.11 à l'annexe D). Par conséquent, la composition changeante de la main-d'oeuvre canadienne est de nature à favoriser l'abaissement du nombre d'heures hebdomadaires moyen, tel les heures rémunérées des tableaux 1.1 et 1.2 qui incluaient dans leur définition le travail à temps partiel. En soi, l'originalité du phénomène consiste en une émergence de nouveaux emplois à horaires réduits de plus en plus nombreux, au lieu d'emplois persistants dont la durée de travail en terme d'heures aurait été réduite.

Des données sur la proportion de l'emploi, détaillées par groupe d'âge (tableau 1.12 de l'annexe E) selon que les gens travaillent à plein temps ou à temps partiel, nous signalent que les hommes travaillant à temps partiel sont proportionnellement plus nombreux en début et en fin de carrière, que sur la période de 25 à 64 ans. Cette tendance est persistante pour la période d'observation qui s'étend de 1975 à 1983. De toute évidence le travail à temps partiel permet aux

hommes d'entrer et de sortir du marché du travail de manière progressive, et à la faveur d'un temps de travail plus court. Le profil des femmes présente le même cycle de participation à un travail à temps partiel, sauf que son amplitude est beaucoup moins accentuée.

1.5 Les heures prolongées

Par opposition aux travailleurs qui écourtent leurs heures de travail, d'autres cherchent à les allonger pour diverses raisons, pouvant être d'ordre pécuniaire. Outre l'occupation d'un emploi où les heures sont plus longues, l'employé peut opter pour le temps supplémentaire lorsqu'il est disponible, ou bien pour le cumul de deux ou plusieurs emplois.

La proportion de gens effectuant du temps supplémentaire est sujette aux mouvements cycliques de l'activité économique mais on peut estimer qu'elle tourne aux alentours des 11%. Au Canada, le pourcentage de travailleurs ayant fait des heures supplémentaires était de 11.3% en juin 1967, de 10.5% en 1975 et de 10.0% en 1976.¹ Toutefois, d'après des indications datant de 1967, seulement la moitié de ces employés reçoivent une prime de temps supplémentaire.²

Suivant les données du tableau 1.13 de l'annexe F, la proportion de travailleurs qui effectue 50 heures et plus évolue de façon cyclique, sans que ne puisse être dégagé une tendance de croissance.

1. Statistique Canada (44), (55).

2. Statistique Canada (55), pp.37-45.

La courte période d'observation indique néanmoins la croissance régulière de l'emploi à temps partiel. Notons également l'augmentation soutenue du groupe travaillant de 35 à 39 heures, qui est passé de 15% à 17% des gens ayant travaillé au cours de la période de 1975 à 1983.

Les données du tableau 1.14 de la même annexe semblent indiquer une faible croissance du taux de cumul d'emploi annuel de 1975 à 1983. Cependant la proportion des **cumulards** qui effectuent 50 heures ou plus est passée de 59.4% en 1975 à 47.9% en 1983, accompagnant ainsi le mouvement séculaire à travailler des heures plus courtes (la réduction est régulière sur la période).¹ Notons que le **cumulard** se différencie du travailleur à temps supplémentaire qui lui, peut recevoir une prime salariale pour ses heures additionnelles de travail. Cette distinction élémentaire pourrait être l'explication de la stabilité du **nombre d'employés** travaillant 50 heures ou plus, observée au tableau 1.13. A cet effet, des données indiquent que le travail effectué durant 50 heures et plus ne s'explique que dans seulement 1 cas sur 10 par le cumul d'emplois, sur la base des observations de 1975 à 1983.² Le reste, c'est-à-dire 9 cas sur 10, serait attribuable aux heures supplémentaires et à des heures de travail excessivement longues de certains emplois.

1. Statistique Canada (48).

2. Statistique Canada (48), tableau 35. Le nombre de cumulards effectuant 50 heures ou plus est passé de 126 000 en 1975 à 179 000 en 1983, alors que le tableau 1.13 indique qu'il y avait 1 220 000 personnes en 1975 et 1 356 000 en 1983 qui travaillaient 50 heures ou plus.

CHAPITRE 2 : Préférences de la population active et l'offre de travail

L'action d'offrir son travail répond à différentes motivations qui conduisent les individus à agir ou à réagir. Par conséquent, l'identification de variables susceptibles de refléter ces motivations nous permettrait de déterminer l'offre d'heures de travail, nous préoccupant principalement de la durée du travail. Ces variables devraient alors répondre à des considérations tant économiques que sociales si elles veulent prétendre expliquer les choix des individus: «... même si les observations ne démentent pas l'importance du revenu comme force profonde motivant le comportement des gens sur le marché du travail, elles mettent cependant en doute la conception selon laquelle le salaire serait une panacée. On peut préférer les caractéristiques d'un emploi à celles d'un autre, et de fait, les individus sont forcés de faire de tels choix, mais il n'en reste pas moins que tous aspirent à des conditions de travail idéales»¹. À cette fin, voici les variables retenues dans le but de répondre à ces exigences.

2.1 Le taux de salaire réel

Concernant la relation entre le taux de salaire réel (w) et les heures de travail (h), l'analyse appropriée et reconnue procède de manière à mettre en jeu les effets de revenu et de substitution qui interviennent, conséquemment à une variation dans le taux de salaire.

1. Conseil économique du Canada (6), p. 190.

Cependant, l'effet net résultant de ces deux effets, qui évoluent en sens inverse, demeure une inconnue à priori. Dans le cas de l'effet substitution, le travailleur substitue du travail au loisir à mesure que le travail rapporte davantage; cela signifie qu'on consomme moins de loisir parce qu'il coûte plus cher. Quant à l'effet revenu, il signifie que l'offreur de travail est satisfait du revenu qu'il reçoit; lorsque son taux horaire s'accroît, il réagit de manière à réduire ses heures de travail et à accroître son temps de loisir, car il est satisfait du pouvoir d'achat que lui procure son revenu.

Empruntant l'interprétation de Albert Rees (29), les effets d'une hausse de « w » sur « h » peuvent être analysés dans le plan revenu/heures de travail plutôt que revenu/loisir. Il suffit seulement de lire les heures de travail de droite à gauche sur l'axe horizontal, où « T » est un temps de travail donné.

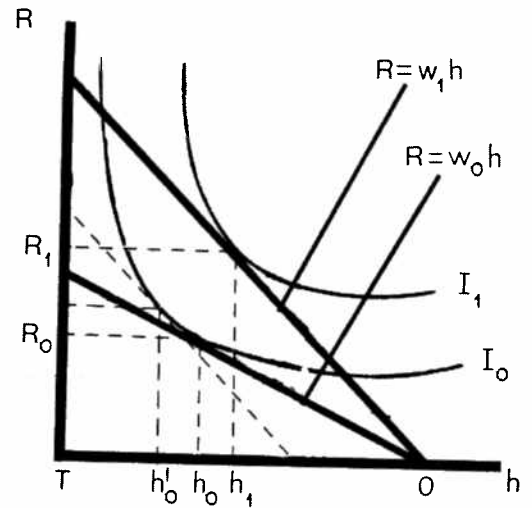
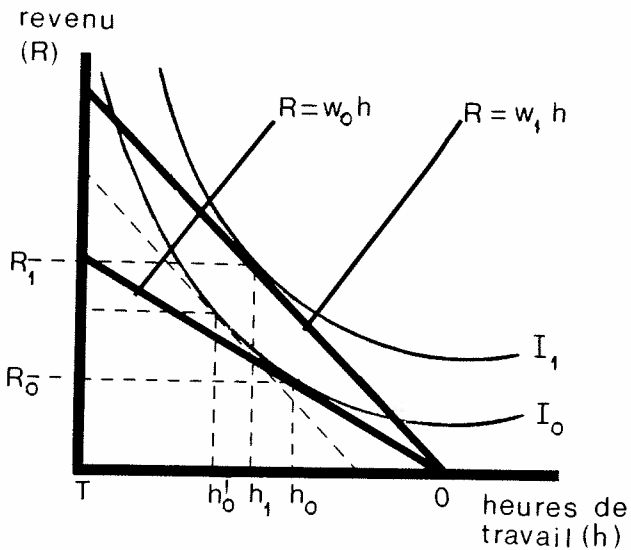
Les deux effets nets possibles, suite à une augmentation de « w », sont illustrés aux graphiques (a) et (b) de la figure 2.1. Au départ le taux de salaire est « w_0 », et les quantités optimales de revenu (R_0) et d'heures de travail (h_0) se situent au point de tangence, entre la droite de pente « w_0 » et la courbe d'indifférence I_0 . Conséquemment à une augmentation du taux de rémunération au niveau « w_1 », la pente de la droite devient plus abrupte, effectuant un pivot en « O » sur l'axe horizontal. Les quantités optimales que nous observons alors, résultent de l'effet net; elles sont identifiées par R_1 et h_1 sur les

FIGURE 2.1

Effet substitution et effet revenu dominants

(a) Effet substitution dominant

(b) Effet revenu dominant



deux graphiques. L'effet substitution s'accompagne d'une augmentation des heures de travail de h_0 vers h'_0 , alors que l'effet revenu se traduit par une diminution des heures de travail représentée par le déplacement horizontal de h'_0 vers h_1 . Les effets combinés de ces déplacements peuvent produire deux résultats extrêmes, soit que l'effet substitution domine tel que reproduit à la figure 2.1(a), ou soit que l'effet revenu l'emporte comme il est indiqué à la figure 2.1(b). Lorsque l'effet substitution domine l'effet revenu, alors les heures de travail augmentent. À l'inverse, un effet revenu supérieur à l'effet substitution entraînera une diminution des heures de travail. Dans les deux cas, la résultante des deux effets est

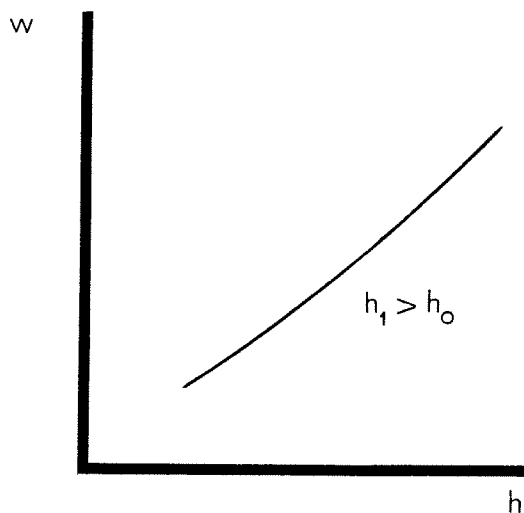
indentifiée par la distance parcourue de h_0 vers h_1 .

Traçant une relation taux de salaire réel/heures de travail à chacun des points d'équilibre, conséquemment à des augmentations de salaire, nous obtenons les courbes d'offre d'heures de travail telles que représentées à la figure 2.2. Le graphique (a) correspond à l'effet substitution dominant, où une hausse du taux de salaire réel s'accompagne d'une augmentation du nombre d'heures travaillées. Quant à la droite recourbée au graphique 2.2(b), elle est le résultat d'un effet revenu dominant qui entraîne une diminution des heures de travail, le point de retournement étant survenu à $h_0 = h_1$.

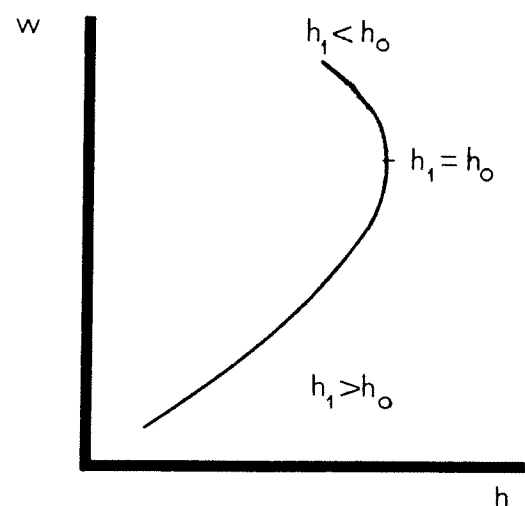
FIGURE 2.2

Offre positive et offre recourbée

(a) Offre positive



(b) Offre recourbée



L'hypothèse d'un effet revenu dominant, qui se traduit par une offre recourbée, est celle qui a été observée dans le cadre des études de J.D. Owen (27), Leckie et Newton (14) ainsi que S. Rosen (30). Dans les deux premiers cas, les résultats sont obtenus sur la base de données annuelles, alors que dans celui de S. Rosen, le travail empirique repose sur des observations recueillies auprès d'un groupe d'individu, en 1960 (coupe instantanée). De plus, lorsqu'on examine les observations canadiennes qui sont reproduites au tableau 2.1 de l'annexe G, une évolution inverse entre le taux de salaire et les heures hebdomadaires de travail se dessine. Alors qu'en 1960, un niveau de 40.4 heures correspondait à un taux de rémunération horaire réel de \$2.41, le nombre d'heures diminuait à un niveau de 38.5 heures en 1981, pour un taux de salaire réel en vigueur à \$3.87. Cependant, bien que ces observations paraissent soutenir l'hypothèse d'un effet revenu dominant, il faut se rappeler qu'elles représentent des **situations d'équilibre**, telles que les quantités offertes correspondent aux quantités demandées. Ainsi, dans l'hypothèse où les observations traduiraient des **déplacements de la courbe d'offre le long de la demande**, la réduction des heures s'accompagnerait également d'une augmentation du taux de salaire réel. Par conséquent, cette situation de simultanéité commande une approche, où les deux équations sont présentes à l'intérieur d'un modèle qui vise la description de l'évolution des heures de travail. A cet effet, les études de Leckie/Newton et de S. Rosen se sont préoccupées de cette question, utilisant des modèles à équations simultanées.

Ces précisions étant maintenant apportées, nous anticipons les chapitres à venir en dévoilant deux caractéristiques importantes de notre modèle, qui pourraient constituer une démarcation profonde entre nos résultats et ceux de l'étude en série chronologique réalisée par Leckie et Newton (l'approche en coupe instantanée effectuée par S. Rosen s'avérant difficilement comparable avec la nôtre).

Premièrement, les données de l'étude de Leckie/Newton sont des mesures annuelles qui sont susceptibles de capter surtout les effets de longue période. Or, notre approche utilise plutôt des observations trimestrielles qui traduisent assez bien les comportements cycliques de l'économie. À cet égard, les variations des heures en courte période, notamment celles de la composante des heures supplémentaires, seraient plutôt de nature à accompagner les variations dans le taux de salaire, à la faveur d'une relation positive entre les deux variables. Ainsi, l'effet de substitution serait prédominant, étant donné que l'augmentation des heures offertes s'effectue en réponse à un taux de salaire plus élevé (en vertu des primes de temps supplémentaire par exemple) et au détriment des heures de loisir.

Quant à la seconde distinction, elle concerne la définition des heures de travail qui est utilisée. Contrairement à Leckie et Newton qui recourent aux heures effectives, nous utilisons plutôt les heures de travail rémunérées qui incluent les absences rémunérées. À ce titre, il est permis de croire que l'attrait pour des heures effectives de travail, en comparaison à l'attrait pour des heures

rémunérées, serait moindre à taux de salaire réel équivalent (car une partie des heures rémunérées n'est pas travaillée, mais représente plutôt des avantages sociaux). Par conséquent, cette différence dans la définition des heures de travail représente un motif additionnel qui militerait en faveur d'une offre d'heures de travail à pente positive, l'effet substitution prenant le pas sur l'effet revenu.

2.2 Le taux d'activité

Le taux d'activité consiste dans la proportion de gens qui occupent ou recherchent un emploi par rapport à l'ensemble de la population en âge de travailler. Il constitue, en quelque sorte, une mesure de la «densité» des personnes actives dans l'économie. Or, il s'avère que le taux d'activité global s'est accru sensiblement depuis 1966 et que ses composantes, exprimées selon le sexe et l'âge, ont aussi connu des modifications. Globalement, le taux d'activité est passé de 57.3 % en 1966 à 64.4 % en 1983 (consulter le tableau 2.2, en annexe H).

Exception faite des hommes de 15 à 24 ans, le taux d'activité masculin diminue alors que celui des femmes s'accroît rapidement, notamment pour celles ayant de 15 à 54 ans. Cette poussée des jeunes, hommes et femmes, ainsi que des femmes adultes sur le marché du travail, n'est pas étrangère à l'importance croissante du travail à temps partiel dans l'économie qui est passé de 3.8 % en 1953 à

9.5 % en 1966 et à 15.4 % en 1983 (se référer au tableau 1.11 de l'annexe D). En effet, les jeunes et les femmes se sont littéralement appropriés le travail à temps partiel, puisqu'ils représentent plus de 9 travailleurs sur 10 qui effectuent moins de 30 heures de travail par semaine.

Cependant, il ne faut pas négliger la croissance de l'emploi à plein temps qui est beaucoup plus rapide chez les femmes que chez les hommes, entre 1966 et 1983. Durant cette période, l'augmentation chez les femmes a été au moins deux fois plus importante que celle des hommes (voir le tableau 2.2.1). Cela suggère, par conséquent, que plus de personnes travaillent aujourd'hui au sein d'une même unité familiale, que par le passé. On peut donc s'attendre à ce que chacun des membres d'une famille subisse moins de pressions économiques, à l'effet de travailler de longues heures, en particulier dans le cas du chef de famille. D'autre part, la présence dans l'activité économique de personnes vivant seules, contribue également à la croissance du taux d'activité global dans l'économie; leur taux d'activité propre s'accroît ainsi que leur importance relative.

Consultant le tableau 2.2.2 (pages 42-43), nous remarquons que le taux d'activité s'est accru de façon importante pour l'ensemble des membres d'une famille qui sont actifs, passant de 61.4 % en 1975 à 65.0 % en 1983. Bien que plus modeste, il y a eu aussi une augmentation du taux d'activité des personnes seules de 59.1 % en

TABLEAU 2.2.1
Emploi à plein temps, hommes et femmes, 1953-1983
emploi à plein temps

	HOMMES		FEMMES		TOTAL	
	NOMBRE (000)	AUGMENTA- TION (%)	NOMBRE (000)	AUGMENTA- TION (%)	NOMBRE (000)	AUGMENTA- TION (%)
1953	3,991	---	1,047	---	5,038	---
1955	4,049	1,5 %	1,091	4,2 %	5,139	2,0 %
1960	4,234	4,6 %	1,331	22,0 %	5,565	8,3 %
1965	4,631	9,4 %	1,573	18,2 %	6,205	11,5 %
1970	4,978	7,5 %	1,931	22,8 %	6,908	11,3 %
1975	5,626	13,0 %	2,446	26,7 %	8,072	16,9 %
1975	5,602	---	2,694	---	8,296	---
1976	5,658	1,0 %	2,773	2,9 %	8,431	1,6 %
1977	5,705	0,8 %	2,819	1,7 %	8,524	1,1 %
1978	5,817	2,0 %	2,964	5,1 %	8,780	3,0 %
1979	5,999	3,1 %	3,095	4,4 %	9,094	3,6 %
1980	6,078	1,3 %	3,238	4,6 %	9,316	2,4 %
1981	6,146	1,1 %	3,373	4,2 %	9,519	2,2 %
1982	5,823	- 5,3 %	3,287	- 2,5 %	9,110	- 4,3 %
1983	5,765	- 1,0 %	3,318	0,9 %	9,083	- 0,3 %

De 1953 à 1975 : Emploi à plein temps (35 heures et plus), 14 ans et plus.

De 1975 à 1983 : Emploi à plein temps (30 heures et plus), 15 ans et plus.

Source : STATISTIQUES CANADA, CATALOGUES, #71-001, 71-529.

TABLEAU 2.2.2
Population active : répartitions et taux d'activité, 1975-1983
Proportions de la population active totale entre parenthèses

MEMBRES D'UNE FAMILLE										
	CHEF DE FAMILLE		CONJOINT		ENFANTS CELIBATAIRES		AUTRES PARENTS		TOTAL	
	NB. (000)	% d'act.	NB. (000)	% d'act.	NB. (000)	% d'act.	NB. (000)	% d'act.	NB. (000)	% d'act.
1975	4,717 (47,3%)	81,5	2,125 (21,3%)	41,7	1,725 (17,3%)	59,0	272 (2,7%)	45,2	8,840 (88,6%)	61,4
1976	4,757 (46,6%)	81,1	2,210 (21,7%)	42,8	1,734 (17,0%)	58,1	286 (2,8%)	44,6	8,988 (88,1%)	61,3
1977	4,833 (46,0%)	80,6	2,327 (22,2%)	44,1	1,783 (17,0%)	59,0	308 (2,9%)	45,4	9,251 (88,1%)	61,8
1978	4,948 (45,4%)	80,8	2,478 (22,7%)	46,4	1,818 (16,7%)	59,9	318 (2,9%)	47,0	9,562 (87,8%)	63,0
1979	5,030 (44,8%)	80,6	2,585 (23,0%)	47,6	1,916 (17,1%)	61,9	307 (2,7%)	45,8	9,839 (87,6%)	63,8
1980	5,110 (44,2%)	80,4	2,716 (23,5%)	49,3	1,990 (17,2%)	63,1	308 (2,7%)	45,5	10,124 (87,5%)	64,5
1981	5,165 (43,4%)	80,1	2,850 (23,9%)	51,0	2,012 (16,9%)	63,7	324 (2,7%)	47,7	10,351 (87,0%)	65,2
1982	5,188 (43,4%)	78,9	2,932 (24,5%)	51,8	1,970 (16,5%)	61,7	330 (2,8%)	48,2	10,421 (87,1%)	64,7
1983	5,215 (42,8%)	78,2	3,030 (24,9%)	53,0	2,027 (16,6%)	62,6	336 (2,8%)	48,8	10,607 (87,1%)	65,0
AUGM. Nb.	498		905		302		64		1,767	
AUGM. %	10,6%		42,6%		17,5%		23,5%		20,0%	
PROPORTION DE L'AUGMENTATION DE LA POPULATION ACTIVE										
	22,5%		41,0%		13,7%		2,9%		80,0%	

Source : STATISTIQUE CANADA, CATALOGUE #71-201.

TABLEAU 2.2.2
Population active : répartition et taux d'activité, 1975-1983
Proportions de la population active totale entre parenthèses
(suite)

	MEMBRES D'UNE FAMILLE		PERSONNES SEULES		POP. ACTIVE TOTALE	
	TOTAL					
	NB. (000)	% d'act.	NB. (000)	% d'act.	NB. (000)	% d'act.
1975	8,840 (88,6%)	61,4	1,134 (11,4%)	59,1	9,974 (100%)	61,1
1976	8,988 (88,1%)	61,3	1,215 (11,9%)	59,5	10,203 (100%)	61,1
1977	9,251 (88,1%)	61,8	1,250 (11,9%)	59,9	10,500 (100%)	61,6
1978	9,562 (87,8%)	63,0	1,333 (12,2%)	60,7	10,895 (100%)	62,7
1979	9,839 (87,6%)	63,8	1,392 (12,4%)	61,3	11,231 (100%)	63,4
1980	10,124 (87,5%)	64,5	1,449 (12,5%)	61,6	11,573 (100%)	64,1
1981	10,351 (87,0%)	65,2	1,553 (13,0%)	62,1	11,904 (100%)	64,8
1982	10,421 (87,1%)	64,7	1,537 (12,9%)	60,3	11,958 (100%)	64,1
1983	10,607 (87,1%)	65,0	1,576 (12,9%)	60,5	12,183 (100%)	64,4
AUGM. Nb.	1,767		442		2,209	
AUGM. %	20,0%		39,0%		22,1%	
PROPORTION DE L'AUGMENTATION DE LA POPULATION ACTIVE						
	80,0%		20,0%		100,0%	

Source : STATISTIQUE CANADA, CATALOGUE #71-201.

1975, à 62.1 % en 1981 et à 60.5 % en 1983. Les personnes seules représentent environ 13 % de la population active en 1983, mais elles ont contribué à 20 % de l'augmentation de la population active totale depuis 1975¹.

Quant aux membres d'une famille, il s'est produit une augmentation remarquable du taux d'activité des conjoints qui est grimpé de 41.7 % en 1975 à 53.0 % en 1983. Les conjoints sont responsables de 41 % de l'accroissement de la population active totale survenu de 1975 à 1983, ce qui représente une augmentation de 43 % par rapport au nombre de conjoints actifs observé en 1975. En fait, la population active des conjoints est celle qui a le plus augmenté en terme absolu (905 000 personnes) et en terme relatif (43 %), dépassant l'augmentation de 39 % enregistrée chez les personnes seules au cours de la période. Notons également que les conjoints représentaient un quart de la population active totale en 1983, contre un peu plus de 21 % en 1975.

Les membres d'une famille regroupés sous la dénomination «enfants célibataires» ont connu eux aussi une augmentation de leur taux d'activité: de 59,0 % qu'il était en 1975, il est passé à 63.7 % en 1981 et à 62.6 % en 1983 (après la récession économique de 1982). Ce groupe représente une proportion à peu près constante de 17 % de la population active totale, et il a contribué pour environ

¹ Les personnes seules peuvent être plusieurs dans un même ménage mais elles ne sont pas apparentées, mariées ou en unions consensuelles.

14 % de l'augmentation survenue de 1975 à 1983.

En ce qui concerne le groupe résiduel de la famille identifié «autres parents», il représente à peine 3 % de la population active totale. Mais il a tout de même connu une croissance appréciable de son taux d'activité, qui a atteint 48.8 % en 1983 contre 45.2 % en 1975, résultant en majeure partie d'une augmentation de sa population active de l'ordre de 24 %.

Parallèlement à ces hausses dans les taux d'activité des autres membres de la famille, les «chefs de famille» tendent à réduire leur participation qui est passée de 81,5 % en 1975 à 80,1 % en 1981 et à 78,2 % en 1983. De plus, les chefs de famille actifs n'ont augmenté que de 10,6 % au cours de la période, ne représentant que 23 % de l'augmentation de la population active totale, alors qu'ils constituaient 43 % de la celle-ci en 1983.

Les observations précédentes nous signalent donc que les mutations profondes qui surviennent dans les comportements de travail des individus et des familles, sont de nature à affecter l'offre d'heures de travail. Le Conseil économique du Canada souligne bien, dans l'un de ses ouvrages, l'interdépendance qui existe entre les membres d'une même famille : «De fait, la moitié des familles canadiennes déclarent maintenant compter deux membres ou plus au travail», et l'activité des travailleurs supplémentaires «a probablement aussi modifié la plupart du temps les comportements

de travail des membres des familles, en ce sens que chacun de ceux qui sont au travail tient compte des salaires et des responsabilités de travail des autres membres.» (Conseil économique du Canada (6), pages 130-131). Poursuivant dans le même sens, Gilbert et Pfouts précisent davantage les effets de cette situation sur les heures de travail :

«Thus the employment of more than one member of a family may lead to a desire on the part of each of the working members to curtail his hours of work. Bits of empirical evidence can be brought forward to support the view that wage rate and hours of work tend to be negatively related or that the unearned income effect outweighs the substitution effect.» (Gilbert, Franklee et Pfouts, Ralph, W. (10), p. 119).

Il apparaît donc qu'un membre d'une famille qui travaillerait dans le secteur manufacturier pourrait être d'autant plus disposé à réduire ses heures de travail que le nombre de membres actifs au sein de sa famille (en l'occurrence le taux d'activité global) est élevé. Dans le cas du chef de famille qui voit ses charges familiales réduites, celui-ci sera plus disposé à réduire son temps de travail, et moins enclin à accepter de travailler des heures supplémentaires ou à cumuler plusieurs emplois. Quant aux conjoints, aux enfants célibataires et aux autres parents qui travailleraient dans le secteur manufacturier, ils devraient adopter la même attitude compte tenu du fait qu'ils sont sensibles à l'effet de richesse généré par les gains du chef de famille, ainsi que d'un troisième ou un quatrième membre actif au sein de la famille suivant le cas.

Concernant les personnes seules, il n'est pas certain que leur statut ait un impact dans un sens ou dans l'autre en ce qui a trait aux heures de travail. Bien qu'elles ne bénéficient pas d'un effet de richesse positif originant de l'activité d'un autre membre, on peut aussi faire valoir qu'il n'y a pas d'effet de richesse négatif survenant de la présence de membres de famille à leur charge. Ainsi, à moins d'une concentration exceptionnelle de cette catégorie de travailleurs dans le secteur manufacturier, et d'une très forte tendance pour les personnes seules à augmenter leurs heures de travail, alors on peut présumer que l'effet global sur l'évolution des heures de travail, sera celui qui est dicté par les travailleurs qui sont membres d'une famille et qui constituent 87 % de la population active totale. Par conséquent, la tendance du taux d'activité global à s'accroître devrait être perçue comme un facteur favorisant la réduction des heures de travail à long terme.

Jusqu'à présent, l'accent a été mis sur le profil de long terme du taux d'activité; sa tendance à augmenter dans le temps. Cependant, le taux d'activité est également sujet aux cycles économiques, au même titre que les heures de travail. En effet, il semblerait que le taux d'activité global soit de nature à accompagner les cycles économiques, tel que suggéré par l'hypothèse du «travailleur découragé» (ou retrait cyclique). Pendant les récessions, plusieurs chômeurs, lassés des recherches infructueuses d'emploi, quittent la population active et contribuent ainsi à la réduction du taux d'activité exprimé par le rapport population

active/population de 15 ans et plus. En revanche, lorsque l'économie est en expansion, plusieurs personnes inactives, motivées par une activité économique intense, choisissent d'intégrer la population active, favorisant l'augmentation du taux d'activité par la même occasion¹. Ajoutons que dans la mesure où le taux d'activité global est en hausse à long terme, et qu'il reflète une plus grande intégration de chacun des membres de la famille au sein de l'activité économique, alors l'hypothèse du **travailleur d'appoint** devient de **moins en moins probable**, étant donné qu'il y a de moins en moins de membres de la famille qui sont disponibles à ce titre. À l'inverse, l'hypothèse du **retrait cyclique** devient encore **plus plausible**, compte tenu qu'un ou plusieurs autres membres de la famille sont déjà présents sur le marché du travail. De retour au tableau 2.2.2, il est remarquable que la seule baisse enregistrée du taux d'activité global ait été observée au cours de 1982, une année de forte récession économique. Également, d'autres observations tendent à privilégier ce comportement pro-cyclique du taux d'activité : «L'importance de ce dernier facteur (l'accroissement des taux d'activité) est particulièrement grande durant les périodes d'expansion économique comme en 1956-57, au milieu des années '60, et de 1971 à 1974.» (Conseil économique du Canada (6), p. 77). En résumé, nous pouvons anticiper une relation négative entre le taux d'activité global et les heures de travail, si c'est la tendance à long terme qui prime. En effet, les observations sur les heures de travail rémunérées, présentées au

1. Il est à noter, en contrepartie, que l'hypothèse du «travailleur d'appoint» propose un comportement contra-cyclique du taux d'activité.

chapitre premier, indiquaient une tendance à la baisse, alors que celles concernant le taux d'activité global indiquent une tendance à la hausse (voir au tableau 2.2 de l'annexe H pour la période 1966-82). En contrepartie, si ce sont les variations de courte période qui dominent, alors les mouvements pro-cycliques du taux d'activité et des heures de travail pourraient résulter en une relation positive entre les deux variables.

Au sujet de l'extension des données concernant les taux d'activité des membres de familles et des personnes seules, pour la période de 1966 à 1975, nous supposons qu'une tendance similaire à la période 1975-1983 est observée¹. Cette hypothèse est conforme à la progression de l'emploi à plein temps qui est plus rapide chez les femmes que chez les hommes, à l'augmentation du travail à temps partiel qui regroupe principalement les jeunes des deux sexes ainsi que les femmes adultes, et enfin, à la croissance régulière du taux d'activité depuis 1966, alors que cette tendance à la hausse n'a pas reçu de contribution de la part des hommes de 25 ans et plus (se référer au tableau 1.10 de l'annexe C)².

1. Cette hypothèse est nécessaire afin que les observations préliminaires, qui viennent d'être présentées, puissent s'appliquer à la période de référence, retenue pour la vérification empirique du modèle.

2. Remarquons que des statistiques sur la répartition des chômeurs (Conseil Economique du Canada (6), tableau A-12), selon leur statut familial de 1961 à 1974, appuient également l'hypothèse; la proportion de chômeurs qui sont chefs de famille a diminué sur la période, alors que celles des autres membres de la famille et des personnes seules ont augmenté.

Enfin, préférant la mesure du taux d'activité global plutôt que le rapport emploi/population, nous postulons que c'est davantage l'activité des autres membres de la famille que la détention d'un emploi qui affecte la décision des autres membres actifs à réduire leur temps de travail. En effet, on observe qu'il y a environ 60 % des personnes en quête d'un emploi qui demeurent en chômage moins de 14 semaines (sur la base de données pour la période s'étendant de 1976 à 1982), (tiré de Statistique Canada (54) à la rubrique «durée du chômage»). De plus les chômeurs qui ont travaillé dans l'année précédant leur situation de chômage, peuvent bénéficier de primes d'assurance-chômage au Canada. Ainsi, l'évolution du taux d'activité global reflèterait davantage les transformations structurelles, qui surviennent au niveau de l'offre de travail, que le rapport emploi/population.

2.3 Le taux de chômage

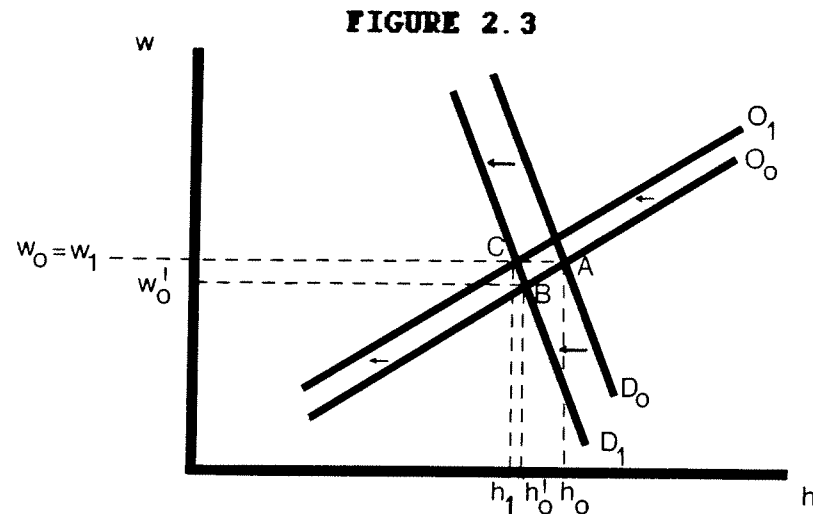
Parce que la mise au chômage des travailleurs comporte des inconvénients tant du côté de la partie patronale que de celui des employés, les patrons et les syndicats ont un intérêt commun à trouver des arrangements concernant les heures de travail, dans le but d'éviter les congédiements qui surviennent en période de basse conjoncture (Rothschild, K.W. (32), pp. 5-7). Mais dans tous les cas, il ne saurait y avoir d'entente sans une réduction des heures rémunérées, puisque l'objectif visé par l'entreprise est de minimiser les effets d'une situation de précarité conjoncturelle par

la diminution de ses coûts, notamment ses coûts en main-d'oeuvre. Car plus le chômage est répandu dans l'ensemble de l'économie, moins les opportunités de relocalisation sont bonnes pour les travailleurs, et plus le rapport de force sera à leur désavantage au moment de négocier une réduction des heures de travail. De plus, selon K.W. Rothschild, ce type de compromis concernant les heures de travail rémunérées existe depuis longtemps, mais il s'est largement répandu ces dernières années grâce à l'intervention des pouvoirs publics de plusieurs pays qui, devant l'ampleur du chômage, ont subventionné ce genre d'ententes conclues sur une base temporaire.

Poursuivant dans cette optique, les occasions réduites de temps supplémentaire et d'emplois à plein temps dans l'économie, en conséquence d'une chute de la demande globale de biens et services, transformeraient tout le contexte du marché du travail qui se resserrerait de plus en plus. Ainsi, en tant qu'indicateur de conjoncture proche du travailleur, le taux de chômage pourrait être associé à une diminution de son offre d'heures de travail. En effet, devant l'alternative d'une réduction nécessaire des coûts de main-d'oeuvre (c'est-à-dire une éventuelle diminution de la demande d'heures de travail qui se déplacerait vers la gauche), les préférences des travailleurs iraient plutôt dans le sens d'une diminution des heures de travail à taux de salaire horaire constant. De cette manière, le travailleur préserverait la valeur de son travail (w) et réduirait son effort de travail (exprimé en nombre d'heures), profitant d'heures de loisir plus nombreuses.

L'examen de la figure 2.3 nous permet de visualiser l'ajustement effectué par le travailleur qui réduit son offre d'heures conséquemment (ou par anticipation) à la diminution de la demande d'heures. Au départ, l'équilibre se situerait à un taux horaire w_0 , pour un nombre d'heures de travail h_0 . Puis, en raison d'une conjoncture à la baisse, la demande pour des heures de travail se déplacerait du point A au point B, pour un taux de salaire diminué (w_0') et un nombre d'heures de travail réduit à h_0' . Mais la réticence du travailleur à subir une baisse de son taux de salaire, le conduirait à réduire son offre d'heures de travail. La courbe d'offre se déplacerait donc de B vers C, le long de D_1 . Ce déplacement de l'offre accentue la diminution des heures déjà amorcée par l'employeur, passant maintenant de h_0' à h_1 heures de travail. Par son changement de comportement, le travailleur récupère donc son niveau de salaire ($w_0 = w_1$). En fin de compte, celui-ci a substitué une diminution additionnelle d'heures de travail ($h_0' - h_1$) à une augmentation réparatrice de son taux de salaire ($w_1 - w_0'$), dans un contexte où la réduction des coûts de main-d'oeuvre est désirée de la part de l'employeur¹. Remarquons

1. Notons que la baisse dans la production, occasionnée par cette baisse additionnelle des heures de travail, coïncide avec des besoins réduits de production étant donné la chute de la demande pour le produit. Et que l'ensemble des coûts variables de main-d'oeuvre peut s'écrire $c = (\text{nombre d'employés}) \cdot w \cdot h$. En terme de coût unitaire de travail (w), le rajustement réalisé par le déplacement de l'offre peut n'être que partiel, de telle sorte que $w_0' < w_1 < w_0$.



que s'il ne gagne rien en terme de revenu, le travailleur gagne en terme de temps de loisir accru.

A l'inverse, dans un contexte de haute conjoncture, l'employeur sera réticent à embaucher de nouveaux employés qu'il doit entraîner et former. Par conséquent, il préférera accroître sa demande pour des heures de travail. Cette situation correspondrait à un déplacement de la demande vers la droite. Lorsque la situation du chômage se rétablit dans l'ensemble de l'économie, le travailleur offre davantage d'heures pour un même taux de salaire. Ceci correspondrait à une augmentation de son effort de travail (en terme d'heures) dans l'activité de production.

Alors que leur recherche empirique concernant les femmes ne révèle pas de relation significative du fait de détenir un emploi à

temps partiel et d'être en chômage. Long et Jones estiment que le travail à temps partiel offre aux femmes des possibilités accrues d'entrer ou de réintégrer le marché du travail sans avoir à connaître le chômage : *«In fact, part-week jobs appear to facilitate labor market entry or reentry, since part-week work combined with entry is associated with a relatively lower probability and a shorter duration of unemployment»*. (Jones, Esthel et B. Long, James E. (16), p. 74). Et, à la suite de ses recherches sur le travail à temps partiel involontaire, R.W. Bednarzik arrive à la conclusion qu'il existe *«a strong positive relationship in economic downturns between the level of part-time employment for economic reasons, particularly the rate for slack work, and the unemployment rate, a measure of labor market activity»*. (Bednarzik, Robert W. (3), p. 17). L'auteur poursuit en constatant que la relation positive persiste en période de haute conjoncture, malgré une amplitude moins forte de l'effet. Ces deux études suggèrent par conséquent une relation selon laquelle une hausse du taux de chômage favoriserait une réduction des heures de travail. Précisons cependant que, dans le contexte où le taux de salaire est maintenu constant, c'est l'effet du déplacement de la courbe d'offre, occasionné par la variation du taux de chômage, que nous mesurons. Pour ce qui est d'une réduction dans la quantité d'heures offertes par le travailleur, il faut voir par là une réaction de ce dernier à une diminution de la demande d'heures de travail, qui survient en réponse à une détérioration de la demande sur le marché des biens produits. Par ailleurs, il demeure toujours difficile de départager

entre un déplacement de la courbe d'offre et une variation des quantités offertes, conséquemment à un déplacement de la demande.

2.4 Les dépenses personnelles en biens et services de loisir

Depuis 1966, les dépenses personnelles effectuées pour des fins de loisir ont plus que doublé en termes réels (dollars constants de 1971). Tel que l'indique le tableau 2.4.1, elles sont passées de 177 \$ *per capita* en 1966 à 399 \$ *per capita* en 1981, mais elles ont légèrement baissé à 390 \$ par habitant en 1982. De plus, la consommation de loisir a la particularité de prendre du temps qui doit être retranché d'autres activités existantes. En l'occurrence, A.S. Harvey note que de 1971 à 1981, les hommes qui détiennent un emploi ont réduit leur temps de travail de trois heures/semaine, alors qu'ils ont ajouté une heure/semaine à leur temps libre. (Harvey, A.S. (13), pp. 21 à 23). Le temps qu'ils consacrent à la famille et à l'entretien ménager n'a augmenté que d'une heure par semaine, alors que le temps engagé dans les soins de base (tels manger, dormir, soins personnels) est demeuré inchangé. Quant aux femmes au travail, la réallocation de leur temps a consisté en une réduction de quatre heures/semaine des soins de base, à la faveur d'une augmentation de trois heures/semaine pour les temps libres. Enfin, elles ont intensifié légèrement leur pénétration sur le marché du travail, ajoutant en 1981 une heure hebdomadaire additionnelle par rapport à leur horaire de travail de 1971.

TABLEAU 2.4.1
Dépenses en biens et services de loisir par habitant,
en dollars constants de 1971

<u>ANNEE</u>	<u>DEPENSES</u>	<u>VARIATIONS</u> <u>ANNUELLES</u>	<u>ANNEE</u>	<u>DEPENSES</u>	<u>VARIATIONS</u> <u>ANNUELLES</u>
1966	177 \$	-	1975	332 \$	+ 1,2 %
1967	196 \$	+ 10,7 %	1976	358 \$	+ 7,8 %
1968	202 \$	+ 3,1 %	1977	360 \$	+ 0,6 %
1969	211 \$	+ 4,5 %	1978	371 \$	+ 3,1 %
1970	217 \$	+ 2,8 %	1979	383 \$	+ 3,2 %
1971	249 \$	+ 14,7 %	1980	391 \$	+ 2,1 %
1972	277 \$	+ 11,2 %	1981	399 \$	+ 2,0 %
1973	301 \$	+ 8,7 %	1982	390 \$	- 2,3 %
1974	328 \$	+ 9,0 %			

Source : STATISTIQUE CANADA. CATALOGUE #11-003. #13-201. #13-531.

Considérant le temps libre comme essentiellement du temps consacré aux activités de loisir, on constate alors qu'il existe une relation positive étroite entre l'augmentation du temps de loisir et la hausse des dépenses personnelles concernant les biens et services de loisir.

L'augmentation des dépenses réelles de loisir par habitant doit nécessairement se traduire par une variation dans le prix relatif du loisir et/ou une variation dans les quantités consommées¹. Dans le

1. On considère comme dépenses réelles, celles qui sont obtenues après correction pour l'inflation. Par conséquent, on entend par prix relatif du loisir, son prix par rapport à l'ensemble des prix des autres biens et services de consommation.

but de bien comprendre les possibilités qui s'offrent à nous, il convient de les examiner plus en détail.

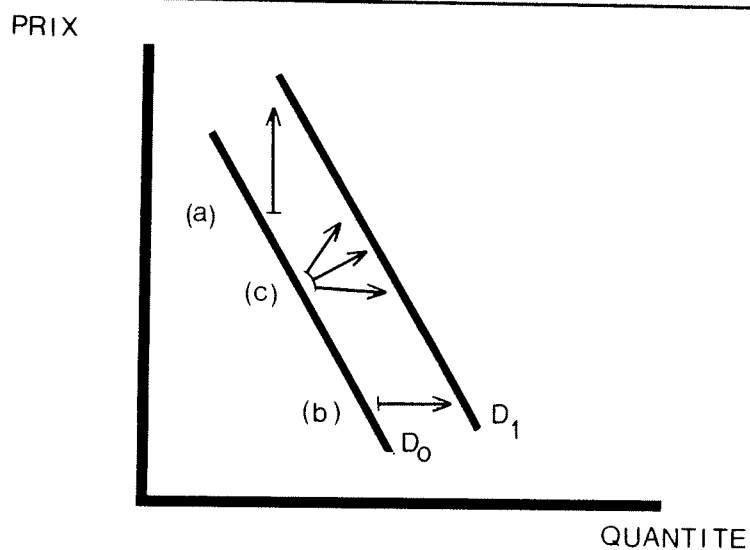
Premièrement, si nous considérons un déplacement de la demande de loisir, il doit nécessairement s'effectuer vers la droite (D_0 vers D_1), afin de rester conforme à l'observation de l'augmentation des dépenses réelles. Dans ces circonstances, nous pouvons identifier deux cas extrêmes et un cas intermédiaire à la figure 2.4.1.

La situation (a) explique la hausse des dépenses réelles de loisir par une augmentation pure du prix relatif des biens et services de loisir, sans aucune variation dans le volume de loisir consommé. Cette éventualité se présente lorsque l'offre de loisir est parfaitement inélastique (verticale).

L'alternative (b) est celle où l'offre de loisir est parfaitement élastique (horizontale), aucune augmentation de prix n'est observée et toute la hausse des dépenses réelles de loisir est attribuable à l'augmentation du volume de loisir qui est consommé.

Quant à la situation intermédiaire (c), elle constitue un amalgame des deux cas précédents et présente un éventail infini de combinaisons. Cette troisième alternative est plus réaliste que les deux précédentes, mais elle ne nous permet pas de savoir lequel des

FIGURE 2.4.1
Déplacements de la courbe de demande en biens et services de
loisir



effets, de prix relatif ou de volume, a joué un rôle prépondérant dans l'augmentation des dépenses. Advenant une augmentation relative du volume de loisir consommé plus importante qu'une hausse de prix relatif, alors on pourrait s'attendre à ce que le temps consacré aux activités de loisir augmente, et qu'il en reste moins pour les activités tels que l'entretien ménager, les soins de base et le travail. Donc, toutes autres choses demeurant égales par ailleurs, l'augmentation du volume des dépenses de loisir pourrait être à l'origine d'une réduction de l'offre d'heures de travail. Quant à la situation où l'augmentation des dépenses réelles de

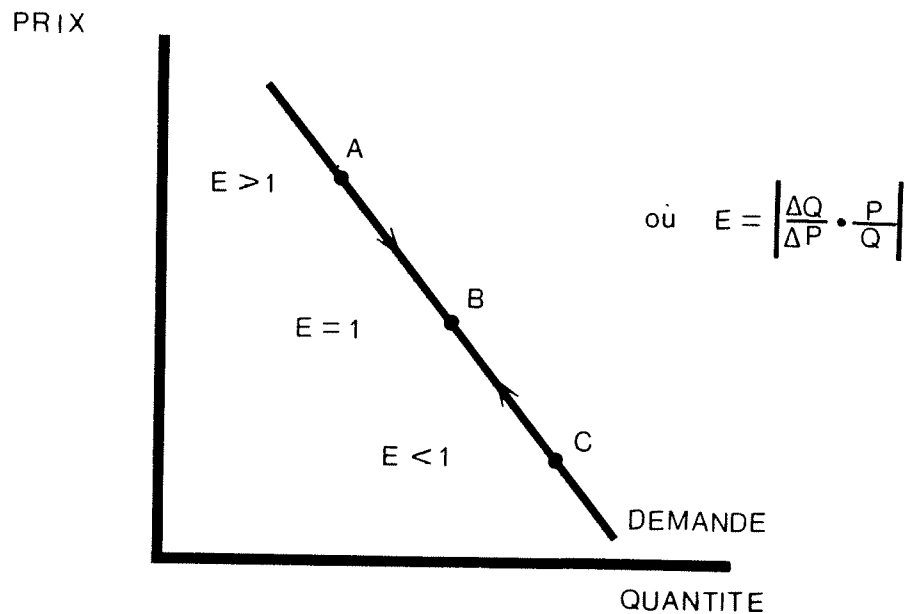
loisir serait surtout attribuable à une augmentation du prix relatif du loisir, les individus pourraient devoir travailler des heures additionnelles, afin de maintenir leur niveau de consommation intact. Dans cette optique, il pourrait être envisagé que les individus travaillent des heures additionnelles, dans le but d'accroître leur revenu. Ultérieurement, nous verrons que ce paradoxe se résout par les observations sur les prix du loisir ainsi que ceux de l'ensemble des biens et services de consommation.

En deuxième lieu, il y a des déplacements enregistrés le long de la demande de loisir, soit ceux qui sont occasionnés par les mouvements de l'offre. Toujours suivant le contexte où les dépenses réelles de loisir augmentent, deux types de déplacements peuvent être observés à la figure 2.4.2.

Le déplacement qui s'effectue du point A vers le point B, traduit une augmentation de la quantité de loisir consommé, accompagnée d'une baisse dans le prix relatif du loisir. Se situant dans la partie élastique de la demande, l'augmentation de la consommation de loisir fait plus que compenser la diminution du prix relatif conformément à une hausse des dépenses réelles de loisir.

Car $\frac{|-\Delta P|}{|P|} < \frac{|+\Delta Q|}{|Q|}$ étant donné $\frac{|\Delta Q|}{|\Delta P|} \cdot \frac{P}{Q} > 1$.

FIGURE 2.4.2
Déplacements le long de la demande en biens et services de loisir



Quant au second déplacement du point C au point B, il s'effectue le long de la portion **inélastique** de la demande de loisir. Ici, la hausse enregistrée des dépenses de loisir *per capita*, commande une augmentation du prix relatif du loisir qui est supérieure à la baisse relative du volume consommé, soit

$$\left| \frac{+\Delta P}{P} \right| > \left| \frac{-\Delta Q}{Q} \right| \text{ car } \left| \frac{\Delta Q}{\Delta P} \cdot \frac{P}{Q} \right| < 1.$$

Bien que le prix relatif et le volume de consommation évoluent en sens inverse, ces deux situations nous ramènent à la même analyse que précédemment, en ce qui concerne la relation entre les dépenses réelles de loisir et l'offre d'heures de travail. Le déplacement de A vers B étant associé surtout à une augmentation du volume de consommation de loisir, alors l'offre d'heures de travail devrait diminuer. À l'opposé, le mouvement qui s'effectue de C vers B attribue essentiellement l'augmentation des dépenses de loisir à la hausse de son prix relatif. Par conséquent, le maintien du niveau de consommation devrait provoquer une augmentation de l'offre d'heures de travail.

Sur la base d'un indice de prix du loisir et d'un indice général des prix, un **indice du prix relatif du loisir** est calculé de 1966 à 1982. Les indices de prix utilisés sont calculés dans le respect des quantités consommées par une famille canadienne moyenne. Ainsi, la pondération de chacun des articles qui composent le panier de provisions est-elle sujette à des réévaluations périodiques, ce qui permet de vraiment mesurer les effets de prix et non des variations dans les quantités.

L'indice du prix relatif du loisir ainsi que ses variations annuelles sont présentés au tableau 2.4.2. Dans l'ensemble, son évolution de 1966 à 1982 traduit une baisse effective du prix relatif du loisir, ce qui constitue une indication que la hausse des dépenses réelles de loisir est surtout le fait d'une augmentation

TABLEAU 2.4.2
Indices du prix relatif du loisir (I.P.R.L.)¹, 1971 = 100.0

<u>ANNEE</u>	<u>I.P.R.L.</u>	<u>VARIATIONS</u> <u>ANNUELLES</u>	<u>ANNEE</u>	<u>I.P.R.L.</u>	<u>VARIATIONS</u> <u>ANNUELLES</u>
1966	96,0	-	1975	98,2	- 0,4 %
1967	97,4	+ 1,5 %	1976	91,5	- 1,4 %
1968	98,1	+ 0,7 %	1977	88,7	- 3,1 %
1969	99,5	+ 1,4 %	1978	84,6	- 4,6 %
1970	99,5	0 %	1979	82,9	- 2,0 %
1971	100,0	+ 0,5 %	1980	82,4	- 0,6 %
1972	98,1	- 1,9 %	1981	80,7	- 2,1 %
1973	95,0	- 3,2 %	1982	81,9	+ 1,5 %
1974	93,2	- 1,9 %			

Source : STATISTIQUES CANADA, Catalogue # 62-001, #62,002.

dans le volume de consommation. En outre, les variations annuelles présentées aux tableaux 2.4.1 et 2.4.2 soulignent l'importance prépondérante de l'augmentation du volume de consommation sur celle du prix relatif, lorsque ceux-ci augmentent simultanément (en conformité avec un **déplacement** de la demande de loisir vers la droite). Remarquons que la seule baisse des dépenses de loisir, enregistrée en 1982, survient alors que le prix relatif du loisir augmente. Ceci supposerait une diminution du volume de consommation, advenant un déplacement le long de la courbe de demande de loisir.

1. L'indice du prix relatif du loisir (I.P.R.L.) est calculé en divisant l'indice de prix du loisir par l'indice général des prix à la consommation, multiplié par 100.

Suite aux observations qui précèdent, le scénario le plus plausible serait donc celui d'une augmentation du volume de loisir consommé qui serait associée à une réduction de l'offre d'heures de travail.

Ceci étant dit, soulignons que N. Leckie et K. Newton (14) accordent davantage d'importance aux effets de hausses du prix relatif, justifiant ainsi la relation positive qu'ils ont trouvée entre les dépenses réelles de loisir et l'offre d'heures de travail. Cependant, il faut mentionner trois différences fondamentales entre l'approche des deux auteurs et celle que nous avons suivie.

D'abord, comme nous l'avons souligné plus haut (p. 38), la définition des heures de travail retenue par Leckie et Newton est celle des **heures de travail effectives**, alors que la nôtre inclut les absences rémunérées.

Ensuite, la période de référence, sur laquelle s'effectue la vérification empirique de Leckie et Newton, s'étend de 1941 à 1973, alors que nous travaillons sur l'intervalle de 1966 à 1982.

Enfin, le concept de dépenses en biens et services de loisir par habitant, introduit par les auteurs, se limite aux **services récréatifs** ainsi qu'au **matériel de loisirs, de sport et de camping**. En comparaison, cette définition exclut les **items livres, journaux et revues** ainsi que les **services relatifs à**

la formation et à la culture qui s'inscrivent à l'intérieur de notre concept plus large du loisir, tel que défini par Statistique Canada¹.

Sur la base de ces distinctions importantes, ainsi que des observations directes sur les prix qui privilégient une augmentation de volume plutôt que du prix relatif du loisir, la hausse enregistrée dans les dépenses personnelles en biens et services de loisir devrait provoquer une diminution de l'offre d'heures de travail (heures rémunérées).

1. À ce sujet, consulter Statistique Canada, Comptes Nationaux (#13-201 et #13-531), tableau 54.

CHAPITRE 3 : L'adaptation de l'entreprise et la demande d'heures de travail

3.1 L'approche antérieure

En 1977, dans la foulée de S.M.A. Hameed, N. Leckie et K. Newton définissent une demande d'heures de travail qui varie dans le temps en fonction de variables de production. En effet, selon Hameed, le processus de réduction à long terme des heures hebdomadaires moyennes rémunérées (H.H.M.R.) serait intimement lié aux techniques de production :

«The short term cyclical behavior of AWHEF (average weekly hours paid for) may be explained in terms of a linear-lag model, using new orders, overtime and labour turnover, and part-time employment. The long-term reduction in this series depends on more basic production planning techniques, involving a technological change which reduces the amount of labour required per unit of output». (Hameed, S.M.A. (11), p.7)

Ainsi l'équation de forme linéaire de Hameed propose d'expliquer le niveau des H.H.M.R. à l'aide de quatre variables; soit la valeur ajoutée par homme.heure (Y), le taux d'utilisation de la capacité (C), le ratio emploi/population active (E) (afin de corriger l'effet d'une baisse du nombre d'heures hebdomadaires moyennes rémunérées par travailleur qui serait occasionnée par une augmentation plus rapide de l'emploi que du nombre total des H.H.M.R.) ainsi que le niveau des salaires (w_e).

Equation de Hameed :

$$(1) \text{HHMR}_t = a + b_1 V_t + b_2 C_t + b_3 E_t + b_4 w_{et}$$

Bien que la forme incomplète dans laquelle sont présentés les résultats de Hameed ne permet pas de tirer des conclusions claires, ils suggèrent néanmoins de conserver C , V et w_e qui présentent un coefficient de corrélation élevé¹. Ce sont les trois variables que Leckie et Newton ont choisi, à leur tour, de retenir pour leur équation de demande d'heures.

La contribution particulière de Leckie et Newton (14) est de considérer le taux de salaire (w) comme une variable que l'on retrouve simultanément dans les équations d'offre et de demande. Par conséquent, les auteurs proposent de traiter « w » comme une variable endogène et de présenter le problème comme un système à deux équations simultanées à résoudre par la méthode des doubles moindres carrés ordinaires. Désireux d'analyser les effets réels sur les heures, les auteurs calculent un taux de salaire horaire réel qui exclut la composante de la rémunération qui serait attribuable à l'inflation. De plus, ils retiennent le concept des heures effectives, excluant les absences rémunérées, plutôt que celui des heures rémunérées tel qu'utilisé par Hameed. Enfin, les auteurs testent leur modèle pour l'offre d'heures de travail plus particulièrement, sur la période 1941-1973 avec des données

1. L'équation (1) est testée sur la période 1945-1965 par des régressions simples et multiples afin de découvrir la forme qui présente les meilleurs R^2 .

annuelles.

Equation de Leckie et Newton:

$$(2) H_t^D = b_0 + b_1 w_t + b_2 P_t + b_3 C_t + v_t$$

où H^D : demande pour des heures hebdomadaires moyennes effectivement travaillées.

w : taux de salaire horaire moyen en dollars constants de 1961.

P : productivité du travail représentée par l'indice du produit intérieur réel par employé, 1961 = 100,0.

C : taux d'utilisation de la capacité en %.

v : terme aléatoire.

Apportant des précisions sur les variables qui déterminent la demande d'heures travaillées, Leckie et Newton soulèvent une argumentation intéressante. Concernant le taux de salaire, les auteurs s'appuient sur la théorie néo-classique qui suggère que l'employeur fixe le niveau d'input travail là où son coût marginal égale sa recette marginale. Donc en théorie, lorsque les marchés du bien produit et du facteur de production utilisé sont en concurrence, le taux de salaire réel est fixé à la valeur de la productivité marginale physique du facteur.

Dans le cas de la productivité du travail, les auteurs signalent que son amélioration doit être considérée comme déterminante pour la réduction des heures de travail, si on veut conserver intact le niveau de production. Enfin, Leckie et Newton notent qu'un taux d'utilisation de la capacité de production élevé

serait plutôt de nature à favoriser le développement du temps supplémentaire et à accroître le nombre d'heures travaillées afin de répondre aux exigences de la production.

3.2 Les heures de travail en tant que facteur déterminant dans la production

Selon Donna Allen (1), dont les recherches ont porté sur l'origine et le développement des avantages sociaux, l'objectif poursuivi, à l'origine des premières absences rémunérées que sont les vacances payées, consistait à accroître la productivité des travailleurs en leur permettant de profiter d'un repos prolongé et rémunéré. L'argument théorique sous-jacent est celui des rendements décroissants, selon lequel la productivité du travailleur diminue après un certain temps.

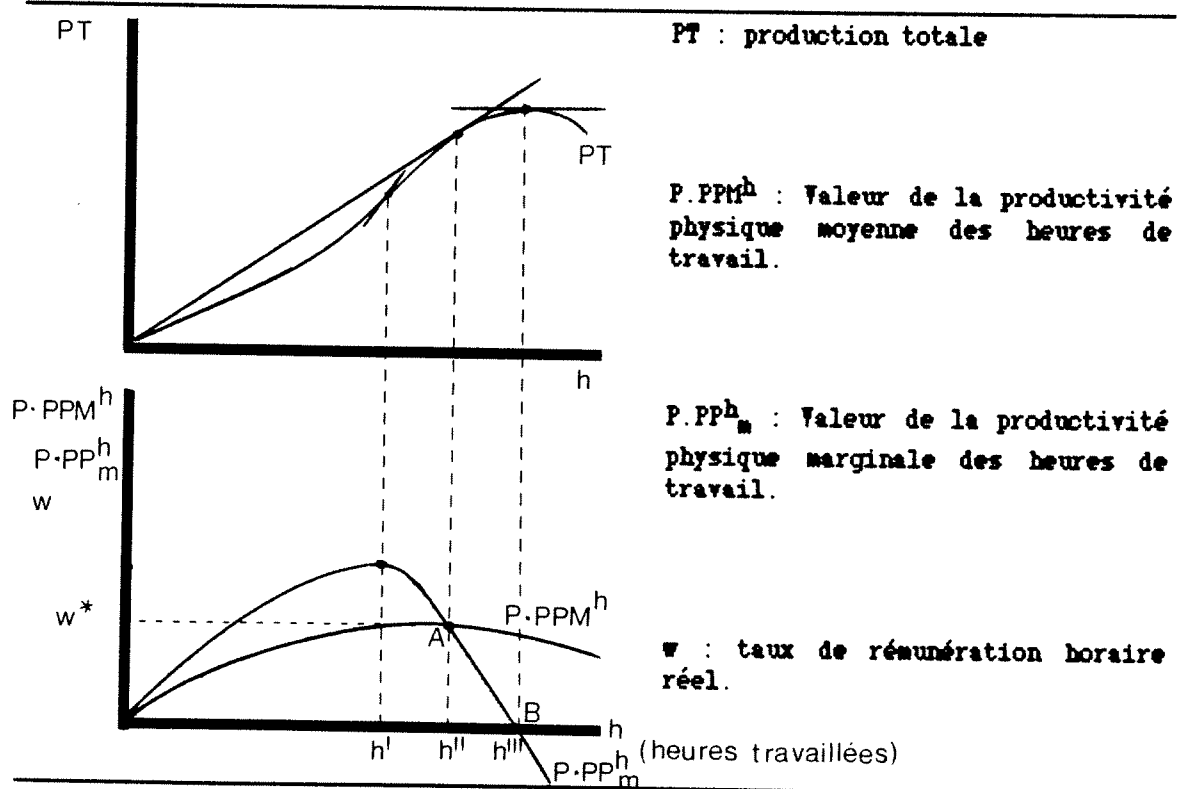
K.W. Rothschild (31) emprunte le même raisonnement mais en l'appliquant cette fois à la journée de travail. En effet, l'énoncé des rendements décroissants stipule que lorsqu'un (ou plusieurs) facteur(s) de production (le nombre de travailleurs et/ou la quantité du capital physique par exemple) est (sont) maintenu(s) constant(s) et que l'on augmente la quantité des autres facteurs engagés dans cette production, alors les quantités produites augmentent, atteignent un sommet, puis décroissent. Or pour Rothschild, l'existence d'un nombre d'heures de travail optimal pourrait tout aussi bien être envisagé dans le contexte des

rendements décroissants :

«In other words, because a human being is not a machine, it is obvious that there will be a certain point beyond which a further lengthening of the working day (or week or year) will lead to a fall in the total output of the worker. This point we may call the "optimum" working time of that worker». (Rothschild, K.W. (31), p. 50).

Supposons donc des heures de travail constituant un facteur de production variable, permettant de tracer les courbes telles que représentées à la figure 3.1. La production totale suivant le profil décrit par la loi des rendements décroissants atteindrait son sommet à $P.PP_m^h = 0$.

FIGURE 3.1 : Loi des rendements décroissants



Quant au taux de rémunération horaire optimal correspondant au nombre d'heures optimum, il s'établit à la croisée de $P.PPM^h$ et $P.PP^h_m$, c'est-à-dire au point où $P.PPM^h$ est maximale. La portion AB de la courbe $P.PP^h_m$ représente par conséquent une demande d'heures de travail. Ainsi une réduction des heures travaillées par l'octroi d'absences rémunérées équivaldrait à se déplacer du point B vers le point A. L'augmentation de productivité qui en résulterait alors justifierait l'augmentation du taux de rémunération consentie. Il est à remarquer que, d'un point de vue strict, l'analyse précédente fait intervenir le concept d'heures effectives de travail¹.

Tout en abordant la question des heures de travail comme un système à deux équations simultanées, S. Rosen (30) développe et teste un modèle en coupe transversale. Dans sa définition de la demande d'heures de travail, il traite les heures comme un facteur de production indépendant du nombre de travailleurs employés. L'auteur définit l'ensemble des intrants du travail (P) comme une fonction de l'emploi (N le nombre de travailleurs) et des heures par homme (H). La fonction s'écrit $P = F(N,H)$ et est sujette aux contraintes $\partial P/\partial N > 0$ et $\partial P/\partial H > 0$ qui limitent l'analyse dans la portion croissante de la fonction des intrants du travail. Quant aux coûts du travail, ils se divisent en composantes directe et indirecte. Les coûts directs sont représentés par le taux de salaire qui

1. Bien que le niveau des heures rémunérées soit plus élevé que celui des heures effectives, du nombre d'heures d'absences rémunérées par définition, il peut néanmoins se présenter que leurs variations respectives soient égales en direction et/ou en amplitude.

s'applique tant au nombre d'heures qu'au nombre d'employés. Dans le cas des coûts indirects (S), ils sont imputables seulement au nombre de travailleurs et viennent des coûts reliés à l'embauche, à l'entraînement spécifique que reçoivent les employés ainsi qu'à la portion volontaire d'une prime versée à titre d'assurance-chômage. Les coûts indirects se définissent donc comme

$$S = (q + r) \cdot V$$

où : «V» est le montant à déboursier par nouvel employé engagé,

«q» est le taux auquel les travailleurs prennent leur retraite, et

«r» est le taux d'intérêt utilisé à titre de coût d'option du capital.

En l'occurrence, la fonction de coût total du travail s'écrit

$$C = NHW + NS.$$

Suivant la condition pour laquelle les coûts du travail sont minimum à un niveau donné de l'ensemble des intrants du travail (P), l'auteur arrive à la conclusion que la demande d'heures varie inversement au taux de salaire (w) et qu'elle est une fonction croissante des coûts indirects (S) :

«An increase in the ratio (S/w) will obviously increase marginal costs of employment relative to hours per man and will usually lead to substitution of H for N. Therefore, demand for hours is a decreasing function of the wage rate and an increasing function of the user cost of labor». (Rosen, S. (30), p. 255).

Inspiré par les travaux de S. Rosen en particulier, R.A. Hart (12), emprunte l'argumentation selon laquelle les ajustements de l'ensemble des intrants du travail s'effectuent par la variation des heures à court terme, mais que lorsque les exigences en intrants travail se font persistantes, et qu'elles s'annoncent comme permanentes, alors ils s'effectuent par la variation du nombre d'employés (situation de long terme). Le travail théorique de Hart conclut que les heures de travail constituent une composante importante de la fonction de production et qu'elles permettent de mieux comprendre la courbe de Phillips :

«... this paper has emphasized the division of the latter variable (labour services) into workers and hours per worker. The differing response lags of the two labor components to changes in demand are seen as a key explanation to the observations of counterclockwise loops around the Phillips curve.» (Hart, R.A. (12), p. 199).

L'introduction des heures de travail (H) dans une fonction de production du type fonction Cobb-Douglas, de la forme $Q = AH^{\alpha}L^{\beta}K^{\gamma}$, soulève un débat qui déborde les considérations qui nous animent pour la détermination d'une demande d'heures de travail. Mentionnons simplement le travail de D. Leslie et J. Wise (15) à titre de document de référence. Les auteurs identifient deux positions opposées quant à la productivité des heures. Le premier groupe, qu'ils identifient sous l'appellation des **institutionnalistes**, croit que la productivité des heures supplémentaires est très faible. Pour Leslie et Wise, la connaissance «sans pareille» qu'ont les institutionnalistes du

marché du travail est de nature à apporter de la crédibilité à leur perception de la question. Le second groupe, identifié sous l'étiquette **économistes**, reflète les vues de Feldstein (1967) et Craine (1973)¹. Pour les tenants de ce groupe, le temps supplémentaire est très productif, Feldstein et Craine ayant estimé des élasticités de la production par rapport aux heures de l'ordre de 2.1, en coupe instantanée, et de 2.0 en série chronologique, respectivement.

Equation de Leslie et Wise.

$$\ln Q_{it} = 0.64 \ln H_{it} + 0.64 \ln L_{it} + 0.32 \ln K_{it} - 0.023 UN_t$$

(5.90) (16.40) (15.99) (13.38)

$$R^2 = 0.998$$

$$s^2 = 0.00248$$

où $i = 1, 2, \dots, 28$; «i» est une industrie

$t = 1, 2, \dots, 21$; «t» est une année

Q = production nette

H = heures travaillées

L = nombre d'employés

K = estimation du stock de capital

UN = chômage ajusté (niveau de la demande excédentaire pour tout t)

Les résultats de l'estimation de l'équation modifiée par Leslie et Wise contredisent ceux de Feldstein et Craine (puisque $\hat{\alpha} =$

1. Nous mentionnons ici les références à titre informel pour le lecteur. Feldstein, M.S., «*Specification of the labour input in the aggregate production function*», *Review of Economic Studies*, octobre 1967, pp. 375-386. Craine, R., «*On the service flow from labour*», *Review of Economic Studies*, janvier 1973, pp. 39-46.

0.64 < 1.0), d'autant plus qu'ils rejettent l'argument où les heures devraient être traitées indépendamment du nombre d'employés dans la fonction de production et qu'ils préconisent une fonction de l'ensemble des intrants du travail qui soit homogène (car $\hat{\alpha} \approx \hat{\beta} = 0.64$ et $\hat{\alpha} + \hat{\delta} \approx 1.0$). En fait pour les auteurs, les heures de travail ne constituent pas vraiment un facteur de production :

«Hours of work is not really a factor of production, but rather it is a conversion factor which changes the arguments of a production function directly from stocks to flows. However, it does make sense to treat hours of work "as if" it were a separate factor of production, but in this case considerable care is required when interpreting any estimated output elasticity with this "as if" factor of production.» (Leslie, D., Wise, J. (15) p. 77).

En définitive, le débat consiste à déterminer si l'on se situe à gauche ou à droite du sommet de la courbe de la valeur de la productivité marginale physique des heures de travail ($P.PP_m^h$), telle que tracée à la figure 3.1. Enfin, remarquons que l'égalité $\hat{\alpha} = \hat{\beta}$ ne devrait pas commander le rejet de l'hypothèse d'indépendance (hétérogénéité) des facteurs «nombre d'employés» et «nombre d'heures» comme le font Leslie et Wise, mais elle devrait plutôt constituer un cas particulier de celle-ci tel qu'envisagé par Craine : *«The advantage of the nonproportional service flow model are that (1) it is very simple, (2) it is a generalisation which complements any other hypothesis and which can be empirically tested, and (3) thus far the data support the model.»* (Craine, R. (7), p. 44).

3.3 Spécification de la demande pour des heures de travail

3.3.1 La part salariale

Suivant la définition utilisée par Gérard Marion et Aly Boury, la part salariale s'exprime comme étant le ratio de la masse salariale (T) et de la production nominale (Y).

Précisant davantage cette définition, la part des salaires s'écrit de la manière suivante :

$$(1) \quad \alpha \equiv \frac{T}{Y} \equiv \frac{S \cdot E}{P \cdot Q} \equiv \frac{S}{P} \cdot \frac{E}{Q}$$

où S est le taux de salaire nominal,
E représente l'emploi,
P représente les prix,
Q est le volume de production ou la valeur ajoutée.

L'étude récente de G. Marion et A. Boury concernant la part salariale dans le revenu national (entre 1946 et 1978) démontre que *« l'accroissement de la part des salaires dans le revenu national ne s'est pas traduit par une hausse parallèle du revenu relatif des salariés »* mais plutôt par *« les transformations qui se sont produites dans l'économie »* (Marion, G et Boury, A. (20), p. 18-19). Les deux principaux facteurs d'augmentation de la part salariale macroéconomique sont :

- 1) la croissance de l'importance relative de certains secteurs de l'économie où l'on observe une part salariale élevée en

comparaison de l'ensemble de l'économie (macroéconomie).

2) l'apparition de nouveaux salariés dans l'économie.

Donc, en limitant l'analyse au niveau d'un seul secteur de l'économie, en l'occurrence le secteur manufacturier, le premier facteur sera neutralisé par le fait que nous nous limitons à la part salariale microéconomique. Quant à la salarisation dans le secteur manufacturier, elle doit être minime compte tenu de la maturité du secteur manufacturier canadien; peu d'employeurs deviennent salariés.

Les données de l'étude sur la part salariale réalisée par G. Marion et A. Boury indiquent que, pour le cas du secteur manufacturier, la part des salaires s'est accrue de 0,6520 à 0,6809 de 1946 à 1978, alors que le poids relatif de ce secteur a diminué dans l'économie. Sur une période plus longue de 38 années, on peut voir que la part des salaires est passée de 0,6366, en moyenne sur les 19 premières années, à une moyenne de 0,6744 de 1964 à 1982, indiquant une tendance significative de la part salariale à s'accroître à long terme¹. Seulement, au cours de la période 1966-1982, la part des salaires n'a pas vraiment augmenté; elle est passée de 0,6695 en 1966 à 0,6682 en 1981 (en 1982, une année où les revenus de production ont chuté à cause de la récession, la part salariale a atteint un niveau élevé de 0,7532). En fait, les

1. Les moyennes sont significativement différentes à un niveau de confiance de 1 %, avec $|5,87| > t_{36} (.01) = 2.73$.

moyennes des périodes 1966-1973 et 1974-1981 ne sont pas significativement différentes, indiquant que la part salariale n'a pas eu tendance à s'accroître de 1966 à 1982¹.

Néanmoins, la part salariale connaît des fluctuations d'une année à une autre compte tenu du caractère cyclique de ses composantes. Gerald Marion (19) décrit l'évolution contra-cyclique de la part salariale en ces termes :

«Le cheminement temporel de la part salariale peut être résumé ainsi : en période de récession ou de dépression, les profits diminuent ou disparaissent, pendant que s'accroît, dans un revenu diminué, la part salariale. Dans les phases ascendantes du cycle économique et particulièrement pour celles marquées par l'inflation de la demande, il se produit un déclin de la part des salaires.» (Marion, Gerald (19), p. 98).

Ainsi, les éléments que nous dégageons ci-après devraient être sujets aux cycles économiques tels que décrits par G. Marion.

3.3.2 La demande pour les heures de travail

Sur la base du travail de S. Rosen, ainsi que ceux de R. Craine (7) R.A. Hart (12) et Derek L. Bosworth (4), pour ne nommer que ces derniers en ce qui concerne les recherches sur la fonction de production, le facteur travail (L) qui s'exprime en **hommes.heures** est traité comme une fonction de deux variables indépendantes tel que $L = L(N,h) = N.h$, où «N» représente le nombre

1. Même avec un niveau de confiance très large de 10 %, le test indique que les moyennes ne sont pas significativement différentes; $|0.78| < t_{36} (.10) = 1.76$.

d'employés et «h» le nombre moyen d'heures hebdomadaires de travail par employé. Ceci dit par conséquent que la contribution marginale d'une heure additionnelle de travail en provenance de l'embauche d'un nouvel employé diffère de la contribution marginale d'une heure de travail supplémentaire effectuée par un employé déjà établi dans l'entreprise ($L_N \neq L_h$)¹. De plus, $L_N > 0$ et $L_h > 0$.

Partant de cette définition de la fonction des intrants du travail, nous pouvons réécrire l'équation de la part salariale :

$$(2) \alpha \equiv \frac{T}{Y} \equiv \frac{S}{P} \cdot \frac{N \cdot h}{Q}$$

où $\frac{S}{P}$ est le taux de salaire réel (w) et $\frac{Q}{N \cdot h}$ est la productivité moyenne du travail.

De la relation d'identité (2), nous obtenons que :

$$(3) h \equiv \alpha \cdot \frac{Q}{N \cdot w}^2$$

1. Cette interprétation est empruntée à R.A. Hart, p. 187.

2. A l'aide de quelques manipulations, il peut être démontré que la relation (3) rejoint la formulation de l'équation de demande de N. Leckie et K. Newton. En effet, les auteurs définissent le taux d'utilisation de la capacité (c) comme étant le rapport de la production observée et de la production potentielle au cours d'une année «i», soit $\frac{Q_i}{QP_i}$. Or, partant de la relation (3), nous pouvons

écrire

$$h = \alpha \cdot \frac{Q_i}{N \cdot w} \cdot \frac{QP_i}{QP_i}$$

où

$$h = \alpha \cdot \frac{Q_i}{QP_i} \cdot \frac{QP_i}{N} \cdot \frac{1}{w}$$

Tel que mentionné précédemment (pages 76-77), à long terme, la part salariale est une constante sur la période 1966-1982. Ainsi, transformant la relation (3) en une équation stochastique et linéaire dans ses logarithmes, nous obtenons la relation (4) suivante¹ :

$$(4) \log h_t^D = a_0 + a_1 \log Q_t + a_2 \log N_t + a_3 \log w_t + \mu_t$$

La présentation de l'équation de demande pour des heures de travail sous la forme de l'équation (4) a l'avantage de faire intervenir des variables telles l'emploi (N) et le volume de production (Q) qui sont particulièrement intéressantes, tout en étant directement observables.

Enfin, cette dernière expression peut s'écrire de la manière suivante

$$h = \alpha \cdot \frac{c \cdot \text{PPMPN}}{w}$$

Nous retrouvons donc $c = \frac{Q_i}{Q_{Pi}}$, le taux d'utilisation de la capacité, ainsi que le taux de salaire réel (w), tous deux présents dans l'équation de demande de N. Leckie et K. Newton. Quant à la productivité en évidence, les manipulations démontrent qu'elle n'en est pas une observée, mais plutôt la productivité physique moyenne potentielle du travail (PPMPN) imputable au nombre d'employés (N).

1. Puisque la part salariale (α) est constante, alors $\log(\alpha) = \log(\text{constante}) = \sigma$.

CHAPITRE 4 : Le modèle proposé

La discussion qui a été développée jusqu'ici nous a permis de dégager les éléments explicatifs attribuables à des comportements d'offre et de demande à l'égard des heures de travail. Notre approche vise donc à étudier l'évolution des heures de travail, sur la base des forces qui sont en présence sur le marché du travail.

Deux équations simultanées entrent dans le système à l'étude. Cependant, il faut compter au total six variables endogènes; soit les heures de travail (h), le taux de salaire (w), le nombre de travailleurs (N), le volume de production (Q), le taux de chômage (U) et les dépenses de loisir *per capita* (L). Présentées sous leur forme structurelle, les deux équations s'écrivent de la manière suivante :

Equation de demande

$$\log h_t^d = a_0 + a_1 \log w_t + a_2 \log N_t + a_3 \log Q_t + u_t$$

Equation d'offre

$$\log h_t^s = b_0 + b_1 \log w_t + b_2 \log U_t + b_3 \log TACT_t + b_4 \log L_t + v_t$$

où $h = h^d = h^s$ = heures hebdomadaires moyennes rémunérées par travailleur, secteur manufacturier canadien,

w = taux de salaire horaire moyen dans le secteur manufacturier canadien, exprimé en dollars constants de 1971,

N = nombre d'employés travaillant dans le secteur manufacturier canadien.

- Q = volume de production dans le secteur manufacturier, exprimé par l'indice du produit intérieur brut, dollars constants de 1971, Canada.
- U = taux de chômage dans l'ensemble canadien.
- TACT = taux d'activité global (15 ans et plus), ensemble canadien.
- L = dépenses en biens et services relatifs au loisir *per capita*, exprimées en dollars constants de 1971.
- u. v = termes de l'erreur résiduelle.
- t = 1966I à 1982 IV.

Le modèle est donc testé pour le secteur manufacturier canadien et, pour la plupart des variables, les données sont directement mesurées. Cependant, dans le cas de certaines variables d'offre (U, TACT, L), les données sont celles se rapportant à l'ensemble de l'économie canadienne. Celles-ci représentent des **variables approchées** qui attribuent des comportements semblables aux employés du secteur manufacturier. Quant à la période de référence considérée, elle s'étend de 1966 à 1982 inclusivement. Les données sont compilées sur une base trimestrielle, avec ajustements pour les effets saisonniers. Dans le cas de la variable loisir (L), une interpolation linéaire a été effectuée puisque les données n'étaient disponibles que sur une base annuelle. Enfin, la forme log-linéaire des deux équations permet, d'une part, la linéarité de l'équation de demande et, d'autre part, la standardisation des variables indépendamment de leur niveau, les coefficients estimés étant des élasticités.

4.1 La méthodologie

Dans un modèle d'offre et de demande, un problème de simultanéité se pose généralement. De manière plus précise, la situation peut être décrite en ces termes : «*The error term in the demand function corresponds to shifts in the demand function, and unless supply is completely inelastic, a shift in the demand function changes both quantity and price.*» (Maddala, G.S. (18), p. 220). Egalement, il est très fréquent que l'utilisation de données sur des intervalles de temps rapprochées (mois, trimestres) entraînent la présence d'autocorrélation. Dans le cas qui nous concerne, les estimations préliminaires ont confirmé la présence d'autocorrélation positive de premier ordre, détectée à l'aide du test Durbin-Watson.

Une méthode mise au point par Ray C. Fair nous permet d'estimer le modèle à équations simultanées, tout en effectuant les corrections qui s'imposent concernant le processus d'erreurs autorégressives de premier ordre. (Fair, Ray, C. (8), pp. 507-516). L'approche de Fair s'inspire de la méthode des doubles moindres carrés et permet d'obtenir des estimations consistantes, par la minimisation de la somme des résidus au carré. Suivant la méthode de Fair, chacune des équations structurelles du modèle peut être traitée individuellement, sans la connaissance explicite des autres équations du système. Il suit alors, qu'en première étape, toute variable endogène, qui est présente à l'intérieur d'une

équation structurelle à titre de variable explicative, est régressée sur un ensemble de variables instrumentales qui incluent au minimum, 1°) la **variable dépendante** de l'équation retardée d'une période, 2°) **toutes les variables endogènes** de l'équation structurelle retardées d'une période, 3°) **toutes les variables exogènes** de l'équation structurelle, à la fois contemporaines et retardées d'une période. Puis une valeur calculée est obtenue par la méthode des moindres carrés ordinaires, pour chacune des variables endogènes de la forme structurelle. A titre représentatif, les équations de la première étape s'écrivent de la manière suivante :

Equation de la 1^{ière} étape pour la demande

$$\log w_t^d = c_0 + c_1 \log h_{t-1} + c_2 \log w_{t-1} + c_3 \log N_{t-1} + c_4 \log Q_{t-1} + j_t$$

$$\log N_t = d_0 + d_1 \log h_{t-1} + d_2 \log w_{t-1} + d_3 \log N_{t-1} + d_4 \log Q_{t-1} + k_t$$

$$\log Q_t = f_0 + f_1 \log h_{t-1} + f_2 \log w_{t-1} + f_3 \log N_{t-1} + f_4 \log Q_{t-1} + m_t$$

où j_t , k_t et m_t sont les termes de l'erreur résiduelle.

$t = 1966\text{II} \text{ à } 1982\text{IV}$.

Equation de la 1^{ière} étape pour l'offre

$$\log w_t^s = g_0 + g_1 \log h_{t-1} + g_2 \log w_{t-1} + g_3 \log L_{t-1} + g_4 \log U_{t-1} + g_5 \log \text{TACT}_t + g_6 \log \text{TACT}_{t-1} + s_t$$

$$\log U_t = l_0 + l_1 \log h_{t-1} + l_2 \log w_{t-1} + l_3 \log L_{t-1} + l_4 \log U_{t-1} + l_5 \log \text{TACT}_t + l_6 \log \text{TACT}_{t-1} + r_t$$

$$\log L_t = n_0 + n_1 \log h_{t-1} + n_2 \log w_{t-1} + n_3 \log L_{t-1} + n_4 \log U_{t-1} + n_5 \log \text{TACT}_t + n_6 \log \text{TACT}_{t-1} + z_t$$

où r_t , s_t et z_t sont les termes de l'erreur résiduelle,

$t = 1966\text{II}$ à 1982IV .

Quant aux variables calculées correspondantes, elles sont identifiées de la façon suivante : $\widehat{\log w_t^d}$, $\widehat{\log N_t}$ et $\widehat{\log Q_t}$ pour la demande, ainsi que $\widehat{\log w_t^s}$, $\widehat{\log U_t}$ et $\widehat{\log L_t}$ pour l'offre.

Au cours de la deuxième étape, les équations de demande et d'offre sont estimées par la méthode des moindres carrés ordinaires, sur la base des valeurs calculées pour les variables endogènes, étant donné une valeur de ρ (ρ) égale à zéro.

Puis dans une troisième étape, un processus itératif s'amorce à partir des valeurs initiales des coefficients estimés à la deuxième étape avec $\rho = 0$. Au terme de la phase itérative, « ρ » aura atteint la valeur optimale qui permet la correction pour l'autocorrélation des erreurs. Voici donc les équations d'offre et de demande, telles qu'elles se présentent à l'étape finale de la méthode de Fair :

Demande

$$\log h_t^D = \rho \log h_{t-1} + A_1(\widehat{\log w_t^d} - \rho \log w_{t-1}) + A_2(\widehat{\log N_t} - \rho \log N_{t-1}) + A_3(\widehat{\log Q_t} - \rho \log Q_{t-1}) + Z_t$$

$t = 1966\text{II}$ à 1982IV

Offre

$$\log h_t^S = \rho \log h_{t-1} + B_1(\widehat{\log w_t^s} - \rho \log w_{t-1}) + B_2(\widehat{\log L_t} - \rho \log L_{t-1}) + B_3(\widehat{\log U_t} - \rho \log U_{t-1}) + B_4(\widehat{\log TACT_t} - \rho \log TACT_{t-1}) + Y_t$$

t = 1966II à 1982IV

Parmi les particularités de la méthode de Fair, le lecteur aura remarqué que les deux équations peuvent être estimées de façon indépendante l'une de l'autre. Egalement, la présence de variables endogènes dans les équations de la forme structurelle, ne requiert pas la formulation d'équations additionnelles dans le modèle.

4.2 Les attentes

En accord avec les indications fournies aux chapitres 2 et 3, voici le résumé des attentes concernant le sens des relations entre les différentes variables explicatives et la variable indépendante.

Conformément à la relation dégagée de l'équation de la part salariale au chapitre 3, au sujet de l'équation de demande, les attentes sont à l'effet que les coefficients respectifs du nombre d'employés (N) et du taux de salaire horaire (w) soient de signes négatifs, tel qu'indiqué au tableau 4.2.1. Quant au volume de la production (Q), son effet sur les heures hebdomadaires rémunérées devrait être positif. Compte tenu que les données sont utilisées sur une base trimestrielle, on peut prévoir que ce seront tous les effets cycliques qui seront captés par les coefficients de N et Q.

TABLEAU 4.2.1

	log w	log N	log Q	log U	log TACT	log L
log h ^D (DEMANDE)	-	-	+	--	--	--
log h ^S (OFFRE)	+	--	--	-	+	-

En ce qui concerne l'équation d'offre, on s'attend généralement à ce que les individus soient disposés à accroître leurs heures de travail pour un taux de salaire plus élevé. C'est donc un signe positif qui devrait être observé, en conformité avec un effet de substitution dominant. Concernant le taux de chômage, dans la mesure où il représente un indicateur de conjoncture concret pour le travailleur, il est compréhensible que ce dernier songe à réduire ses heures de travail, plutôt que diminuer son taux de salaire, ou risquer de perdre son emploi. Enfin, la variable loisir (L) devrait avoir un coefficient de signe négatif, alors que dans le cas du taux d'activité (TACT), l'incertitude entourant la dominance des effets de long terme et de court terme permet difficilement de prédire le signe du coefficient.

CHAPITRE 5 : Les résultats

5.1 Commentaires préliminaires

La définition des heures de travail qui a été retenue est celle des heures hebdomadaires rémunérées par travailleur. Or, tel que nous l'avons vu au chapitre premier, les heures rémunérées sont constituées de deux principales composantes : les heures effectives de travail et les absences rémunérées. Les heures effectives sont les heures de présence de l'employé au travail, incluant les heures simples effectuées au-delà des heures qui sont normalement travaillées durant la semaine. Quant aux absences rémunérées, elles comprennent les jours fériés payés, les vacances payées, les congés de maladie rémunérés ainsi que d'autres congés payés pour motif d'accident de travail ou pour des raisons personnelles (mortalité, devoir de jury).

5.2 Présentation des résultats

Les résultats des estimations apparaissent au tableau 5.2.1. Ce sont ceux de l'étape finale après correction pour l'autocorrélation des erreurs d'ordre 1, par la méthode de R.C. Fair. Tant pour l'équation de demande que pour l'équation d'offre, la valeur du facteur de correction (ρ) est positive (tel qu'attendu) et largement significative. Quant au test Durbin-Watson, il confirme que l'autocorrélation de premier ordre a été

TABLEAU 5.2.1

Estimation de la demande et de l'offre pour des heures hebdomadaires rémunérées par travailleur dans le secteur manufacturier canadien, 1966II-1982IV

	DEMANDE LOG h ^D	OFFRE LOG h ^S
CONSTANTE	+ 5,94 (6,79)	+ 3,70 (7,79)
LOG (w)	- 0,432 (-3,24)	+ 0,597 (2,66)
LOG (N)	- 0,443 (-2,40)	---
LOG (Q)	+ 0,333 (2,19)	---
LOG (U)	---	- 0,059 (-2,65)
LOG (TACT)	---	+ 0,303 (2,35)
LOG (L)	---	- 0,337 (- 3,57)
ρ	+ 0,8312 (8,88)	+ 0,8363 (10,75)
\bar{R}^2	0,9378	0,9450
STATISTIQUE DE FISHER	249,7	227,9
TEST DURBIN-WATON	2,18	2,18
SOMME DES RESIDUS AU CARRE	0,1720 X 10 ⁻²	0,1495 X 10 ⁻²

N.B. Les test «T» de Student sont présentés entre parenthèses. Le nombre d'observations est de 67.

corrigée.

En ce qui concerne chacune des équations, leur coefficient de corrélation multiple ajusté affiche une valeur élevée et proche de l'unité. De plus, le test de Fisher indique que l'hypothèse selon laquelle le modèle n'a pas de valeur explicative dans son ensemble (i.e. tous les coefficients sont simultanément nuls), est rejetée à un niveau de signification de 1 %. Par conséquent, nous pouvons conclure que les deux équations du modèle expliquent bien la variable dépendante.

L'équation de demande pour les heures rémunérées est décrite par trois variables explicatives qui sont endogènes dans le modèle. Tel qu'attendu, les coefficients des variables w et N ont des signes négatifs, alors que celui du volume de production (Q) est positif. Enfin, les tests «t», présentés entre parenthèses, indiquent que chacune des trois variables a un effet qui est significatif à un niveau de 5 %.

Dans le cas de l'équation d'offre, il y a trois variables explicatives endogènes et une variable explicative exogène, qui est le taux d'activité (TACT). Les anticipations concernant le taux de salaire (w), le taux de chômage (U) et les dépenses de loisir per capita (L) se sont confirmées, alors que leur coefficient affiche respectivement un signe positif et un signe négatif pour U et L .

Quant au signe du coefficient du taux d'activité, il s'est avéré positif. On se rappellera que cette dernière variable laissait planer certains doutes quant à la direction de son effet sur la variable dépendante. Finalement, les tests «t» indiquent que les quatre variables sont significatives sur une base individuelle, à un niveau de 5 %.

5.3 Interprétation des résultats

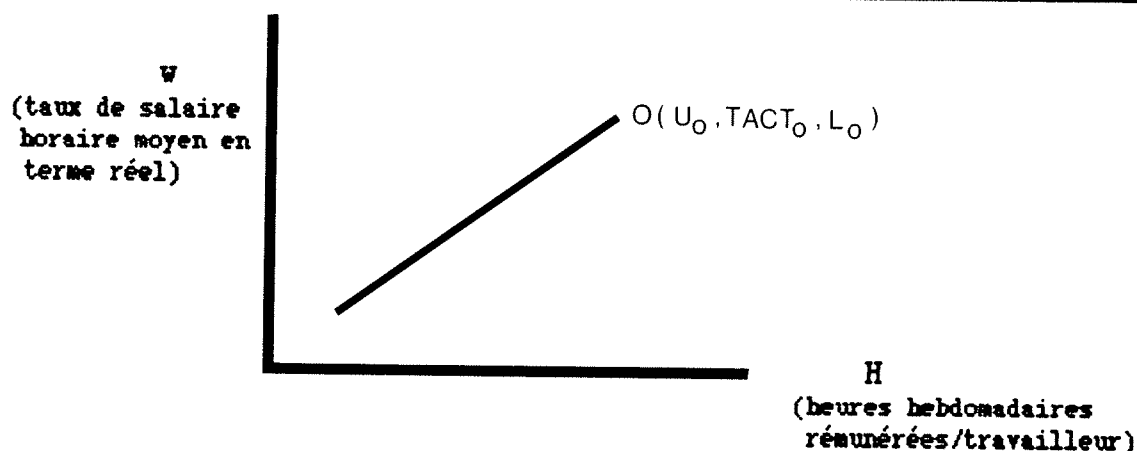
Les deux équations ayant été linéarisées par les logarithmes, les coefficients mesurés sont des élasticités. Par conséquent, toutes les variables sont standardisées dans leur unité de mesure ainsi que dans leur niveau. Les coefficients permettent une association des taux de variation entre les variables explicatives et la variable dépendante, une distinction à faire avec l'analyse des variations qui est habituellement faite le long d'une pente.

5.3.1 Le comportement de l'offre

Conformément aux résultats décrits précédemment, l'offre d'heures de travail serait à pente positive lorsque tracée dans le plan w/h , tel qu'illustré à la figure 5.3.1.0. Ce profil de l'offre est en accord avec l'hypothèse de l'effet substitution qui domine l'effet revenu, dans le cadre des préférences de l'individu. Ainsi une hausse (baisse) de 10 % du taux de salaire horaire devrait se traduire par une augmentation (diminution) de 6 % de la **quantité**

d'heures offertes sur le marché, le taux de chômage, le taux d'activité et les dépenses de loisir par individu demeurant les mêmes par ailleurs.

FIGURE 5.3.1.0
Offre d'heures rémunérées par travailleur (O)

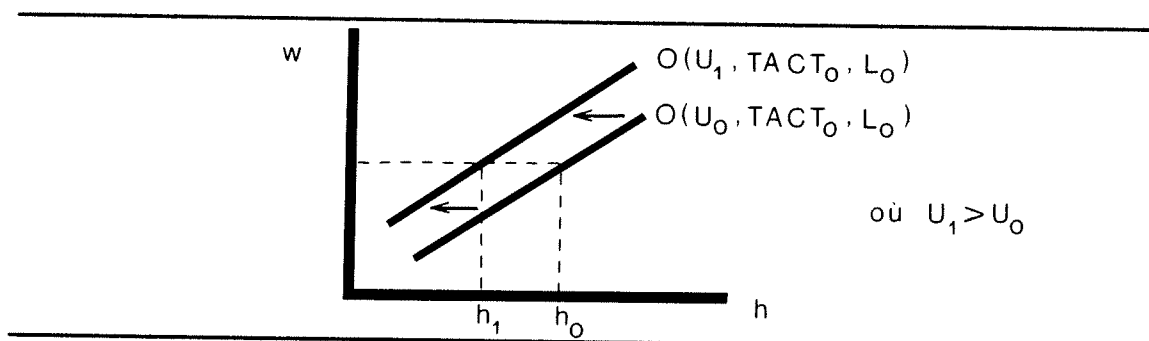


Pour ce qui est des trois autres variables d'offre, leurs variations respectives se traduisent par des déplacements horizontaux de la courbe, le taux de salaire horaire demeurant constant.

Une augmentation du taux de chômage de 10 % (de U_0 à U_1) devrait entraîner une diminution de l'offre d'heures de 0.6 %, *ceteris paribus*. Le déplacement parallèle de la courbe vers la gauche correspond à une réduction des heures rémunérées, tel que

tracé à la figure 5.3.1.1. Bien que cette diminution de l'offre, consécutive à une augmentation du taux de chômage, ne soit pas très importante, elle souligne néanmoins une certaine résistance du travailleur, qui fait face à une baisse de son taux de salaire en période de mauvaise conjoncture économique. Inversement, durant les

FIGURE 5.3.1.1
Déplacement de l'offre en réponse à
une hausse du taux de chômage (U)

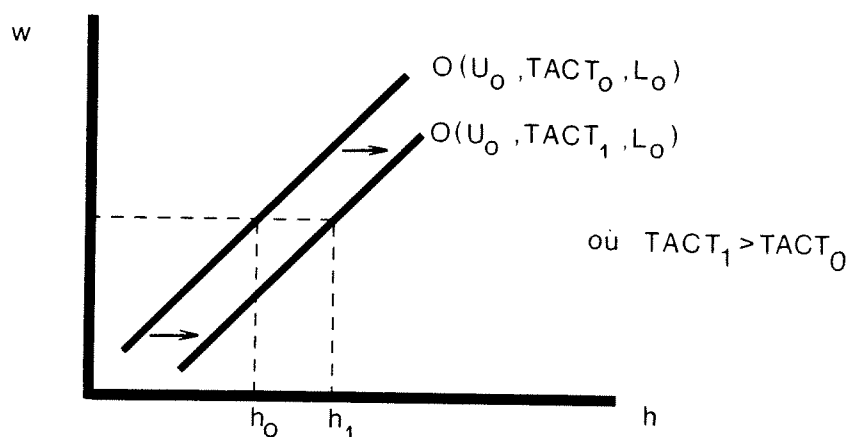


phases d'expansion de l'économie, le travailleur augmente son offre d'heures de travail lorsque le taux de chômage diminue. Cette relation négative, entre le taux de chômage et les heures rémunérées, témoigne de la substitution que fait le travailleur entre une variation de son taux de salaire et une variation de ses heures de travail. Pendant les périodes où le chômage augmente, le travailleur préfère réduire son effort de production par une diminution de son offre d'heures, en compensation du maintien du niveau de son taux de salaire. Lorsque le taux de chômage est en baisse, il préfère intensifier son effort de production, augmentant son offre d'heures de travail et conservant son taux de salaire à un

niveau constant.

Le comportement des heures rémunérées, en réponse à une hausse dans le taux d'activité, semble avoir suivi davantage les fluctuations économiques que le profil de la tendance. Ainsi, lorsque le taux d'activité s'accroît de 10 % (de $TACT_0$ vers $TACT_1$), il s'ensuit une augmentation de 3 % de l'offre d'heures, toute autre chose demeurant égale par ailleurs. La figure 5.3.1.2 illustre le déplacement parallèle vers la droite effectuée par la courbe. Ce résultat souligne l'importance prédominante de l'hypothèse de retrait cyclique, au détriment de celle du travailleur d'appoint.

FIGURE 5.3.1.2
Déplacement de l'offre en réponse à
une hausse du taux d'activité (TACT)

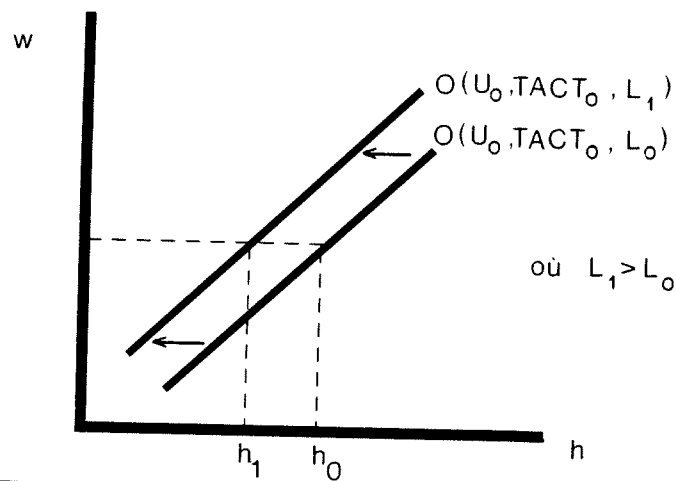


Nous avons vu au chapitre 2 que les taux d'activité avaient augmenté en raison, surtout, de l'intégration d'autres membres de la famille au marché du travail. Par conséquent, s'il y a davantage de membres d'une famille qui travaillent, il y en a aussi de moins en moins à titre de travailleur d'appoint. En corollaire, de plus en plus d'individus sont susceptibles de se comporter suivant l'hypothèse du travailleur découragé en récession (retrait cyclique), ou encouragé en expansion (réintégration de la main-d'oeuvre en raison du vent d'optimisme qui se propage). Ainsi, en récession, la diminution du taux d'activité provoquera le déplacement de l'offre vers la gauche, entraînant une diminution dans les heures de travail.

Les dépenses de loisir par habitant ont augmenté considérablement en termes réels, depuis 1966. Or, les résultats indiquent qu'une augmentation du volume de consommation, en biens et services de loisir, serait à l'origine de la relation négative entre la variable «loisir» et les heures rémunérées. En effet, l'augmentation dans la consommation de loisir est plutôt perçue comme un changement de goûts et de valeurs, tel que les individus préfèrent consacrer moins de temps au travail et davantage aux activités libres. Ainsi, une augmentation de 10 % du volume des dépenses de loisir des individus (de L_0 à L_1), devrait se traduire par une réduction de 3,4 % du nombre d'heures rémunérées, *ceteris paribus*. Le déplacement de la courbe d'offre observé s'effectue vers la gauche, tel que tracée à la figure 5.3.1.3 ci-dessous. A l'inverse, la diminution des dépenses de loisir par habitant

entraînera un déplacement de la courbe vers la droite, et les heures augmenteront.

FIGURE 5.3.1.3
Déplacement de l'offre en réponse à
une hausse des dépenses de loisir (L)

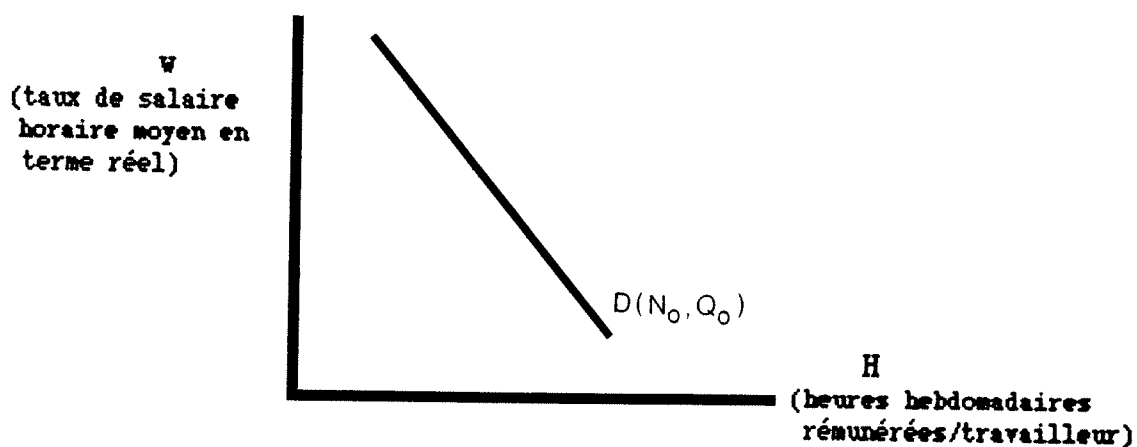


5.3.2 Les considérations de demande qui font intervenir l'entreprise

Les résultats de l'estimation indiquent qu'il y aurait une relation négative entre le **nombre d'heures demandées** et le taux de salaire horaire. L'obtention d'une courbe à pente négative, tel qu'illustré par la figure 5.3.2.0, soutient l'argumentation théorique classique selon laquelle les quantités demandées diminuent selon la loi des rendements décroissants. Le coefficient estimé à

cet effet indique qu'une augmentation (diminution) de 10 % dans le taux de salaire, devrait entraîner une baisse (hausse) de 4,3 % du nombre d'heures rémunérées demandées, dans les conditions où le nombre d'employés (N) et le volume de production (Q) sont maintenus constants. La réduction des heures s'effectue le long de la courbe et elle devrait être associée à un comportement de court terme de la part des employeurs.

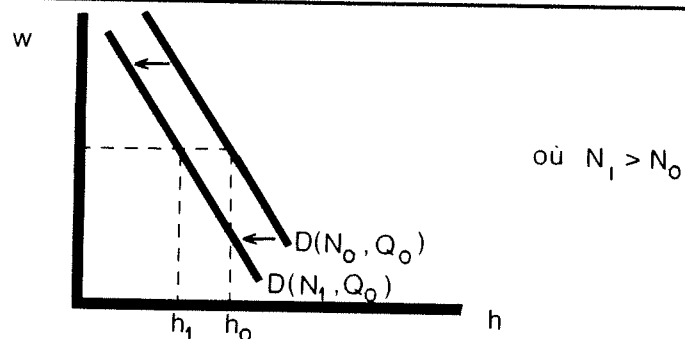
FIGURE 5.3.2.0
Demande d'heures rémunérées par travailleur (D)



En revanche, lorsque le nombre de travailleurs (N) augmente dans le secteur manufacturier, les résultats seraient à l'effet que les heures rémunérées diminuent. En conformité avec le coefficient estimé, une hausse de 10 % de l'emploi (de N_0 à N_1) devrait être suivi par une baisse de 4,4 % du nombre d'heures rémunérées, pour un volume de production et un taux de salaire horaire maintenus constants. Ici, il est intéressant de constater que la réduction de

la demande pour des heures rémunérées est conditionnelle à un taux de salaire constant, et que le volume de production demeure au même niveau. Ainsi, **compte tenu de ces considérations**, il semble que les employeurs du secteur manufacturier aient une certaine sympathie pour la réduction d'heures lorsqu'il y a abondance de main-d'oeuvre. Dans ces conditions, il se produirait un déplacement parallèle de la courbe vers la gauche, suivant l'illustration de la figure 5.3.2.1.

FIGURE 5.3.2.1
Déplacement de la demande en réponse à
une hausse du nombre de travailleurs(N)

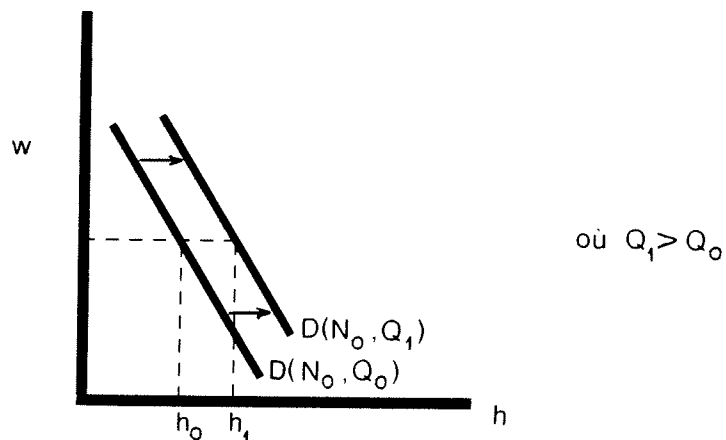


Advenant une baisse de l'emploi, les heures de travail augmenteront, conformément à un déplacement de la demande vers la droite. Mentionnons également que la substitution effectuée par l'employeur, entre le nombre d'heures moyen, s'inscrit très bien dans le cadre d'une économie qui est cyclique.

Dans le cas où le volume de production s'accroît dans le

secteur manufacturier, les heures rémunérées seraient entraînées à la hausse. Cette relation positive devrait être perçue comme essentiellement tributaire de la conjoncture. En effet, ce résultat s'inscrit dans un contexte où le niveau d'emploi demeure constant. Or, il est bien connu que l'employeur est réticent à se départir de ses employés, en période de baisse dans la production, et qu'il reste aussi prudent devant une situation de hausse du niveau de production, retardant l'embauche de nouveaux employés. Par conséquent, l'ajustement à court terme s'effectuerait par une réduction des heures à taux de salaire constant (donc le revenu hebdomadaire diminue) durant les récessions, alors qu'en début d'expansion économique l'employeur préférerait demander des heures additionnelles, plutôt qu'embaucher des employés supplémentaires (à taux de salaire constant). Concernant les proportions dans lesquelles s'effectue le déplacement parallèle de la courbe à la figure 5.3.2.2, le coefficient estimé indique qu'une augmentation de 10 % du volume de production devrait se traduire par une hausse correspondante de 3,3 % des heures rémunérées (de Q_0 à Q_1). A l'opposé, une diminution du volume de production devrait provoquer une baisse des heures, la demande se déplaçant vers la gauche.

FIGURE 5.3.2.2
Déplacement de la demande en réponse à
une hausse du volume de production (Q)



5.3.3 Le processus évolutif des heures de travail rémunérées

L'étude de l'évolution des heures de travail a été entreprise dans le cadre d'une approche de marché à court terme, où le nombre d'heures à l'équilibre est le résultat de déplacements d'offre et de demande. Par conséquent, il nous reste maintenant à analyser la nature de ces déplacements, conformément aux résultats des estimations qui ont été réalisées. Mais auparavant, deux remarques s'imposent en ce qui concerne les coefficients associés au taux de salaire.

Premièrement, tant du côté de l'offre que de celui de la demande, les coefficients estimés représentent des élasticités.

Ainsi, dans le cas de la variable «taux de salaire», le coefficient mesure la sensibilité des heures à une variation dans le taux de salaire. Cependant, lorsque nous situons l'analyse dans le plan w/h , où w est en ordonnée et h en abscisse, les pentes de l'offre et de la demande constituent la réciproque de l'élasticité. Donc, dans le plan w/h , la pente de l'équation de demande est de $-2,33 (=1/-0,43)$, alors que celle de l'équation d'offre est de $1,67 (=1/0,60)$. Dans le cas de l'offre d'heures de travail, il est remarquable que le travailleur substitue son taux de salaire à ses heures de travail à un taux s'établissant à $1,67$. En effet, il est généralement reconnu que les individus sont disposés à travailler des heures supplémentaires lorsqu'on leur offre une fois et demi, ou deux fois, leur taux de salaire pour chaque heure additionnelle de travail. Dans ces circonstances, notre résultat est certainement très proche de la réalité. Quant à la pente (négative) plus abrupte de la demande, elle constitue vraisemblablement une indication dans le sens des réticences des employeurs, qui hésitent à réduire ou accroître le nombre d'heures, compte tenu de l'incertitude des effets sur la productivité des travailleurs.

Deuxièmement, lorsqu'on analyse des situations d'équilibre, les deux équations doivent être considérées simultanément dans le plan w/h . A cet effet, on ne considère plus les déplacements des courbes comme s'effectuant de façon horizontale dans le plan, mais plutôt comme se réalisant le long d'une courbe. Ainsi, les déplacements de la demande s'effectueront le long de l'offre, et

l'amplitude de l'effet sur la variation des heures sera dépendante de la **sensibilité de l'offre au taux de salaire** (coefficient d'élasticité = 0,60). Pour ce qui est des déplacements de l'offre, ils s'effectueront le long de la courbe de demande, l'effet sur les heures étant sujet à la **sensibilité de la demande au taux de salaire** (coefficient d'élasticité = -0,43).

Au cours de la période 1966II-1982IV, le nombre moyen d'heures de travail rémunérées est passé de 40,7 heures/semaine à 37,4 heures/semaine, soit une diminution de 3,3 heures hebdomadaires (ou 3 heures et 18 minutes). Cette réduction nette peut être représentée comme étant le résultat de déplacements d'offre et de demande qui se sont produits à court terme. Or, les coefficients estimés de notre modèle permettent effectivement de retrouver une baisse identique des heures de travail. En effet, les résultats des calculs, tels que présentés au tableau 5.3.3.1, évaluent la réduction des heures de travail à 3 heures et 21 minutes, pour la période considérée. Les différents éléments du produit sont 1°) les coefficients d'élasticité de chacune des variables qui traduisent les déplacements de la demande, ou de l'offre, dans le plan w/h, 2°) les coefficients d'élasticité de chacune des courbes le long desquelles se produisent les déplacements, 3°) la somme des variations trimestrielles pour chacune des variables dans l'intervalle, en proportion du niveau observé à la période précédente.

TABLEAU 5.3.3.1
Effet résultant sur les heures de travail rémunérées, 1966II-1982IV

	N	Q	L	TACT	U	TOTAL
(1) COEFFICIENT D'ELASTICITE DE LA VARIABLE	-0,44	+0,33	-0,34	+0,30	-0,06	--
(2) COEFFICIENT DE LA SENSIBILITE DE L'OFFRE AU TAUX DE SALAIRE (π)	0,60	0,60	--	--	--	--
(3) COEFFICIENT DE LA SENSIBILITE DE LA DEMANDE AU TAUX DE SALAIRE (π)	--	--	0,43	0,43	0,43	--
(4) SOMME DES VARIATIONS (%) TRIMESTRIELLES DE CHAQUE VARIABLE SUR LA PERIODE	+0,3%	+37,0%	+89,1%	+12,1%	+155,6%	--
(5) EFFET TOTAL DES VARIATIONS DES VARIABLES SUR LES HEURES ¹	-0,0008	+0,0733	-0,1303	+0,0156	-0,0401	-0,0823
(6) NOMBRE D'HEURES EQUIVALENT A L'EFFET DE CHAQUE VARIABLE ²	-2 min.	+2hres 59 min.	-5 hres 18 min.	+38 min.	-1 hre 38 min.	-3 hre 21 min.
(7) NOMBRE D'HEURES EQUIVALENT AU DEPLACEMENT DE L'OFFRE ²	-----		-6 heures et 18 minutes			---
(8) NOMBRE D'HEURES EQUIVALENT AU DEPLACEMENT DE LA DEMANDE ²	+2 heures et 57 minutes		-----			---

1. Produit des rangées (1), (2), (3) et (4), où la somme des variations en (4) est divisée par 100, puisqu'exprimée en %.
2. Le nombre d'heures calculé est le produit de (5) multiplié par 40,7 heures, soit le nombre d'heures en 1966II.

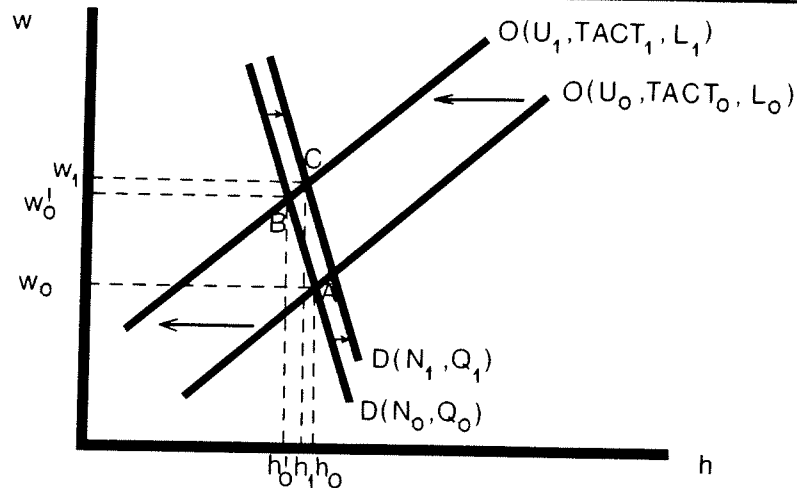
En terme des effets qui sont générés par chacune des variables sur la variation des heures, on remarque que la somme des variations de l'emploi (N) ayant été nulle à toutes fins pratiques, alors la baisse des heures qui est enregistrée sur la période ne peut être attribuable à une augmentation du nombre de travailleurs. En revanche, l'augmentation nette du volume de production (Q) aurait contribué à augmenter les heures rémunérées de 3 heures par semaine.

De loin la plus importante cause de diminution des heures de travail, le développement du loisir aurait contribué à une réduction de 5.3 heures de travail rémunérées par semaine. L'augmentation des dépenses réelles du loisir (L) qui se produit au fil des années, traduit l'intérêt croissant qu'ont les individus à profiter de temps libres. Lorsqu'on examine la contribution du taux d'activité (TACT), on s'aperçoit que l'effet net des variations cycliques aurait favorisé une augmentation de 38 minutes des heures rémunérées. Quant au taux de chômage (U), il aurait provoqué une réduction d'1 heure 38 minutes du temps de travail rémunéré, en dépit d'un coefficient d'élasticité très faible. En effet, les augmentations très importantes du taux de chômage qui ont été enregistrées dans l'intervalle, auraient été la cause principale de cette contribution majeure dans la réduction des heures rémunérées.

Concernant les effets nets des déplacements effectués par les deux courbes, la figure 5.3.3 indique que la réduction de l'offre aurait dominé nettement l'augmentation de la demande, au cours de la

période. Alors que le déplacement de l'offre vers la gauche provoque une baisse de plus de 6,25 heures, le mouvement vers la

FIGURE 5.3.3
Effet net résultant des déplacements
de l'offre et de la demande



droite de la demande permet la récupération de 3 heures de travail rémunérées. Dans un premier temps, les travailleurs auraient réduit leur offre de travail, en raison principalement de leur intérêt accru pour le loisir, mais aussi à cause des augmentations très importantes du taux de chômage. Ainsi, l'offre se déplaçant de A vers B, les heures auraient diminué de h_0 à h'_0 au profit d'un taux de salaire $w'_0 > w_0$. Dans un deuxième temps, les employeurs auraient augmenté le volume de production, et par le fait même, les heures de travail (possiblement des heures supplémentaires)¹. Le

passage de B vers C se traduit alors par une augmentation des heures de travail rémunérées de h'_0 vers h_1 , ainsi qu'une hausse du taux de salaire de w'_0 à w_1 . Globalement, les déplacements de l'offre et de la demande se sont traduits par la réduction des heures de travail rémunérées et par l'augmentation du taux de salaire horaire réel, conclusion qui est conforme aux observations recueillies au tableau 2.1 de l'annexe G.

1. Notons que la production (Q) est endogène dans le modèle et que les heures peuvent constituer un facteur explicatif important de ses variations. Au sujet des ajustements de court terme de la production par la variation des heures, consulter S. Rosen (30) et R.A. Hart (12).

CONCLUSION

Lorsqu'on tient compte des effets de **niveaux** qui interviennent sur de longues périodes, dans la réduction des heures de travail, il ne semble pas que le processus de diminution des heures se soit stabilisé ces dernières années. De plus, à cause de la croissance importante des absences rémunérées à titre d'avantages sociaux, on peut envisager une baisse encore plus importante des heures effectives de travail.

Le modèle d'offre et de demande, utilisé pour expliquer l'évolution des heures de travail, reproduit très bien la baisse des heures rémunérées qui a été enregistrée de 1966 à 1982. Les conclusions seraient à l'effet qu'il y aurait eu une diminution importante de l'offre au cours de la période, et que c'est cette dernière qui est responsable de la réduction des heures de travail. Les principales causes du déplacement de l'offre seraient surtout attribuables à l'intérêt croissant que les gens manifestent pour les **activités de loisir**. Cependant, malgré une sensibilité cinq fois plus faible de l'offre au **taux de chômage**, il semble que les augmentations très importantes que ce dernier a connues, aient contribué à une réduction substantielle de l'offre d'heures sur la période. Quant à la demande d'heures rémunérées, la somme des variations de courte période ayant été nulle dans l'intervalle, il n'y aurait eu par conséquent aucun effet de **l'emploi** sur les heures. Cependant, les résultats des estimations indiquent que la demande

serait relativement sensible aux variations du nombre de travailleurs, en ce qui concerne le secteur manufacturier. Ainsi observe-t-on que la totalité de l'augmentation de la demande, pour des heures rémunérées, serait la conséquence des hausses enregistrées dans la production. Dans la mesure où ces augmentations de la production seraient dûes à des augmentations dans les heures supplémentaires ou à l'introduction de nouvelles machines, alors la réaction de la demande pourrait être perçue comme un ajustement des entreprises, qui vient corriger une réduction excessive du temps de travail effectuée par l'offre.

Enfin, les résultats antérieurs de J.D. Owen ainsi que ceux de N. Leckie et K. Newton étaient de nature à appuyer l'hypothèse d'une offre recourbée, à titre d'explication du phénomène de réduction des heures de travail, compte tenu de la relation négative qu'ils avaient estimée entre «w» et «h». À cet égard, bien que nos résultats confirment que la baisse des heures soit imputable à une réaction de l'offre, ceux-ci mettent sérieusement en doute l'idée d'un effet revenu dominant en série chronologique, qui serait à l'origine d'une offre d'heures de travail recourbée. En effet, les résultats obtenus, concernant les heures hebdomadaires rémunérées, indiquent que l'offre serait plutôt à pente positive et que ce sont ses déplacements successifs (diminution de l'offre) qui seraient responsables de la baisse des heures de travail enregistrée entre 1966 et 1982. De plus, ces conclusions sont appuyées par la démonstration qui a été faite à la section 2.4, et que confirment les résultats empiriques présentés

au chapitre 5, à l'effet que la hausse des dépenses de loisir, sur la période 1966-1982, est attribuable à un augmentation du volume de consommation de loisir, et non à une hausse de son prix relatif tel que soutenu par Leckie et Newton.

ANNEXE «A»

TABLEAU 1.7
Personnes occupées, travaillant à plein temps et ayant perdu
du temps de travail

Année	Personnes travaillant à plein temps	N'ont pas perdu d'heures		Ont perdu des heures		Ont perdu une semaine ou plus TOTAL	
		000' (100%)	000' %	000' %	000' %		
1975	8 296	6 566	79.2	1 118	13.5	612	7.4
1976	8 431	6 221	73.8	1 604	19.0	605	7.2
1977	8 524	6 406	75.2	1 527	17.9	590	6.9
1978	8 780	7 037	80.1	1 129	12.9	614	7.0
1979	9 094	7 496	82.4	912	10.0	686	7.5
1980	9 316	7 270	78.0	1 346	14.5	700	7.5
1981	9 519	6 927	72.8	1 867	19.6	725	7.6
1982	9 110	6 899	75.7	1 539	16.9	672	7.4
1983	9 083	7 083	78.0	1 317	14.5	683	7.5
	(A)	(B)		(C)		(D)	

ANNEXE «A»

TABLEAU 1.7 (suite)
Personnes occupées, travaillant à plein temps et ayant perdu
une semaine ou plus de travail

Année	Ont perdu une semaine ou plus						
	Total		Mauvais temps	Maladie	Conflit de travail	Vacances	Divers
	000'	%	000'	000'	000'	000'	000'
1975	612	7.4	8	142	35	378	49
1976	605	7.2	8	145	35	374	43
1977	590	6.9	13	145	10	376	46
1978	614	7.0	12	158	21	373	50
1979	686	7.5	12	158	23	423	70
1980	700	7.5	9	169	26	425	71
1981	725	7.6	9	165	35	438	78
1982	672	7.4	10	164	16	391	92
1983	683	7.5	7	166	15	392	102

Source : Moyennes annuelles de la population active, 1975-1983. Statistique Canada catalogue no.71-529, édition février 1984 (hors-série).

N.B. 1° A = B + C + D

2° Ceux qui ont perdu des heures (C) l'ont fait pour les raisons en (D) et quelques autres. Les raisons «maladie» et «divers» représentent les 3/4 environ des causes de perte d'heures.

ANNEXE «B»

TABLEAU 1.8

Vie de travail moyenne des hommes à 14 ans,
Canada, 1921-1961

Année	Nombre moyen d'années anticipé				Années restantes pour participer à la main-d'oeuvre	
	Espérance de vie à 14 ans	actives à la main- d'oeuvre pour tous	Inac- tivité	Retraite		
	(1)	dans la popula- tion (2)	dans la main- d'oeuvre (3)	(4) (1)-(2)	(5) (1)-(3)	(6) (4)-(5)
1921	53.5	45.2	48.6	8.3	4.9	3.4
1931	54.3	45.0	48.9	9.3	5.4	3.9
1941	55.0	44.9	49.0	10.1	6.0	4.1
1951	56.3	44.4	48.8	11.9	7.5	4.4
1961	57.2	43.8	48.9	13.4	8.3	5.1

Source¹ : TANDAN, Mand K., «Workers with long hours», special labor force studies, Statistique Canada, revue no.71-518, avril 1972, p.21.

1. Les données sont issues de Frank T. Denton et Sylvia Ostry, «Working-life tables for canadian males», 1961 Census monograph program, Statistics Canada (cat.99-555), Ottawa, Information Canada 1969.

ANNEXE «B»

TABLEAU 1.9

Estimations du taux d'activité selon certains groupes d'âge
et de sexe, moyennes annuelles, Canada, 1975-1983

Année	HOMMES				FEMMES			
	15-24	25-54	55-64	65 et +	15-24	25-54	55-64	65 et +
1975	68.8	94.8	79.3	18.5	56.8	50.5	30.8	4.9
1976	67.9	94.8	76.7	16.0	56.8	52.1	32.0	4.2
1977	68.9	94.7	76.4	15.6	57.5	53.6	32.1	4.4
1978	69.7	95.0	76.6	15.2	59.0	56.6	32.7	4.6
1979	71.3	95.1	76.4	15.3	61.0	57.8	34.0	4.2
1980	71.8	94.8	76.2	14.8	62.6	60.1	33.7	4.4
1981	72.3	94.9	75.1	14.1	63.2	62.7	33.7	4.5
1982	69.3	93.9	73.6	13.9	62.3	63.3	33.9	4.3
1983	69.2	93.8	72.3	13.0	62.8	65.1	33.7	4.6

Source : «Moyennes annuelles de la population active : 1975-1983», édition février 84. Statistique Canada, catalogue no.71-529 (hors série), tableau 13.

ANNEXE «C»

TABLEAU 1.10

Evolution du taux d'activité des hommes selon certains groupes d'âge, moyennes annuelles, Canada, 1953-1983

Année	15-24	25-54	55-64	65 et plus
1953			86.5	34.8
1954			85.4	33.2
1955			86.1	32.3
1956			86.4	34.0
1957			87.2	34.1
1958			87.0	32.1
1959			86.8	31.0
1960			86.7	30.3
1961			86.8	29.3
1962			86.1	28.5
1963			85.9	26.4
1964			86.2	26.8
1965			86.4	26.3
1966	64.1	96.5	85.3	28.1
1967	64.1	96.2	85.1	26.4
1968	63.3	95.7	84.8	26.0
1969	62.7	95.6	84.5	25.2
1970	62.5	95.3	83.5	24.3
1971	62.7	95.2	82.5	21.5
1972	64.4	95.0	81.6	19.9
1973	66.8	95.3	80.5	19.3
1974	68.9	95.4	79.6	19.0
1975	68.8	94.8	79.3	18.5
1976	67.9	94.8	76.7	16.0
1977	68.9	94.7	76.4	15.6
1978	69.7	95.0	76.6	15.2
1979	71.3	95.1	76.4	15.3
1980	71.8	94.8	76.2	14.8
1981	72.3	94.9	75.1	14.1
1982	69.3	93.9	73.6	13.9
1983	69.2	93.8	72.3	13.0

Sources : Statistique Canada, catalogues nos 71-529 et 71-201. «La baisse du taux d'activité chez les hommes de 55 ans et plus : étude des causes possibles», Stat. Can., document no.24, novembre 1980.

ANNEXE «D»

TABLEAU 1.11

Emploi à temps partiel selon le sexe, en nombre et en pourcentage de l'emploi total, et emploi à plein temps, Canada, 1953-1983

Année	Emploi à temps partiel				Emploi à plein temps	Emploi total
	Hommes 000'	Femmes 000'	Total 000'	% de l'em- ploi total	000'	000'
1953	72	125	197	3.8	5 038	5 235
1954	74	134	208	4.0	5 035	5 243
1955	80	145	225	4.2	5 139	5 364
1956	79	164	243	4.4	5 342	5 585
1957	98	191	289	5.0	5 442	5 731
1958	121	228	349	6.1	5 356	5 705
1959	125	242	367	6.3	5 503	5 870
1960	134	266	400	6.7	5 565	5 965
1961	161	316	476	7.9	5 578	6 054
1962	170	327	497	8.0	5 728	6 225
1963	176	356	532	8.3	5 842	6 374
1964	197	400	597	9.0	6 012	6 609
1965	210	446	657	9.6	6 205	6 862
1966	212	466	678	9.5	6 475	7 153
1967	239	505	745	10.1	6 634	7 379
1968	267	562	829	11.0	6 708	7 537
1969	293	607	900	11.6	6 880	7 780
1970	332	639	971	12.3	6 908	7 879
1971	345	667	1 012	12.5	7 067	8 079
1972	343	695	1 038	12.5	7 291	8 329
1973	348	736	1 084	12.4	7 675	8 759
1974	368	797	1 166	12.8	7 972	9 138
1975	390	845	1 236	13.3	8 072	9 308
Définition du temps partiel changée en 1975 pour «moins de 30 hres» au lieu de «moins de 35 hres» de 1953 à 1975.						
1975	301	688	989	10.6	8 298	9 287
1976	306	740	1 046	11.0	8 431	9 477
1977	327	800	1 127	11.7	8 516	9 643
1978	340	867	1 207	12.1	8 780	9 987
1979	362	937	1 299	12.5	9 095	10 394
1980	381	1 011	1 392	13.0	9 317	10 709
1981	413	1 074	1 487	13.5	9 520	11 007
1982	431	1 102	1 533	14.4	9 110	10 643
1983	474	1 177	1 651	15.4	9 083	10 734

Sources : La population active, Statistique Canada, cat. no.71-001, décembre 1975, tableau 40;
Moyennes annuelles de la population active, 1975-1983, février 1984, Statistique Canada, cat. no.71-529 (hors série), tableau 29, p.297.

Note : La première tranche des données, de 1953 à 1975, s'applique à tous les employés de 14 ans et plus, alors que celle de 1975 à 1983 considère les travailleurs de 15 ans et plus.

ANNEXE «E»

TABLEAU 1.12 : Ratios emplois plein temps/emplois à temps partiel selon l'âge et le sexe (en milliers) Canada, 1975-1983

HOMMES (en % du groupe d'âge)										
Année	15-24		25-44		45-54		55-64		65 et plus	
	P.T.	T.P.	P.T.	T.P.	P.T.	T.P.	P.T.	T.P.	P.T.	T.P.
1975	82.9	17.1	99.1	0.9	99.2	0.8	97.5	2.5	79.6	20.4
1976	82.5	17.5	99.1	0.9	99.2	0.8	97.3	2.7	78.5	21.5
1977	81.8	18.2	98.9	1.1	99.1	0.9	97.4	2.6	76.9	23.1
1978	81.8	18.2	98.9	1.1	98.9	1.1	96.8	3.2	76.3	23.7
1979	81.4	18.6	99.0	1.0	98.9	1.1	96.6	3.4	75.6	24.4
1980	80.6	19.4	98.9	1.1	98.7	1.3	96.7	3.3	75.6	24.4
1981	79.0	21.0	98.7	1.3	98.6	1.4	97.0	3.0	72.7	23.7
1982	75.7	24.3	98.3	1.7	98.4	1.6	96.5	3.5	73.5	26.5
1983	73.7	26.3	97.8	2.2	98.1	1.9	95.2	4.8	72.4	27.6

FEMMES (en % du groupe d'âge)										
Année	15-24		25-44		45-54		55-64		65 et plus	
	P.T.	T.P.	P.T.	T.P.	P.T.	T.P.	P.T.	T.P.	P.T.	T.P.
1975	77.8	22.2	81.1	18.9	80.0	20.0	81.1	18.9	66.0	34.0
1976	76.0	24.0	81.2	18.8	79.4	20.6	79.3	20.7	64.3	35.7
1977	75.2	24.8	80.1	19.9	78.3	21.7	77.7	22.3	60.9	39.1
1978	74.3	25.7	79.9	20.1	77.2	22.8	77.1	22.9	61.2	38.8
1979	73.2	26.8	79.6	20.4	76.7	23.3	76.8	23.2	56.3	43.7
1980	72.7	27.3	79.2	20.8	75.9	24.1	75.6	24.4	52.9	47.1
1981	71.7	28.3	79.0	21.0	75.6	24.4	75.0	25.0	56.4	43.6
1982	68.6	31.4	78.9	21.1	75.2	24.8	73.6	26.4	54.7	45.3
1983	66.3	33.7	78.0	22.0	74.7	25.3	72.1	27.9	55.9	44.2

Sources : Moyennes annuelles de la population active 1975-1983, éd. fév. 1984, Statistique Canada, cat. no.71-529 (hors série), tableau 29.

Les pourcentages ont été calculés à partir du nombre d'employés/âge/sexe/année tel qu'obtenu de cette publication.

P.T. : Emploi à plein temps.

T.P. : Emploi à temps partiel

ANNEXE «F»

TABLEAU 1.13 : Personnes occupées suivant le nombre d'heures travaillées au cours de la semaine de référence, moyennes annuelles (en milliers), Canada, 1975-1983

Année	Total	«0» ¹	Sous-total 1-29	30-34	35-39	40	41-49	50 et +		
								Nb.	%	
1975	9 284	686	8 597	1 319	812	1 312	2 941	993	1 220	14.2
1976	9 477	679	8 798	1 483	1 090	1 331	2 812	918	1 164	13.2
1977	9 651	673	8 979	1 536	1 035	1 419	2 885	915	1 189	13.2
1978	9 987	701	9 277	1 535	819	1 543	3 153	961	1 274	13.7
1979	10 395	778	9 618	1 593	731	1 565	3 306	1 032	1 391	14.5
1980	10 708	795	9 913	1 761	994	1 584	3 175	1 025	1 374	13.9
1981	11 006	830	10 177	1 921	1 331	1 563	2 976	1 016	1 370	13.5
1982	10 644	771	9 872	1 981	1 126	1 646	2 927	917	1 275	12.9
1983	10 734	797	9 937	1 982	1 038	1 656	2 932	973	1 356	13.6

moyenne : 13.6

Source : Moyennes annuelles de la population active 1975-1983, éd. fév. 1984, Statistique Canada, cat. no.71-529 (hors série), tableau 25.

1. Bien qu'occupées, les personnes recensées dans cette colonne n'ont pas travaillé au cours de la semaine de référence («0» heures).

ANNEXE «F»

TABLEAU 1.14

Nombre de personnes cumulant des emplois et taux de cumul
d'emplois, Canada, juillet 1961 à 1983

Date	Nombre de cumulards	Taux de cumul (%)
juillet 1961	141 000	2.3
juin 1967	222 000	3.2
juin 1972	-	3.0
janvier 1973	263 000	3.2
année 1975	212 000	2.3
- 1976	202 000	2.1
- 1977	233 000	2.4
- 1978	246 000	2.5
- 1979	299 000	2.9
- 1980	335 000	3.1
- 1981	371 000	3.4
- 1982	344 000	3.2
- 1983	374 000	3.5

Sources : «Workers with long hours», Statistique Canada, cat. no. 71-518, avr. 1972.

La population active, Statistique Canada, cat. no. 71-001, juill. 1972 et oct. 1974.

Moyennes annuelles de la population active : 1975-1983, éd. fév. 1984, Statistique Canada, cat. no. 71-529, tableau 35.

ANNEXE «G»

TABLEAU 2.1

Heures hebdomadaires moyennes rémunérées et taux de salaire horaire réel, industries manufacturières, Canada : 1958-1983

Année	Heures hebdomadaires moyennes rémunérées	Taux de salaire horaire réel (dollars de 1971)
1958	40.2	2.29
1959	40.7	2.36
1960	40.4	2.41
1961	40.6	2.44
1962	40.7	2.48
1963	40.8	2.53
1964	41.0	2.57
1965	41.1	2.63
1966	40.8	2.69
1967	40.3	2.77
1968	40.3	2.87
1969	40.0	2.96
1970	39.7	3.10
1971	39.7	3.28
1972	40.0	3.38
1973	39.6	3.42
1974	38.9	3.50
1975	38.6	3.65
1976	38.7	3.87
1977	38.7	3.97
1978	38.8	3.90
1979	38.8	3.89
1980	38.5	3.89
1981	38.5	3.87
1982	37.7	3.90

Source : Statistique Canada, cat. no. 72-202 et 72-002, 11-003.

ANNEXE «B»

TABLEAU 2.2

Evolution du taux d'activité global
de 1966 à 1983

Année	Taux d'activité global (%) (population de 15 ans et plus)
1966	57.3
1967	57.6
1968	57.6
1969	57.9
1970	57.8
1971	58.1
1972	58.6
1973	59.7
1974	60.5
1975	61.1
1976	61.1
1977	61.6
1978	62.7
1979	63.4
1980	64.1
1981	64.8
1982	64.1
1983	64.4

Source : Statistique Canada, cat. no. 71-201.

ANNEXE I

Sources des données

- h : Heures hebdomadaires moyennes rémunérées par ouvrier, données désaisonnalisées, secteur manufacturier, Canada. Statistique Canada, catalogue no. 72-002.
- w : Taux de salaire horaire réel par ouvrier : taux de salaire horaire nominal par ouvrier divisé par l'indice implicite des dépenses personnelles en biens et services de consommation (item tiré de l'indice de la Dépense Nationale Brute), 1971 = 100.0. Secteur manufacturier, Canada, Statistique Canada, catalogues no. 72-002 et no. 13-533.
- N : Nombre de salariés, données désaisonnalisées, secteur manufacturier, Canada. Statistique Canada, catalogues no. 72-008 et no. 72-516.
- Q : Volume de production exprimé par l'indice du produit intérieur réel (1971 = 100.0), données désaisonnalisées, secteur manufacturier, Canada, Statistique Canada, catalogues no. 61-213 et no. 61-516.
- U : Taux de chômage, les deux sexes, 15 ans et plus, données désaisonnalisées, ensemble de l'économie, Canada. Statistique Canada, catalogue no. 71-201.
- TACT : Taux d'activité, les deux sexes, 15 ans et plus, données désaisonnalisées, ensemble de l'économie, Canada, Statistique Canada, catalogue no. 71-201.
- L : Dépenses réelles de loisir par habitant obtenues par la division des dépenses personnelles de loisir par la population canadienne. Dépenses personnelles en biens et services de consommation; services relatifs aux loisirs de divertissement, dollars constants de 1971, données annuelles. Statistique Canada, catalogues no. 13-201 et no. 13-531. Les données trimestrielles des dépenses de loisir ont été obtenues au moyen d'une interpolation linéaire. Les estimations trimestrielles de la population canadienne sont tirées de Statistique Canada, catalogue no. 91-001 et 11-003.

BIBLIOGRAPHIE

1. ALLEN, Donna, «Fringe benefits: wages or social obligation?», Cornell University, Ithica, New York, 1969, 267 pages.
2. AUTRAND, Anne, «La réduction de la durée du travail dans les entreprises : processus et enjeux», Centre de Recherche en sciences sociales du travail, Université Paris-Sud, 1982, 191 pages.
3. BEDNARZIK, Robert W., «Involuntary part-time work: a cyclical analysis», Monthly Labor Review, septembre 1975, pages 12-18.
4. BOSWORTH, Derek L., «Specification of factor demand models and shiftworking», Scottish Journal of Political Economy, Vol. 38, no. 3, novembre 1981, pages 256-265.
5. BUREAU OF CENSUS, «Historical statistics of the United States; colonial times to 1970», U.S. Department of Commerce, series D802-810.
6. CONSEIL ECONOMIQUE DU CANADA, «Des travailleurs et des emplois», Ottawa, 1976, 305 pages.
7. CRAINE, R., «On the service flow from labour», Review of Economic Studies, Vol. 40, no. 121, 1973, pages 39-45.
8. FAIR, Ray C., «The estimation of simultaneous equation models with lagged endogenous variables and first order serially correlated errors», Econometrica, Vol. 38, no. 3, May 1970, pages 507-516.
9. FIRESTONE, O.J., «Canada's economic development, 1867-1953», Bowes and Bowes, London 1958, 384 pages.
10. GILBERT, Franklee et PFOUTS, Ralph W., «A theory of the responsiveness of hours of work to changes in wage rates», The Review of Economics and Statistics, Vol. XL, no. 1, février 1958, pages 116-121.
11. HAMEED, Syed M.A., «Economics and institutional determinants of the average work week in Canada», dans Hameed et Cullen, Work and leisure in Canada, Faculty of Business Administration and Commerce, University of Alberta, 1975, pages 1-17.
12. HART, R.A., «The Phillips curve and cyclical manhour variations», Oxford Economic Papers: new series, Vol. 35, no. 2, juillet 1983, pages 186-201.

13. HARVEY, Andrew S., «How Canadians use their time: Implications for career counselling», pour Emploi et Immigration Canada, Université Dalhousie, janvier 1983, 28 pages.
14. LECKIE, Norm, et NEWTON, Keith, «Determinants of work hours in Canada», Conseil Economique du Canada, publication no. 97, Ottawa, 1977, 26 pages.
15. LESLIE, Derek et WISE, John, «The productivity of hours in U.K. manufacturing and production industries», The Economic Journal, no. 357, March 1980, Vol. 90, pages 74-84.
16. LONG, James et JONES, Ethel B. «Married women in part-time employment», Industrial and Labour Relations Review, Vol. 34, no.3, avril 1981, pages 413-425.
17. LONG, James et JONES, Ethel B. «Part-week work and women's unemployment», The Review of Economics and Statistics, Vol. 63, 1981, pages 70-76.
18. MADDALA, G.S. «Econometrics», McGraw-Hill Book Company, Toronto, 1977, 516 pages.
19. MARION, Gerald, «De la part salariale et de la disparité occupationnelle des salaires : contribution à l'étude de la répartition fonctionnelle et hiérarchique des revenus au Canada, 1910-1960», Thèse de Doctorat, Université de Paris, juin 1963.
20. MARION, Gérald et BOURY, Aly. «La part salariale dans le revenu national : l'expérience contemporaine», Département de Science Economique, Centre de Recherche et de Développement Economique, Université de Montréal, cahier 8114, mai 1981, 19 pages.
21. MINISTERE DU TRAVAIL DU CANADA, «Trends in working time», Division des enquêtes sur les salaires de la Direction de l'économique et des recherches, Ottawa, juin 1974, 36 pages.
22. MOONEY, Marta, «Wives' permanent employment and husband's hours of work», Industrial Relations, Vol.20, no.2, 1981, pages 205-211.
23. NEIPERT-HEDGES, Janice et TAYLOR, Daniel E., «Recent trends in worktime : hours edge downward», Monthly Labor Review, Vol. 103, mars 1980, pages 3-11.
24. NORTHRUP, Herbert R. et DISS GREIS, Theresa, «The decline in average annual hours worked in the United States, 1947-1979», Journal of labor research, Vol.4, no.2, 1983, pages 95-113.

25. OSTRY, Sylvia et ZAIDI, Mahmood A., «Labour economics in Canada», Vol. II, Macmillan of Canada, Toronto, 1972, 348 pages (pages 58-69).
26. OWEN, John D., «Working hours», Lexington books, Toronto, 1979, 134 pages.
27. OWEN, John D., «Workweeks and leisure : an analysis of trends, 1948-75», Monthly Labor Review, août 1976, Vol.99, no.8, pages 3-8.
28. PROBLEMES ECONOMIQUES, «Vers une réduction durable du temps de travail», Une enquête sur le chômage et les politiques de l'emploi en Europe, no.1.822, 4 mai 1983, pages 7-9.
29. REES, Albert, «Hours of work and the supply of effort», chapitre 2, The economics of work and pay, Harper an Row, New York, 1973.
30. ROSEN, Sherwin, «On the interindustry wage and hours of work», Journal of political economy, mars-avril 1969, pages 249-273.
31. ROTHSCHILD, K.W., «The theory of wages», Basil Blackwell, Oxford, 1956, 178 pages.
32. ROTHSCHILD, K.W., «Working time and unemployment», Working paper (EWP 810973), Monash University, Department of Economics, avril 1981, 28 pages.
33. SIMON, Julian L., «The economics of population growth», Princeton University Press, 1977, 492 pages.
34. SOLBERG, Eric J., «The supply of labour time for mature females», Atlantic economic journal, Vol.9, no.3, septembre 1981, pages 20-33.
35. STATISTIQUE CANADA, «Analyse des données de l'enquête sur la population active, 1976», par Bruce MacDonald, document de recherche no.9, division de l'enquête sur la population active, février 1977, 40 pages.
36. _____, «Annuaire du Canada», éditions 1930, 1931, 1948-49.
37. _____, «Carastéristiques familiales et activité sur le marché du travail», document de recherche no.29, catalogue no.71-X-501, juin 1982, 37 pages.
38. _____, «Comptes nationaux des revenus et dépenses», catalogues no.13-201 et no.13-531.

39. _____, «Coûts de la main-d'oeuvre», éditions octobre 1969 (no. 72-506), décembre 1969 (no. 72-510), juillet 1975 (no. 72-612), mai 1978 (no. 72-618), 1978 (no. 72-619).
40. _____, «Earnings and hours of work in manufacturing», catalogue no. 72-204.
41. _____, «Emploi à temps partiel en 1975 et 1976», par Maryanne Webber, document de recherche no. 12, division de l'enquête sur la population active, mai 1977, 30 pages.
42. _____, «Employment, earnings and hours», catalogue no. 72-002.
43. _____, «Estimations trimestrielles de la population du Canada et des provinces», catalogue no. 91-001.
44. _____, «General review of the manufacturing industries of Canada», catalogue no. 31-201.
45. _____, «Heures supplémentaires et heures perdues», document de recherche no. 15, division de l'enquête sur la population active, 1977.
46. _____, «La baisse du taux d'activité chez les hommes de 55 ans et plus : étude des causes possibles», document de recherche de l'enquête sur la population active no. 24, groupe des caractéristiques économiques, novembre 1980, 73 pages.
47. _____, «La population active», catalogue no. 71-001.
48. _____, «Le cumul d'emplois selon l'enquête sur la population active», document de recherche no. 7, division de l'enquête sur la population active, novembre 1976.
49. _____, «Moyennes annuelles de la population active; 1975-1983», édition février 1984, catalogue no. 71-529.
50. _____, «Personnes occupées absentes du travail», par Bruce MacDonald, document de recherche no. 13, division de l'enquête sur la population active, juin 1977, 36 pages.
51. _____, «Produit intérieur brut, en dollars constants de 1971», catalogues no. 61-213 et 61-516.
52. _____, «Review of man-hours and hourly earnings», catalogue no. 72-202.
53. _____, «Revue statistique du Canada», catalogue no. 11-003.

54. _____, «Statistiques chronologiques sur la population active», catalogue no. 71-201.
55. TANDAN, Nand K., «Workers with long hours», Special Labor Force Studies, Statistique Canada, revue no. 71-518, avril 1972.
56. WAITE, Linda J., «Working wives and the family life cycle», American Journal of Sociology, Vol. 86, no. 2, septembre 1980, pages 272-294.
57. WALLACE, Joan, «Le travail à temps partiel au Canada», Rapport de la Commission d'enquête sur le travail à temps partiel, Travail Canada, septembre 1983, 207 pages.

